

Procès Verbaux
Rapports

206/182



Commission des Bâtimens.

mandat Debove 1940/1944

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

*Commission
des Bâtiments*

DIRECTION :

BUREAU :

LILLE, LE

Composition

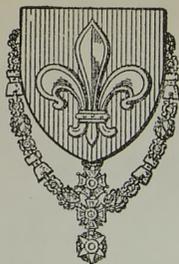
Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par



EXTRAIT

du *Registre aux Arrêtés du Maire de Lille*



Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1384, article 88;

la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 1942;

N° 58

ARRÊTONS :

Article 1 - Sont adjoints, à titre consultatif, à la Commission des Bâtiments, M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments, et Lemoine, Ingénieur, adjoint au Chef du Service des Bâtiments.

Article 2 - M. Fauvet assurera en outre les fonctions de Secrétaire de la Commission.

Article 3 - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 juin 1942.

Le Maire de Lille,

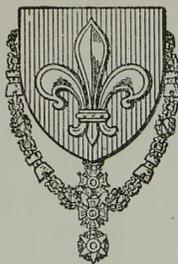
Signé : P. LEMOINE

POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

L'Adjoint délégué,





SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 1942;

N° 58

ARRÊTONS:

Article 1 - Sont adjoints, à titre consultatif, à la Commission des Bâtiments, M.M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments, et Lemoine, Ingénieur, adjoint au Chef du Service des Bâtiments.

Article 2 - M. Fauvet assurera en outre les fonctions de Secrétaire de la Commission.

Article 3 - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 juin 1942.

Le Maire de Lille,

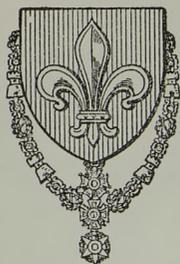


Signé : P. DEHOVE
POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

L'Adjoint délégué,

R. J. [Signature]



SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1934, article 88;

la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 1942;

N° 58

ARRETONS:

Article 1 - Sont adjoints, à titre consultatif, à la Commission des Bâtiments, M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments, et Lemoine, Ingénieur, adjoint au Chef du Service des Bâtiments.

Article 2 - M. Fauvet assurera en outre les fonctions de Secrétaire de la Commission.

Article 3 - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 juin 1942.

Le Maire de Lille,



Signé: P. DEMOYE
POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

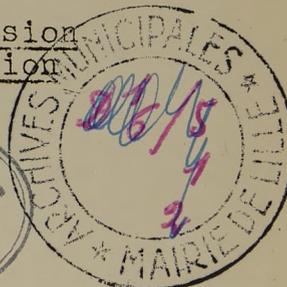
L'Adjoint délégué,

P. J. [Signature]

Deuxième Division
Deuxième Section

Commission des Bâtiments

Séance du 25 Juin 1942



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 25 Juin 1942 à 18 heures, sous la présidence de M. le Conseiller Treels.

Présents : M. Treels, Conseiller Municipal, Président
Goudaert id
Leleu id
Libert id

Assistaient à la séance.

MM. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
Lemoine, Ingénieur au même Service.

M. le Conseiller Treels souhaite la bienvenue à ses collègues puis leur présente M. Fauvet, Chef du Service et M. Lemoine, Ingénieur au même service.

M. le Conseiller Treels évoque l'ancienne Commission dont il faisait partie, salue celui qui en présida les travaux durant de nombreuses années et qu'il déplore de ne pas retrouver dans la Commission qui tient aujourd'hui sa première réunion.

M. Goudaert, au nom de ses collègues et au sien, remercie M. Treels de ses souhaits et déclare que les membres de la Commission travailleront avec cœur pour le bien de la Cité. Il ajoute qu'il a conservé un bon souvenir de ses rapports avec le Service des Bâtiments lorsque, Président du Groupe départemental de l'U.N.C. il réalisa le parvis du Souvenir et l'édification, au Square de Jussieu, du Monument du Maréchal Foch.

M. le Conseiller Treels déclare la Commission installée et il est alors procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Démolition d'immeubles appartenant à la Ville.

Il a été procédé à un appel d'offres entre spécialistes en vue de la démolition a) d'immeubles en mauvais état et devenus libres, ayant été acquis par la Ville pour réaliser les nouveaux alignements, b) d'une ancienne église désaffectée et également en mauvais état.

Ci-après le résultat de ces appels d'offres :

1 - Immeuble rue Pierre LeGrand N° I. - Adjudicataire : M. WILLEMS. Versement à la Ville d'une somme de 15/310 frs.

2 - Trois maisons de la cité l'Argillière, rue du Grand Balcon - Adjudicataire : M. WILLEMS, Versement à la Ville d'une somme de 1.900 frs.

3 - Ancienne église dite des Flamands, angle de la rue Guillaume Verniers et de la place du Fricuré. Adjudicataire : M. Robert BOONE, Versement à la Ville d'une somme de 41/115 frs.

Avis favorable de la Commission.

Bâtiments communaux - Fournitures et travaux - Marchés.

Il est proposé de passer des marchés de gré à gré avec les maisons ci-après :

4 - Travaux de couverture, singulierie, plomberie. M. BARDILLU, Ibis rue Ambroise Paré. Rabais : 16 %. Montant approximatif : 40.000 frs.

5 - Travaux de terrassement et de maçonnerie. M. Gustave DUPREZ, 8 rue Franklin, Rabais 13 % - Montant approximatif : 40.000 frs.

6 - Travaux de peinture et de vitrerie. - Société "Le Travail" 39 rue Gantois, Rabais 14 %. Montant approximatif : 60.000 frs.

7 - Travaux de peinture de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul. Société "Le Travail" Rabais 14 %. Montant approximatif : 77.000 frs.

8 - Entretien d'installations thermiques. M. AUSTRAPPE, chaudronnier, 16 rue Abelard. Montant approximatif : 60.000 frs.

9 - Entretien d'installations thermiques, fourniture d'appareils, de robinetterie, de tuyauterie. - M.M. VANSTASJCHEL et BROS, 51 rue de Maubeuge à Roubaix. Montant approximatif : 60.000 frs. M. Henri ROGGE, 13-15 rue Saint Bernard, Montant approximatif : 50.000 frs.

10 - Acquisition de 1500 chaises pliantes de jardin. - Etablissements G. FEBVRE et Fils, 64 rue Orfila, Paris. Montant : 64.350 frs.

II - Sciage de bois en grume et transport des bois débités. Entreprise Vital DEZEMME, REMOCQUE et DEGLAND, 25 rue Chalant à Ronchin. Montant approximatif : 40.000 frs.

Rapports transmis avec avis favorable.

I2.- Ecole des Beaux-Arts - Bâtiment sinistré - Remise en état -

L'exécution d'une couverture en tuiles sur charpente métallique est en cours. Il convient maintenant d'envisager la remise en état des locaux. Le travail est important. L'estimation de la dépense faite par M. Emile Dubuisson, architecte, chargé de la conduite des travaux s'élève à 514.000 frs.

Il est proposé de confier l'exécution aux entrepreneurs de l'entretien, aux conditions des marchés dont ils sont titulaires.
Avis favorable.

I3.- Edifices réservés aux Cultes - Travaux à frais communs - Eglises Saint-Etienne, Saint-André, Sainte-Catherine, Sainte-Marie-Madeleine -

Des travaux ont été effectués dans ces églises, ils atteignent une somme totale de 103.600 frs,15.

Le Culte participe dans les dépenses à raison de 50% de leur montant.

Une somme de 51.800 frs est donc à inscrire en recettes.

I4.- Eglise Sainte-Catherine - Une deuxième tranche de travaux a été envisagée. La prévision de dépenses est de 32.000 frs et la participation du Culte de 50%.

I5.- Temple protestant.- Des travaux y ont été exécutés à frais communs. Ils s'élèvent à 610 frs et la part incombant au Pasteur et à inscrire en recettes est de 310 frs.

Rapports transmis avec avis favorable.

I6.- Legs Florimond Crépin - Réparation aux immeubles 92 rue du Port et 3 place Philippe de Girard -

La nue propriété de ces immeubles a été acquise pour les 3/5èmes par la Ville et pour les 2/5èmes par les Hospices d'Haubourdin. Des travaux sont à effectuer dans ces deux immeubles et aux termes de la loi ils incombent au nu-propriétaire.

La dépense est évaluée à 130.000 frs. Il est proposé l'ouverture d'un crédit d'égale importance et l'inscription en recettes du montant de la quote-part des Hospices d'Haubourdin soit d'une somme de 52.000 frs. Il est proposé en outre de confier les travaux aux entrepreneurs de l'entretien des propriétés communales.

x
x x

Au cours de la séance, il a été procédé à des échanges de vue auxquels ont pris part tous les Membres présents et qui ont notamment concerné : a) la consistance actuelle du Service; b) le mode de désignation des entreprises avec lesquelles des marchés sont passés;

c) l'exécution des travaux soit en régie directe, soit par l'entreprise; d) la surveillance des travaux et la vérification des factures; e) l'application de rabais sur travaux à la mesure.

X
X X

Sur la proposition de M. le Conseiller Treels, les Membres de la Commission examinent la question de fixation du jour et de l'heure des réunions de la Commission. Il est décidé que celles-ci se tiendront, en principe, un mardi à 18 heures.

X
X X

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 19 H.30.

Hôtel de Ville, le 26 Juin 1942

L'Ingénieur Chef du Service des Bâtiments,
O. FAUVET.

Vu,
Le Conseiller Municipal
délégué au Service des Bâtiments,
TREEIS.



COMMISSION DES BATIMENTS LILLE

Séance du 28 Juillet 1942

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 28 Juillet 1942 à 18 heures, sous la présidence de M. le Conseiller TREELS.

Présents: MM. TREELS, Conseiller Municipal, Président
GOUDAERT "
LELEU "
LIBERT "

Assistaient à la séance,

MM. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
LEPOINE, Ingénieur au même Service.

Procès-verbal de la réunion du 25 Juin 1942

Adopté sans observations.

17.- Théâtre Sébastopol - Remise en état des sièges - Marché

Il a été procédé à un appel d'offres pour la remise en état d'un certain nombre de sièges. Sur six maisons consultées, deux ont adressé les propositions forfaitaires suivantes :

M. A. QUENTIN Fils, 9 rue Nicolas Leblanc	:	27.566 frs
M. G. WIART, 104 rue Solférino	:	52.086 frs 60

Il est proposé de passer un marché avec M. A. QUENTIN fils qui a remis la proposition la plus avantageuse.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

18.- Théâtre Sébastopol - Demande de travaux

Il est demandé l'exécution des travaux suivants :

- 1°- lessivage intérieur sur les murs de la salle.
- 2°- modification de la fosse d'orchestre afin de pouvoir augmenter le nombre des musiciens.
- 3°- aménagement d'un tambour d'entrée.

Le lessivage n'est prévu que sur les murs en laissant de côté le plafond qui nécessiterait un échafaudage important. La dépense est évaluée à 40.000 francs environ.

La Commission, constatant qu'il s'agit d'une dépense importante, demande comment se fait la désignation de l'entrepreneur et s'opère le règlement des comptes.

L'entrepreneur est choisi parmi les adjudicataires de l'entretien . Il est réglé à la mesure sur la base des prix de la Série du Bâtiment et de l'application d'un rabais.

Dans le cas présent, c'est la Société " Le Travail " qui sera désignée - son rabais est de 14 % - Les travaux en régie, dans les travaux de peinture, ne sont qu'exceptionnellement admis .

Dans ces conditions, la Commission ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit procédé aux travaux de lessivage demandés.

La Commission donne en outre un avis favorable à l'agrandissement de la fosse d'orchestre .

Dossier retourné au Service pour exécution .

Concernant l'aménagement d'un tambour d'entrée, une étude va être faite par le Service des Bâtiments .

M. GOUDAERT reprend une discussion commencée lors de la précédente séance sur les travaux de peinture dans les Bâtiments Communaux. Il pense obtenir une documentation qui lui permettra de faire à la Commission d'intéressantes révélations, notamment sur l'exécution des travaux de vacances .

La Commission prend acte de la déclaration de M. GOUDAERT .

19.- Oeuvres de Solidarité Sociale- Bâtiments Communaux
Acquisition de tables sur tréteaux et de bancs - Marché .

Il est proposé de faire construire 100 tables sur tréteaux et 200 bancs pour les restaurants populaires, refuges chauffés et ouvroirs et 50 tables sur tréteaux pour augmenter la dotation en matériel du Service des Bâtiments.

Douze maisons ont été consultées .

Seuls MM. Léo WIART et Cie ont remis des propositions :

Tables hêtre et sapin de 3m x 0m,70 et 2 tréteaux. L'unité: 800 frs
Bancs hêtre et sapin de 3m x 0m,23 d° : 350 frs

La dépense totale est évaluée à 190.000 francs .

Comparativement aux prix obtenus avant la guerre et même depuis, les prix unitaires ci-dessus sont élevés.

Mais tenant compte a) de l'obligation qu'il y a pour la Ville de posséder le matériel nécessaire au fonctionnement de ses différents Services ; b) qu'une seconde consultation d'entrepreneurs pour des fournitures limitées à leurs possibilités n'a pas donné plus de résultats que la première; c) qu'il est à craindre que les prix s'orienteront encore vers la hausse, la Commission, après un échange de vues, est d'avis de passer commande au seul entrepreneur ayant fait des offres .

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

M. GOUDAERT demande si, dans tous les cas, le mobilier mis à la disposition des Administrations, Groupements, Associations, donne lieu à une location .

Sauf en ce qui concerne le matériel utilisé lors des examens de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, il est perçu des droits au profit de la Ville. M. GOUDAERT désire connaître les raisons pour lesquelles l'Université en est exonérée.

20.- Eclairage des Bâtiments Communaux. Fourniture de matières et d'objets fabriqués - Marché

Le Service municipal d'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux a fréquemment besoin de matériel et accessoires divers nécessaires aux réparations ou installations qu'il est amené à exécuter .

Il est proposé de passer un marché, évalué approximativement à la somme de 35.000 francs, pour ces fournitures, avec la Compagnie Générale d'Electricité, 287 bis rue Solférino à Lille .

Avis favorable .

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

21.- Terrains Scolaires provisoires - Centre de l'Hôtel de Ville - Installation d'une clôture

Différents centres d'éducation physique et sportive sont prévus en divers endroits de la Ville .

En attendant leur réalisation, l'Administration Municipale a décidé d'agrandir le terrain attenant à l'Hôtel de Ville et servant jusqu'à présent à la gymnastique. Ce terrain sera aménagé en centre scolaire provisoire d'éducation physique et sportive .

Cet aménagement nécessite la pose d'une clôture en bordure de la rue des Etaques et comme le Centre scolaire est attenant à l'Hôtel de Ville il n'est pas possible de prévoir une clôture sommaire. Elle sera donc en béton et aura 3 mètres de hauteur. Elle est évaluée à 45.000 francs environ. Le devis d'aménagement provisoire s'élevant à 119.000 francs comporte l'édification de la dite clôture .

Il est proposé de confier l'exécution de la clôture envisagée aux Etablissements PROCI, rue Sadi-Carnot à Saint André, aux conditions du marché dont ils sont titulaires pour l'année 1942 .

Avis favorable .

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

22.- Constructions provisoires - Stockage et gardiennage des matériaux - Marché

L'Etat se préoccupe de l'édification au faubourg de Béthune et au faubourg des Postes de groupes de baraquements provisoires. Toutefois, les emplacements où ils doivent être montés ne sont pas prêts et c'est à la Ville qu'incombe la responsabilité du déchargement, du transport, du stockage et du gardiennage des matériaux .

Il a été confié à M. Edouard BOUCHERY, dépositaire du Service des Constructions provisoires de l'Arrondissement de Lille, le soin de procéder au stockage des matériaux dans son chantier de Lambertsart et d'en assurer le gardiennage .

Le déchargement coûtera à la Ville 250 francs par baraquement et le gardiennage 50 francs par mois et par unité .

Il est proposé de passer un marché, évalué à 50.000 Francs environ avec M. Edouard BOUCHERY.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

23.- Grands Travaux - Construction de l'Institut Denis Diderot - Réception définitive - Décomptes définitifs.

- a) Asphaltage - 15° Lot.
- b) Parquets sans joints 10° Lot.
- c) Installations électriques 12° Lot C
- d) Installations électriques 12° Lot D
- e) Matériel de la section automobile 22° Lot
(parties a et b)

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

24.- Eglise du Sacré-Coeur - Réfection de la couverture-
Participation du Culte.

Les réfections indispensables sont évaluées approximativement à 101.300 Francs.

M. le Chanoine BAUDUIN, Curé de la Paroisse, s'est engagé à participer dans la dépense jusqu'à concurrence de la moitié.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Démolition d'immeubles appartenant à la Ville.

Il a été procédé à des appels d'offres entre spécialistes en vue de la démolition des immeubles désignés ci-après se trouvant en mauvais état et devenus libres, ayant été acquis par la Ville pour réaliser les nouveaux alignements.

Voici le résultat de ces appels d'offres :

a) avec matériaux conservés par les entrepreneurs :

25.- Immeuble 39 rue de la Vignette - Adjudicataire :

M. BRIDELANCE, versement à la Ville d'une somme de 3.700 francs.

26.- Immeuble 110 rue de Bavai - Adjudicataire :

M. BRIDELANCE, versement à la Ville d'une somme de 15.800 francs.

27.- Immeuble 108 rue de Bavai - Adjudicataire :

M. DECOBERT, versement à la Ville d'une somme de 21.800 Frs 50

/...

b) avec matériaux conservés par l'entrepreneur, sauf le bois qui resterait propriété de la Ville :

28.- Immeuble 221 rue de Paris.

La Ville doit payer un prix fort élevé le bois nécessaire à l'allumage des foyers dans les bâtiments communaux, alors que la démolition de ses immeubles en mauvais état peut le lui donner à meilleur compte. C'est dans cet ordre d'idée qu'a été fait cet appel d'offres qui permettra la récupération d'environ 12 m³ 500 de bois de chauffage.

M. Georges BRILLET a présenté l'offre la plus avantageuse. La Ville lui paiera la somme de 9.400 francs.

Avis favorable.

Dossiers n^{os} 25 - 26 - 27 transmis à l'Administration Municipale.

Dossier n^o 28 retourné au Service des Bâtiments pour exécution.

29.- Groupe scolaire des Bois Blancs - Monte-Charge - Engagement d'entretien.

La Société Otis-Pifre accepte d'assurer l'entretien du monte-charge installé par elle moyennant une rétribution forfaitaire annuelle variable suivant les conditions économiques. Elle est actuellement évaluée à 750 Frs environ.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

30.- Travaux municipaux - Vidange et curage de fosses, égouts, étangs, etc... marché.

Il a été mis au point les prix à payer pour ces différents travaux, d'accord avec M. DELFOSSE, entrepreneur spécialiste avec lequel il est proposé de passer un marché évalué approximativement à 60.000 francs pour les années 1942 et 1943.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

31.- Attribution à la Ville de bons de déblocage de métaux ferreux - Communication.

Pour les besoins des Services Municipaux, il a été demandé à la Préfecture des bons matières pour 57 tonnes environ de métaux ferreux et à l'Université pour 21 tonnes environ.

Le Service des Bâtiments rentre dans ces chiffres pour 32 tonnes d'une part et 21 tonnes d'autre part.

La Préfecture vient de faire connaître qu'elle ne pourra faire délivrer à la Ville que 4 tonnes par mois et l'Université 1 T 5 par mois.

Il est signalé à la Commission, à titre d'information, que ces réductions vont nécessairement entraîner un ralentissement dans le marche des travaux prévus.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 19 Heures 45.

VU
Le Conseiller Municipal
délégué au Service des Bâtiments
signé TREELS

Hôtel de Ville, le 31 Juillet 1942
L'Ingénieur Chef du Service des Bâtiments
signé : FAUVET



Deuxième Division

Deuxième Section

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 15 Septembre 1942



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 15 Septembre 1942 à 18 heures, sous la présidence de M. le Conseiller Treels.

Présents: M.M. Treels, Conseiller Municipal, Président,
Goudaert d°
Leleu d°

Excusé: M. Libert d°

Assistaient à la séance:

M.M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
Lemoine, Ingénieur au même Service.

Procès-verbal de la réunion du 2^e Juillet 1942

Adopté sans observations.

32.- Ecole des Beaux-Arts. Travaux de couverture. Marché complémentaire

Des modifications dans le projet de reconstruction de la toiture du bâtiment incendié de l'école des Beaux-Arts sont rendues nécessaires par l'installation au second étage de l'atelier de peinture.

Pour donner plus d'éclairage à cet atelier il y a lieu de ménager deux lanterneaux dans la dite toiture et de réserver des vides dans le plancher du 3^e étage.

La dépense atteint en totalité la somme de 41.250 francs.

Déduction faite des parties de sous-toiture et de couverture devenant sans objet la dépense supplémentaire sera ramenée à 33.950 frs.

Il est nécessaire de passer un deuxième marché de 33.950 francs avec la Société Degryse et Cie qui a déjà traité pour les travaux précédents.

Avis conforme de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

33.- Colonie Henri Ghesquière. Aménagements divers. Marché

Par suite de la fréquentation de la Colonie par un grand nombre d'enfants, il a dû être installé un baraquement démonté à l'ancien Groupe scolaire du Faubourg d'Arras pour servir d'abri aux cuisines roulantes. Le nombre de W.C. et urinoirs a, en outre, été augmenté.

Les travaux évalués à la somme de 50.000 francs environ ont été confiés à la Société Générale d'Entreprise avec laquelle il est nécessaire de passer un marché.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

34.- Ecole Maternelle Pape-Carpentier - Transfert à l'ancienne école Baggio - Travaux -

Par suite des conditions défectueuses dans lesquelles fonctionnait l'école maternelle Pape-Carpentier, il est prévu de la transférer dans une partie des locaux de l'ancienne école Baggio.

L'église désaffectée de Wazemmes où était installée l'école maternelle deviendrait, après que les aménagements nécessaires y auraient été effectués, un restaurant populaire.

Pour la parfaite installation de l'école maternelle dans ses nouveaux locaux, il est prévu des travaux dont l'importance nous oblige à les distinguer en une première et une seconde urgence.

Les travaux de première urgence ont été évalués par M. Willoqueux, architecte D.P.L.G. à la somme de 161.000 francs environ pour laquelle il est prévu de solliciter les subventions de l'Etat et du Département.

Avis conforme.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

35.- Ecole Lavoisier - Aménagement d'une classe supplémentaire - Travaux -

Une 5ème classe vient d'être créée à cette école et il est indispensable de l'aménager dans les locaux existants. Une cloison vitrée, en menuiserie, à double paroi, est prévue pour partager en deux une grande classe.

Les travaux sont évalués approximativement à 35.600 francs. Il est prévu de demander les subventions de l'Etat et du Département.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

36.- Groupe scolaire du Faubourg de Béthune.- Logements de Directeur et Directrice - Travaux de charpente et de menuiserie - Marché -

Le projet de restauration des logements de Directeur et Directrice de ce groupe scolaire a été adopté par le Conseil Municipal et approuvé par M. le Préfet. Il prévoyait de confier les travaux aux entrepreneurs de l'entretien.

Les trois entrepreneurs titulaires de marchés d'entretien pour la charpente et la menuiserie se sont déclarés dans l'impossibilité d'exécuter les travaux de leur spécialité. Trois autres entreprises consultées ont répondu dans le même sens.

Le Service devra rechercher des entrepreneurs et scinder au besoin l'entreprise en deux parties.

Retour au Service.

37.- Immeuble 70 rue Brûle Maison - Aménagement d'une annexe du Lycée Fénelon - Travaux -

En accord avec l'Université et l'Inspection Académique, il est prévu l'aménagement dans l'immeuble situé 70 rue Brûle Maison, acquis par la Ville, des classes primaires du Lycée Fénelon.

Avis favorable à l'exécution des travaux indispensables à cet effet et pour lesquels il sera demandé les subventions de l'Etat et du Département.

Un dossier sera transmis à l'Administration Municipale.

38.- Hôtel de Ville - Travaux d'ameublement - Marché -

Des travaux d'ameublement ont été envisagés dans la salle des Mariages et le grand dégagement y attenant ainsi que dans le cabinet de M. le Percepteur-Receveur et le Grand Hall de l'Hôtel de Ville.

La dépense est évaluée à 69.000 francs environ.

Il est proposé de passer marché avec les Etablissements Dhainaut, 57 rue Nationale à Lille.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

39.- Eglise Saint Pierre Saint Paul - Pose d'un vélum - Marché-

M. Arthur Quentin Fils, tapissier, 9 rue Nicolas Leblanc à Lille a procédé à la pose du vélum prévu sur toute la surface de l'église. Le tissu lui a été remis par la Ville, mais M. Quentin a fourni la toile supplémentaire nécessaire aux parties verticales et qui n'avait pas été prévue primitivement.

Ces travaux se sont élevés à la somme de 21.377frs.50. Il est indispensable de passer un marché avec M. Quentin fils.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

40.- Eglise Saint Pierre Saint Paul a) Demande de remboursement de dépenses faites par le Culte b) Demande d'exécution de divers travaux -

1°- Dommages de guerre - Installations électriques -

En vue de rendre l'église à l'exercice du Culte, la Ville a accepté de prendre en charge la dépense de remise en état de différentes parties de l'installation d'éclairage électrique suivant propositions faites par l'architecte et s'élevant à 10.680.50

M. le Doyen a commandé des travaux complémentaires : éclairage de la chaire, éclairage d'autels, des fonts baptismaux, des caves, de l'escalier de la tribune, remplacement de l'installation d'amplification et de diffusion du son 16.004.50

Il demande à la Ville le remboursement de cette dernière somme. La Commission estime que l'effort de la Ville doit être limité aux dépenses qu'elle a engagées soit à 10.680.50

Mais la Ville va déposer au Service de la Reconstruction immobilière un devis complémentaire dans lequel figureront tous les dégâts causés à l'installation électrique. Dans ces conditions, la Commission estime que la Ville pourra, ultérieurement, rembourser à M. le Doyen, la somme qu'elle recevra à titre d'indemnité pour les travaux ayant été effectués par le Culte.

2°- Dommages de guerre - Travaux divers -

M. le Doyen qui, avant guerre, avait, à ses frais, fait installer des grillages de protection des vitraux a fait réparer les dégâts de guerre qu'ils ont subis. La dépense s'est élevée à 5.400 frs

Il a, en outre, fait réparer le dallage en pierre de l'église et ainsi réglé une somme de 4.264 frs

Il a fait procéder à l'installation provisoire d'un plafond vitré au-dessus du petit portail dont le coût a été de 1.969 frs

Il a, en fin, remplacé 150⁴ prie-Dieu pour . . . 8.535 frs

Il demande à la Ville le remboursement de ces différentes sommes.

La Commission est d'avis de rembourser les dépenses de 5.400 et 4.264 francs ci-dessus. La dépense de 1969 frs s'applique à un travail provisoire; elles est contestable. Néanmoins, la Commission est d'avis de la faire prendre en charge par la Ville.

Concernant le remplacement des prie-Dieu, la Commission prend connaissance de la réglementation en vigueur. Aux termes de celle-ci, il n'est pas prévu d'indemnité de dommages de guerre pour le mobilier détruit ou endommagé des Bâtiments publics. Il peut seulement être accordé par l'Etat une avance dont la durée ne pourra pas dépasser 10 ans à un taux de 3 % au maximum.

Dans ces conditions, la Commission regrette de ne pouvoir proposer le remboursement du coût des prie-Dieu.

3°- Chauffage Central.-

L'installation comporte deux chaudières dont l'une est hors de service et l'autre en mauvais état. L'état des chaudières n'est pas imputable à des faits de guerre. Par contre, les conduits d'air chaud en cave ont été, en grande partie, détruits en mai 1940.

La dépense de remise en état de l'installation de chauffage central est évaluée à 160.000 frs

L'architecte a reconnu qu'il n'était pas possible de remettre en état l'installation actuelle. L'installation nouvelle devra, du reste, être conçue suivant une technique moderne. Il propose la pose de 6 poêles à consommation horaire de 5/6 kgs capables, chacun, d'assurer le chauffage de 2.000 mètres cubes. Le travail est évalué à 50.000 francs et nécessitera l'attribution de 1.950 kgs de fonte et de 900 kgs d'acier.

La Commission estime que la Ville ne peut pas prendre cette dépense en charge. Sur la proposition de M.le Conseiller GOUDAERT, elle est d'avis, toutefois, si M.le Doyen a l'assurance de pouvoir se procurer, d'une part, les bons matières nécessaires et, d'autre part, le combustible pour la prochaine saison de chauffage, de lui consentir, s'il le désire, un prêt de 50.000 francs remboursable en 5 ans, sans intérêts.

4°- Rétablissement d'une tribune.-

La tribune de l'orgue a été entièrement détruite. M.le Doyen a demandé à M.le Maire d'envisager la construction d'une nouvelle tribune sur laquelle serait placé le petit orgue.

L'architecte a étudié une tribune en béton armé dont le coût est évalué à 90.000 frs.

La Commission pense qu'il ne peut actuellement être envisagé des travaux définitifs de ce genre et de cette importance, dont la réalisation s'avère presque impossible en raison des difficultés de plus en plus grandes pour pouvoir se procurer des matériaux de construction, notamment du ciment et des aciers.

4I.- Propriétés communales. Dommages de Guerre.-

106 dossiers concernant les dommages causés aux propriétés communales par faits de guerre sont maintenant au point. Ils ont déjà été déposés au Service de la Reconstruction immobilière ou vont l'être incessamment.

L'estimation de ces dommages s'élève pour ces 106 dossiers à la somme globale de 11.016.135 frs 44.

Il est proposé de continuer les travaux indispensables dans les immeubles réparables et de solliciter la subvention de l'Etat.

Avis conforme.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

42.- Monuments historiques. Participation de la Ville dans les dépenses de grosses réparations.-

Le Conseil Municipal a fixé à 500.000 francs la participation de la Ville dans une première tranche de travaux évaluée à trois millions de francs pour la restauration d'édifices communaux classés parmi les Monuments Historiques.

L'Administration Centrale demande que cette participation soit augmentée pour arriver au quart de la dépense prévue, soit 750.000 francs.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

43.- Angle de la rue du Faubourg de Roubaix et de la rue St Gabriel. Amélioration de la visibilité. Reprise des travaux.-

Le 23 décembre 1939, le Conseil Municipal avait adopté un projet de dégagement du carrefour situé à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et St Gabriel. La dépense était évaluée à la somme de 68.300 francs.

Il y aurait grand intérêt à ce que les travaux suspendus par suite des événements de guerre, soient repris. Il faudrait compter sur une dépense supplémentaire de 75.000 francs.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

44.- Lycée Faidherbe et annexe Franklin.- Transformations et aménagements. Mobilier et matériel d'enseignement. Participation dans les dépenses.-

La Ville a contribué pour 50 % dans les dépenses : 1°- de transformations et d'aménagements du Lycée Faidherbe et de l'annexe Franklin; 2°- d'acquisition du mobilier et du matériel d'enseignement de l'annexe.

Les dépenses se sont élevées à 2.465.507 francs dont la Ville a remboursé la moitié au Lycée.

L'Etat qui subventionne les travaux dans la proportion de 50 % a réduit la dépense subventionnable de 2 %, soit 49.310 frs, pour tenir compte des droits d'octroi perçus par la Ville à l'occasion des travaux effectués.

Le Lycée n'ayant pas été intégralement remboursé, il lui reste dû 24.655 frs soit la moitié de la valeur d'octroi.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

45 - Lycée Faidherbe. Installation de vestiaires et de douches.
Projet.

L'état rudimentaire de l'aménagement sportif au Lycée Faidherbe a incité le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports à intervenir pour procéder à une amélioration.

M. Bonte, architecte du Lycée, a établi un projet d'installation de douches, vestiaires etc.. Les travaux sont évalués à 305.500 Francs.

M. le Proviseur du Lycée demande à la Ville, propriétaire du Lycée, de participer pour vingt pour cent dans la dépense, soit 61.100 francs, le reste étant pris en charge par le Commissariat Général.

Projet adopté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

46.- Théâtre Sébastopol. Vestibule. Aménagement d'un tambour d'entrée. Projet.

Dans le but de maintenir une chaleur suffisante dans le Théâtre tout en réduisant la consommation de combustible, le Service a étudié 3 projets d'installation de tambours aux entrées.

Un premier projet est évalué à 28.500 francs, un deuxième à 16.000 francs, un troisième qui aurait la préférence sur les deux autres à 25.000 francs.

La Commission est d'avis que la solution envisagée représente une grosse dépense pour un résultat problématique.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

47.- Cession de grilles métalliques. Admission en recette.

La Ville a cédé à la Société Anonyme de Notre Dame de la Treille des éléments de grilles usagées dont elle n'avait pas l'utilisation. Le montant de la vente s'élève à la somme de 11.271 francs.

Avis favorable à l'admission en recette.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

48.- Cession de vieux plomb. Admission en recette.

L'installation de sonorisation de l'Hôtel de Ville a nécessité l'emploi de cable sous plomb. En contre-partie de la fourniture du cable, nous avons dû remettre à l'entrepreneur; M. Fourmaintraux, 73 rue de Paris, cent kilogs de vieux plomb dont le prix a été fixé à 6 francs le kilog.

Avis favorable à l'admission en recette d'une somme de six cents francs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Reunion commencée à 18 heures, terminée à 20 heures 20.

Hôtel de Ville le 17 Septembre 1942
L'Ingénieur, Chef du Service des
Bâtiments,
O. FAUVET

VU
Le Conseiller Municipal, délégué
au Service des Bâtiments,

GOUDAERT
TREELS



COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 20 Octobre 1942



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 20 octobre 1942 à 18 heures, sous la présidence de M. le Conseiller TREELS.

Présents: M.M. TREELS, Conseiller Municipal, Président
LELEU " "
LIBERT " "

Excusé : M. GOUDAERT " "

Assistaient à la Séance :

M.M. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments,

LEMOINE, Ingénieur au même Service

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 1942

Adopté sans observations.

DEMOLITION D'IMMEUBLES APPARTENANT A LA VILLE

Il a été procédé à des appels d'offres entre spécialistes en vue de la démolition d'immeubles en mauvais état et devenus libres, ayant été acquis par la Ville pour réaliser les nouveaux alignements.

Voici le résultat de ces appels d'offres :

a) avec matériaux conservés par l'entrepreneur :

49.- IMMEUBLE 115, RUE LEON GAMBETTA - Adjudicataire:
M. BRIDELANCE, versement à la Ville d'une somme de 2.740 francs.

b) avec matériaux restant la propriété de la Ville :

50.- IMMEUBLE 5, RUE LALO - Adjudicataire :
M. LEDOUX, versement par la Ville d'une somme de 9.350 francs.

51.- ANCIEN LOGEMENT DE CONCIERGE, 26 RUE DES CANONNIERS
Adjudicataire : M. BRIDELANCE - Versement par la Ville d'une somme de 13.000 francs.

52.- IMMEUBLE I, RUE DES URBANISTES -
Adjudicataire : M. LEDOUX - Versement par la Ville d'une somme de 9.200 francs.

Avis favorable.

Dossier n° 49 transmis à l'Administration Municipale pour l'admission en recette de la somme de 2.740 francs.

Dossiers n° 50,51,52 retournés au service des Bâtiments pour exécution. /.....

53.- ANCIENNE USINE ELEVATOIRE DES EAUX, RUE St-BERNARD
DÉMOLITION DE LA CHEMINÉE

La grande cheminée de l'usine désaffectée n'est plus appelée à être utilisée. Elle se trouve en mauvais état et menace de provoquer des accidents. Un appel d'offres a eu lieu en vue de la démolir. La proposition la plus avantageuse a été faite par M. VANDECASTEELE qui demande le paiement par la Ville d'une somme de ... 15.500 francs.

Entre temps, un spécialiste, M. G. DAVID, avait offert de la réparer moyennant une rétribution de 5.500 francs.

La Commission est d'avis de faire démolir cette cheminée et d'agréer l'offre faite par M. VANDECASTEELE.

Dossier retourné au Service des Bâtiments pour exécution.

54.- GROUPE SCOLAIRE DU FAUBOURG D'ARRAS - CIMENT ARME
CARRELAGE ET REVETEMENT - PEINTURE ET VITRERIE -
RECEPTION DEFINITIVE

Ces travaux sont terminés et les délais de garantie expirés. Il y a lieu de procéder à leur réception définitive

Suivant l'ordre du tableau, la Commission de réception comprendra M.M. les Conseillers TREELS, GOUDAERT, LIBERT

55.- HOTEL DE VILLE - TRAVAUX DE CHARPENTE ET DE
MENUISERIE - MARCHE

Les travaux ci-après ont été prévus à l'Hôtel de Ville :

1°- aménagement des Cabinets d'Adjoints à l'entresol de l'Aile du Beffroi,

2°- construction de deux tambours d'entrée dans les vestibules du Bâtiment Administratif.

3°- Installation de cloisons séparatives dans de grands bureaux.

L'adjudicataire de l'entretien n'étant pas en mesure de les entreprendre, une maison capable de les mener à bonne fin a été recherchée. MM. LAURANGE FRÈRES, 22 rue Pierre Martel ayant accepté de s'en charger, un marché de gré à gré se montant à 70.000 francs a été envisagé avec cette Maison.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

56.- CASERNE BOUVINES - AMENAGEMENT D'UNE SORTIE DE
SECOURS

Pour parer aux possibilités d'obstruction de la seule porte permettant la sortie du matériel de la caserne des sapeurs pompiers de la rue de Bouvines, M. le Commandant RUFFIN a demandé l'aménagement d'une sortie de secours vers le square Lardemer. Il y a lieu de prévoir une grille ouvrante et un passage à travers une pelouse. Ce passage sera simplement constitué par un apport de cassous de briques dans une forme terrassée, avec cylindrage et épandage d'une légère couche de gravier.

/.....

La dépense évaluée à 13.400 francs environ sera imputée sur le crédit ouvert au budget sous la rubrique : "Dépenses nécessités par la guerre".

Avis favorable.

Dossier retourné au Service des Bâtiments pour exécution.

57 - THEATRE SEBASTOPOL - DEPOT DE MOBILIER - AMENAGEMENT.

Le local dans lequel est entreposé le mobilier de scène du théâtre Sébastopol est couvert par un lanterneau vitré en mauvais état et présente une hauteur libre insuffisante. L'hiver il y fait très froid et par contre l'été la chaleur y est élevée et le mobilier de valeur qu'il renferme souffre de ces variations excessives de température.

Un projet a été établi par le Service. Il y est prévu un exhaussement avec construction d'une plateforme bois et zinc. Cette portion de bâtiment atteindra ainsi la même hauteur que la partie adjacente.

La dépense est évaluée à environ 30.000 francs. Les travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

Avis favorable.

Dossier retourné au Service des Bâtiments pour exécution.

58 - EGLISE SAINT-VINCENT DE PAUL - REMISE EN ETAT DE LA COUVERTURE - PARTICIPATION DU CULTE.

La couverture de l'Eglise Saint-Vincent de Paul est à réfectionner. Une partie en a été endommagée par la chute d'éclats d'obus.

Le devis s'élève à la somme de 33.710 francs sur laquelle les dégâts imputables aux faits de guerre se chiffrent approximativement à 11.210 francs.

En ce qui concerne l'autre partie des travaux, évaluée à 22.500 francs environ, un accord a été réalisé avec le culte pour la participation de celui-ci dans la moitié de la dépense soit 11.250 francs.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

59 - CHATEAU LEMOINE, RUE EUGENE JACQUET - DEMANDE D'AFFECTATION AU CENTRE D'APPRENTISSAGE HORTICOLE.

M. VAN DEN HEEDE, horticulteur, représentant la "Restauration Paysanne" a demandé à la Ville l'affectation d'une partie du bâtiment dénommé "Chateau Lemoine" afin d'y installer un Centre d'Apprentissage horticole.

Cette installation n'aurait pour objet que d'abriter une dizaine d'apprentis horticoles qui, travaillant pendant le jour chez des professionnels de Fives et de St-Maurice, prendraient leur repas du soir et coucheraient dans l'immeuble.

/.....

Cette propriété est destinée à devenir un Centre d'éducation physique et sportive pour lequel un projet a été établi. En attendant la réalisation de ce projet, il est procédé actuellement à un aménagement provisoire. Le bâtiment, en très mauvais état, devra disparaître lors de l'exécution du Centre définitif.

Les réparations minima indispensables pour rendre ce bâtiment habitable sont évaluées à 63.500 francs environ.

La Commission estime qu'il n'apparaît pas souhaitable d'engager une telle dépense dans un bâtiment appelé à disparaître dans un délai plus ou moins rapproché.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

60 - GRAND PALAIS DE LA FOIRE COMMERCIALE - CONSTAT ET DEVIS
DES DOMMAGES DE GUERRE - HONORAIRES DU METREUR - MARCHE

M. Emile LISAMBERT, métreur-vérificateur, a établi le devis des dommages de guerre causés au Grand Palais de la Foire Commerciale, édifice qui est propriété de la Ville.

Le montant du devis, évalué sur la base des prix de la Série du Bâtiment, édition 1939, s'élève à 2.135.565 Fr 20. Les honoraires de M. LISAMBERT, calculés sur le taux le moins élevé du tarif dégressif, s'élèvent à la somme de 36.484 Fr 39.

Il est nécessaire de passer un marché avec M. LISAMBERT pour le règlement de ses honoraires.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

61 - INSTANCE CONTRE LA VILLE PAR M. VAN COPPENOLLE -
EXAMEN DU DOSSIER.

M. VAN COPPENOLLE, ancien entrepreneur adjudicataire de travaux de peinture et vitrerie a introduit une instance devant le Conseil de préfecture contre la Ville. M. VAN COPPENOLLE se plaint de n'avoir plus été appelé à prendre part aux appels d'offres qui ont été faits en 1941 et en 1942.

La Commission prend connaissance des explications fournies par M. FAUVET à ce sujet ainsi que du dossier renfermant les griefs formulés à plusieurs reprises par le Service à l'encontre de cet entrepreneur.

Dossier retourné au Service du Contentieux.

62 - INSTALLATIONS OLYMPIQUE - IRIS CLUB LILLOIS -
VISITE SUR PLACE.

Des travaux ont été envisagés dans les installations utilisées par l'Olympique-Iris Club Lillois.

La Commission décide de procéder à une visite sur place le jeudi 22 Octobre à 10 heures. M. le Conseiller GOUDAERT en sera avisé.

/.....

63 - ENTRETIEN DES PROPRIETES COMMUNALES - ACHAT DE VERRE
A VITRES - MARCHE

En vue de parer à la pénurie et à la hausse probable des prix du verre à vitres nécessaire à l'entretien des bâtiments communaux, il a été procédé à un appel d'offres.

Cinq maisons ont remis des propositions identiques. Par la suite la société LEJEUNE et Cie. a maintenu son offre et les quatre autres maisons se sont refusées.

Il est proposé de passer avec cette Maison un marché de gré à gré évalué approximativement à 40.000 francs.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

64 - THEATRE SEBASTOPOL - TRAVAUX INTERIEURS.

M. FAUVET rend compte à la Commission de l'exécution des travaux ci-après au Théâtre Sébastopol :

a) - Lessivage à conserver des murs et plafonds de la salle à l'exception du plafond central.

Lessivage et badigeon teinté des plafonds sous galerie et dans les loges.

Dépose, lavage des carreaux du plafond vitré et repose.

Ensemble 10.200 Fr

b) - Fosse d'orchestre - Travaux de peinture après transformation de la fosse.

Lessivage, masticage, trois couches de peinture. 2.900 Fr

c) - Lessivage des ébénisteries de la salle 5.100 Fr

Le devis présenté à la Commission comprenait en outre le lessivage des murs des couloirs, dégagements, cages d'escaliers, mais le travail n'a pu être entrepris avant l'ouverture de la saison.

°
° °

Etant donné l'approche de l'hiver et l'heure tardive à laquelle prennent fin généralement les réunions, les Membres présents, sur la proposition du Président, sont d'avis de tenir jusqu'à nouvel ordre, les séances de la Commission à 17 heures. Il sera demandé à M. le Conseiller GOUDAERT s'il accepte ce changement d'horaire.

°
° °

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 20 h. 30.

VU : Hôtel de Ville, le 22 Octobre 1942

Le Conseiller Municipal
délégué
au Service des Bâtiments,

L'Ingénieur Chef du Service des Bâtiments,

FAUVET.

TREELS



Deuxième Division
Deuxième Section

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 17 Novembre 1942

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 17 Novembre 1942 à 16 heures, sous la présidence de M. le Conseiller Treels.

Présents: M.M. Treels, Conseiller Municipal délégué, Président;
Goudaert, Conseiller Municipal
Leleu, d°
Excusé: M. Libert, d°
Assistait à la séance:
M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments.

Procès-verbal de la réunion du 20 Octobre 1942.

Adopté sans observations.

65 - Bâtiments Universitaires - Travaux - Modification de la Convention passée avec l'Université.

A la suite d'une convention passée en 1938 entre l'Université et la Ville, propriétaire des bâtiments universitaires, celle-ci s'était engagée à verser à l'Université, pour l'entretien de ces bâtiments, une subvention annuelle de 400.000 francs pendant 10 ans à dater du 1er Juillet 1937: cette subvention étant réduite à 150.000 francs par an à partir de la onzième année.

M. le Recteur de l'Université demande une augmentation de la subvention en rapport avec la hausse importante qui s'est manifestée depuis 1938 et qu'il estime être de l'ordre de 125 %.

Après un échange de vues et les renseignements complémentaires qui lui sont fournis, la Commission donne un avis favorable à la demande de M. le Recteur.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Réceptions définitives. Décomptes définitifs.

Les travaux désignés ci-après sont terminés et les délais de garantie expirés. Il y a lieu de procéder à leur réception définitive.

66 - Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras.

3ème lot - Ciment armé
7ème lot - Carrelage et revêtement
10ème lot - Peinture et vitrerie.

67 - Caserne Bouvines.

7ème lot - Peinture et vitrerie
9ème lot - Couverture - Toiture terrasse.

68 - Colonie Henri Ghesquière à Marquette

Suppression de la pièce d'eau
Travaux de remblayage
Clôture en béton armé.

La Commission désigne les Membres qui effectueront la vérification et la réception de ces différents travaux.

Réparations aux églises à frais communs - Participation du Culte.

Différentes réparations ont été faites ou sont à effectuer aux églises désignées ci-après. Le Clergé a accepté de participer dans les dépenses jusqu'à concurrence de la moitié.

69 - Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul

Remplacement des abat-sons du clocher.
Dépense effectuée : 17.736.40
Participation du Culte : 8.868.20

70 - Eglise Saint-Sauveur

Réparation du fronton.
Dépense effectuée : 35.461.50
Participation du Culte : 17.730.80

71 - Eglise Saint-André

Réparations à la couverture.
Dépense évaluée : 22.000.00
Participation du Culte : 11.000.00

La Commission donne avis favorable à l'admission en recette de ces différentes participations.

Dossiers transmis à l'Administration Municipale.

72 - Eglise Saint-Maurice des Champs - Réfection de l'extrémité de la flèche du clocher.

L'extrémité effilée du clocher en pierre de l'église Saint-Maurice des Champs s'est descellée de son assise et a opéré un déplacement dangereux pour la sécurité publique.

Etant donné l'urgence, les travaux à frais communs avec le Clergé ont été confiés à un entrepreneur spécialisé, M. Prosper Dhélin, 21-31 rue Abélard.

Afin d'éviter le retour d'un accident de cette nature, il est envisagé de diminuer la hauteur de la pointe du clocher.

La Commission émet un avis favorable.

Dossier retourné au Service des Bâtiments pour exécution.

73 - Square Iestiboudois - Demande de suppression de l'urinoir et d'aménagement de l'angle rue Saint-Jacques, rue des Tours.

M. Coustenoble, coiffeur, 2 rue des Tours, a demandé la suppression de l'urinoir proche de son domicile car il se plaint des émanations qui s'en dégagent.

Il a indiqué, par la même occasion, qu'il serait souhaitable, selon lui, de supprimer une partie du jardin dépendant de l'école Legouvé afin de dégager l'angle des rues Saint-Jacques et des Tours,

La Commission n'est pas d'avis de retenir ces suggestions, étant donné, au surplus, que la question des urinoirs est un problème qui doit être traité dans son ensemble.

Une lettre sera adressée à M. Coustenoble.

74.- Entretien des propriétés communales. Travaux de maçonnerie - ciment armé - enduits - zinguerie - plomberie - serrurerie - menuiserie - Marchés.

Les entreprises avec lesquelles la Ville a passé un marché pour différents travaux d'entretien dans les propriétés communales ne sont pas toujours à même, étant donné les difficultés présentes, d'exécuter aussi rapidement qu'il le faudrait certains travaux urgents.

Le Service des Bâtiments s'est adressé, dans ce cas, à certaines maisons qui ont effectué des travaux s'élevant pour chacune à plus de 20.000 francs et pour lesquels il est nécessaire de passer les marchés de régularisation nécessaires.

En voici le relevé :

Nature des travaux et désignation des entreprises	Rabais consenti	Dépenses approximatives
<u>Charpente-menuiserie</u>	:	:
A. VANDENBOSSCHE 78 Rue de Pologne	: 10 %	: 40.000 Frs
<u>Ferronnerie-tôlerie-Serrurerie</u>	:	:
A. DIDIER, 23 Rue de la Halle	: 18 %	: 25.000 Frs
<u>Plomberie-zinguerie</u>	:	:
M. AVET, 7 Rue d'Amiens	: 10 %	: 30.000 Frs
<u>Maçonnerie</u>	:	:
Mme Vve Ch. Allard, 29 Bd d'Alsace	: 10 %	: 25.000 Frs

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

75.- Ecoles communales. Eclairage au gaz. Renouvellement de Marché.

L'entretien des installations d'éclairage au gaz dans les écoles est assuré depuis 1925 par la Société Auer. Par suite des circonstances actuelles, cet éclairage n'est appelé à fonctionner que d'une manière réduite quand il fera trop sombre certains jours. La Société Auer propose de continuer cet entretien pendant l'année scolaire 1942-1943 au prix de 12 Frs par bec entretenu. Le nombre de becs ayant été ramené de 3094 à 1.800 environ, il s'agit d'une dépense évaluée approximativement à 22.000 francs. Toutefois, le Service a demandé au Directeur régional de la Société Auer une réduction sur le prix ci-dessus et il est probable que celui-ci sera ramené à 11 Frs.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

76.- Théâtre Sébastopol - Dépôt de Mobilier. Aménagement. Marché.

Les entrepreneurs de l'entretien ne pouvant arriver à

construire avec assez de rapidité le local prévu pour remiser le mobilier de scène du Théâtre Sebastopol, le Service s'est adressé à la Société Paul Rouzé & Cie, 18 Rue de Marquillies. Cette entreprise demande un délai d'un mois pour l'exécution des travaux de maçonnerie, ciment, charpente et menuiserie. Il est nécessaire de passer avec cette maison un marché évalué approximativement à 25.000 francs.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

77.- Ecoles Mozart et Pasteur. Reconstruction d'un mur et de deux préaux.

Le mur de séparation entre les cours des écoles Mozart et Pasteur menace de s'écrouler, entraîné par le poids du préau vitré de l'école Pasteur trop lourd et en porte-à-faux.

Il est nécessaire de reconstruire le mur ainsi que les deux préaux qui s'y appuient. La marquise vitrée reposera désormais sur des poteaux.

La dépense est évaluée approximativement à 80.000 francs.

Avant de procéder à la reconstruction des préaux, il sera demandé au corps enseignant s'il lui apparaît opportun d'apporter des modifications à l'ancien état de choses.

Avis favorable

Retour au Service des Bâtiments pour exécution.

78.- Terrain de sport avenue de l'Hippodrome. Réaise en état de deux tribunes. Marchés.

A la suite de la visite des installations qu'occupait l'Olympique Lillois, la Commission a envisagé la réparation de la tribune d'honneur endommagée par faits de guerre et le remplacement des gradins en sapin de la tribune populaire découverte - ceux-ci présentant un réel danger pour les spectateurs se trouvant sur ladite tribune - par des gradins en chêne recouverts de carbonyl. L'Architecte désigné par la Ville, en accord avec le Service, mis au point un devis descriptif des travaux à exécuter et des propositions ont été demandées à des Maisons spécialistes.

En ce qui concerne les travaux de charpente en fer et de serrurerie de la tribune d'honneur, quatre maisons ont été consultées; deux d'entre elles se sont récusées et les deux autres ont remis les offres ci-après :

M. PLUVINAGE	60.230 Frs
M.M. Jean MALLET & Cie	47.880 Frs

Quant aux travaux de charpente en bois de la tribune non couverte, il n'a été trouvé qu'une seule maison capable actuellement de les entreprendre : M.M. Thomas Frères. Cette entreprise se chargerait en outre des travaux de charpente en bois et de maçonnerie de la tribune d'honneur. Le lot qui lui serait ainsi confié est évalué à environ 240.000 Frs. La Commission a été avisée qu'une voie nouvelle devait, dans l'avenir, traverser le terrain mais que sa réalisation ne pouvait être envisagée comme très prochaine.

Les travaux prévus ont été limités au strict minimum et leur

exécution est indispensable pour que des manifestations sportives puissent continuer à se dérouler sur le terrain de l'avenue de l'Hippodrome.

Après un échange de vues où sont notamment intervenus M. le Conseiller GOUDAERT puis M. le Conseiller TREELS, les propositions faites à la Commission sont transmises avec avis favorable.

Il entrera environ 3500 kgs de fers et boulons dans les travaux et des bons-matières sont demandés par les entrepreneurs. Le Service n'en dispose pas. Il n'a reçu aucun contingent pour le 4ème trimestre 1942 et il est actuellement en déficit d'environ 90 tonnes pour des travaux déjà exécutés ou en cours. Les entreprises ne disposent plus de stocks et ne peuvent maintenant entreprendre des travaux que contre remise de bons-matières.

Dans ces conditions, il sera demandé à M. le Conseiller SERGEANT de tenter d'obtenir les bons-matières nécessaires.

Réunion commencée à 18 h 15 terminée à 18 h 30.

Hôtel de Ville le 19 novembre 1942.

L'Ingénieur
Chef du Service des Bâtiments

signé: O FAUVET

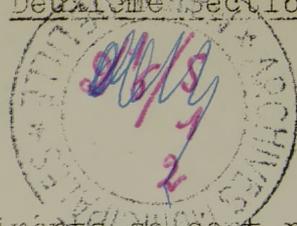
Vu
Le Conseiller Municipal Délégué,

signé: TREELS.



Deuxième Division
Deuxième Section

COMMISSION DES BATIMENTS
Séance du 15 Décembre 1942



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 15 Décembre 1942 à 17 heures, sous la présidence de M. le Conseiller TRÉELS.

Présents : MM. TRÉELS, Conseiller Municipal délégué, Président;
LELEU, d°

Excusés : MM. GOUDAERT, d°
LIBERT, d°

Assistaient à la séance :

M. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
LEMOINE, Ingénieur au même service.

Procès-verbal de la réunion du 17 Novembre 1942.

Adopté sans observations.

79.- Pains Municipaux du Boulevard de la Liberté.
Aménagement d'un vestiaire collectif.

Afin de pouvoir satisfaire une clientèle plus nombreuse, un projet de vestiaire collectif au rez-de-chaussée a été établi, en accord avec le Bureau d'Hygiène, par le Service des Bâtiments.

Ce projet maintient les 105 cabines du premier étage pour le déshabillage et le rhabillage mais prévoit la suppression, au rez-de-chaussée, des 85 cabines actuelles qui seraient remplacées par un vestiaire muni de comptoirs et de guichets et servirait à la mise en dépôt des vêtements. Le nombre des cases numérotées serait de 356.

Les escaliers en bois, en mauvais état, seront remplacés par du béton armé.

Le devis estimatif fait ressortir une prévision de dépense approximative de 259.220 francs.

Il sera possible de demander une subvention de l'Etat.

Avis favorable.

Le dossier sera transmis à l'Administration Municipale.

80.- Eglise Saint-Maurice-des-Champs. Remise en état de la pointe du clocher. Compte rendu des travaux exécutés et des mesures prises.

M. FAUVET rend compte à la Commission de la visite qu'il a effectuée le 4 Décembre dernier au clocher de l'église Saint-Maurice-des-Champs. Les travaux de remise en état sont terminés.

La pointe a été abaissée de 2 mètres environ. Du point de vue esthétique la modification apportée n'a pas changé de façon sensible la silhouette du clocher.

.....

M. FAUVET informe la Commission que le 4 Décembre, les cloches, qui sont actionnées électriquement, ont été successivement en branle. La partie supérieure du clocher s'est mise à osciller en synchronisme avec la première cloche et suivant une amplitude assez inquiétante. Tout en continuant à faire sonner la première cloche, la seconde a été mise en mouvement; son régime est différent de celui de la première, leurs oscillations se contrarient et l'effet sur la pointe du clocher s'est presque annulé. La troisième cloche a été ensuite actionnée en même temps que les deux premières et la situation est redevenue inquiétante comme lorsque ne fonctionnait qu'une seule cloche. Il a été convenu avec le Doyen que les sonneries se feront dorénavant simultanément sur la première et la deuxième cloche, qu'elles seront écourtées et que jamais une cloche seule ne sera mise en mouvement.

Ces indications ont été confirmées par lettre au Doyen.

De plus des vérifications sur l'état du clocher seront faites de temps en temps, notamment au moment des sonneries.

Dossier retourné au service.

81.- Démolition d'un baraquement rue Jeanne Hachette.
Appel d'offres - Admission en recettes.

Le baraquement situé 71 rue Jeanne Hachette, devenu libre et se trouvant en mauvais état, doit être démoli.

A la suite d'un appel d'offres, la proposition la plus avantageuse a été faite par M. VANTROYEN, entrepreneur à Lille, qui s'est engagé à verser à la Ville, pour tenir compte de la valeur des matériaux qu'il récupérera, la somme de 6.200 francs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

82.- Chauffage de l'Hôtel de Ville - Marché.

La Société "Etablissements DELAMBOY et DEWAILLY" assure depuis 1934 et de façon satisfaisante, la conduite du chauffage de l'Hôtel de Ville et l'entretien de l'installation sanitaire.

Il est proposé de renouveler, pour la saison 1942-1943, le marché passé avec cette maison. Le prix forfaitaire basé sur une formule de variation du taux du salaire horaire est fixé à 131.520 francs.

Avis favorable.

Toutefois, après un échange de vues au cours duquel il est précisé qu'il s'agit ici uniquement d'une question de main-d'œuvre puisque le combustible est livré par la Ville, il est décidé, sur la proposition de M. le Conseiller TREELS, qu'il sera examiné pour la saison 1943-1944 s'il n'y aurait pas avantage pour la Ville à assurer elle-même la conduite du chauffage et l'entretien de l'installation sanitaire.

Sur la proposition de M. le Conseiller L'LEU, et s'il est décidé de s'adresser encore à l'entreprise, il sera recherché la possibilité de confier le travail à une maison lilloise.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

.....

83.- Entretien des installations thermiques - Marché complémentaire.

Il a été fait appel à M. AUSTRATE, titulaire d'un marché d'entretien des installations thermiques de la Ville pour l'exécution aux Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté, d'appareils nécessaires à l'éducation nautique scolaire ainsi que pour des travaux de démontage d'installations mécaniques ne servant plus à l'ancienne école Baggio et son annexe.

M. AUSTRATE avait l'avantage de posséder les métaux indispensables pour la fabrication des appareils et disposait, en outre, d'un échafaudage mobile lui permettant de procéder aux démontages requis.

Le montant du marché dont cet entrepreneur est titulaire ayant été fixé à 80.000 francs au maximum, il est proposé de porter son importance à 200.000 francs pour tenir compte de la valeur des travaux exécutés.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

84.- Entretien des bâtiments communaux en 1943 - Examen de la question.

Etant donné les circonstances actuelles, on ne peut prévoir une adjudication pour l'entretien des propriétés communales en 1943.

Il est envisagé de renouveler en 1943 les marchés en cours aux mêmes conditions et rabais.

Avis favorable. Une lettre va être adressée à tous les titulaires de marchés d'entretien.

o
o

M. le Conseiller TREELS fait part à la Commission de la décision du Conseil d'Administration de dénoncer l'accord passé en 1938 entre la Ville et l'Université, octroyant à celle-ci une subvention annuelle de 400.000 francs pour l'entretien des bâtiments universitaires.

M. le Recteur avait demandé que cette subvention soit portée à 900.000 francs.

La Commission demande l'inscription, au Budget, d'un crédit spécial de cette dernière importance, pour l'exécution, par la Ville des travaux d'entretien des Bâtiments universitaires.

85.- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras - 8^e lot - 112.3
Parquets - Réception définitive - Décompte définitif

La Commission désigne les Membres qui procéderont à la vérification des travaux.

86.- Institut Denis-Diderot - Entretien des installations sanitaires.

Le Service a demandé à la Société "Chauffage Service", qui assure la chauffage de l'Institut Denis-Diderot, dans quelles conditions elle pourrait assurer l'entretien des installations sanitaires de l'établissement.

Cette société a fait une proposition d'entretien dont la redevance annuelle à payer par la Ville serait de 15.000 francs.

Le Service estime que cette proposition est intéressante pour la Ville : avis favorable de la Commission.

Il sera demandé à l'Autorité allemande qui occupe une partie des locaux, de participer dans la proportion de 2/5 de cette dépense.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

87.- Eglise Notre-Dame de Fives - Réparation de la pointe du clocher - Participation du Culte.

M. le Chanoine LESAGE, Curé-Doyen de Notre-Dame de Fives a signalé le mauvais état de la pointe du clocher de l'église. Il accepte de participer pour 50 % dans la dépense de réparation évaluée à la somme de 12.000 francs environ.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

88.- Bâtiments communaux - Travaux d'ameublement et de tapisserie - Marché.

La Ville a confié à M. CAR ENTIER, artisan-tapisier, rue de Flandre à Lille, différents travaux de pose et réparation de rideaux d'occultation ainsi que divers ouvrages de tapisserie dans les bâtiments communaux.

L'ensemble des travaux exécutés en 1942 s'élevant à 50.000 francs environ, il est nécessaire de passer un marché.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

89.- Restaurant populaire rue du Marché - Fourniture de mobilier - Marché.

Il a été demandé par le Service à la Société Paul ROUZE et Cie, 18 rue de Marquillies à Lille, la fourniture de 30 tables, 60 bancs et 2 tables de cuisine.

Un marché, dont le montant est évalué à 54.400 francs, est à passer avec cette maison.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 18 heures 30.

Hôtel de Ville, le 17 Décembre 1942.

L'Ingénieur
Chef du Service des Bâtiments,

signé : O. FAUVET

VU

Le Conseiller Municipal délégué,

signé : TREELS



COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 12 Janvier 1943



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 12 Janvier 1943 à 17 heures, sous la présidence de M. le Conseiller Treels.

Présents : MM. Treels, Conseiller municipal délégué, Président
Goudaert id
Leleu id
Libert id

Assistaient à la séance :

MM. Sergeant, Conseiller municipal délégué à
l'Education Physique et Sports
Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
Lemoine, Ingénieur au même Service
Cailliau, Architecte
Desrumaux, Adjoint au chef du service

Procès verbal de la réunion du 15 Décembre 1942

Adopté sans observations.

90.- Programme d'équipement sportif de la Ville.

Le Commissariat Général à l'Education Générale et Sportive a adressé des instructions relatives à l'établissement d'un Programme d'équipement sportif de première urgence.

Conformément à ces instructions, il convient de remettre à la Direction départemental de l'Education Générale et Sportive, pour le 15 Janvier, dernier délai, la liste des projets envisagés par la Ville en donnant la répartition des dépenses approximatives comme suit :

Acquisition de terrains :	(Valeur actuelle
Aménagement des sols	(Evaluation par référence aux
Bâtiments	(prix en vigueur au 1er Juillet 1941
Matériel	(

Les propositions des Communes, rassemblées, seront adressées au Commissariat Général par la Direction Départementale pour le 1er Février. Le Commissariat Général arrêtera alors la liste des projets urgents dont la réalisation mérite d'être entreprise et devra faire l'objet de projets d'études. Ceux-ci seront alors établis puis transmis au Commissariat Général qui, si les dispositions prévues reçoivent son agrément, fixera la subvention de l'Etat et avancera les honoraires d'études calculés au taux de 1 %.

M. Fauvet ajoute, en ce qui concerne le montant de la subvention de l'Etat, que sur le vu du Programme déjà adressé au Commissariat Général pour l'aménagement de Centres Scolaires d'Education physique et sportive, le Commissariat Général a fait connaître que les acquisitions de terrains seraient subventionnées à 50 % et les travaux à 80 %.

Une fois les projets d'études approuvés, il devra être établi les projets d'exécution. Ceux-ci, après approbation par le Commissariat Général, donneront lieu au versement d'honoraires complémentaires de 0,50 % pour les premiers 500.000 Frs et 0,20 % au delà de 500.000 Frs.

Ces indications données, la Commission prend connaissance du Programme de première urgence de la Ville.

Celui-ci est divisé en 3 paragraphes.

Paragraphe 1.- Anénagement de 15 centres scolaires d'éducation physique et sportive suivant classement ci-après.

Ce classement dépend uniquement de la question des emplacements, suivant qu'ils appartiennent ou non à la Ville, suivant qu'ils sont libres ou en culture.

I. Progrès Social. 2 Porte de Fland. 3 Hôtel de Ville. 4 Citadelle. 5 W zemmes. 6 Iena. 7 Chevalier Français. 8 Canteleu. 9 Bazinghien. 10. Château Lemoine. 11 Arbrisseau. 12 Les Alouettes. 13 Pont Neuf. 14 Fives. 15 Faidherbe.

Les dépenses se récapitulent comme suit :

Acquisition de terrains	10.517.000 Frs
Aménagement des sols	23.041.000
Bâtiments	71.767.000
Matériel	2.010.000
Total :	107.335.000 Frs

La réalisation se fera par tranches annuelles. La première tranche comprendra 1° l'acquisition de tous les terrains dont la dépense a été fixée en nombre rond à 10.000.000 Frs

2° l'aménagement de plusieurs centres: sols, clôtures, bâtiments strictement indispensables au fonctionnement de ces Centres

24.000.000
Total : 34.000.000 Frs

Paragraphe 2.- Terrain sportif de la Porte de Dunkerque (ancien stade de l'Olympique lillois)

Achat des terrains y compris les frais	555.000 Frs
Achat des bâtiments et installations y compris frais	440.000 Frs
Total :	995.000 Frs

Paragraphe 3.- Construction d'un stade nautique comprenant notamment, dans un hall de grandes dimensions, un bassin olympique de 50 m x 15 m, un bassin école de 25 m x 15 m, des gradins pour environ 2000 spectateurs, des cabines, des douches, l'équipement thermique et hydraulique et les installations indispensables au fonctionnement du stade.

PRévision 70.000.000 Frs

Un large débat s'ouvre sur le Programme présenté au cours duquel tous les Conseillers présents interviennent.

La Commission examine la question sous ses aspects technique et financier.

En ce qui concerne les dépenses de premier établissement, la Ville escompte une forte participation de l'Etat et pense obtenir des facilités pour financer sa quote-part mais pour les Centres scolaires, la Ville aura à faire face à d'importantes dépenses d'entretien et de fonctionnement sans pouvoir, en contrepartie, prévoir de recettes correspondantes et ce problème doit être évoqué au moment où une décision de principe est à prendre.

M. le Conseiller Sergeant expose le point de vue de l'Enseignement technique et sportive. L'éducation physique et sportive a été trop négligée en France alors que partout, en Europe, on la voyait se développer à un rythme impressionnant. Les Pouvoirs Publics l'ont compris; c'est pourquoi ils ont créé le Commissariat Général et lui ont donné des moyens qui permettront de constituer l'Equipement sportif du Pays. Des crédits très élevés lui ont déjà été attribués et dans certaines Régions, Paris et sa banlieue notamment, de nombreuses réalisations ont déjà été faites.

M. le Conseiller Sergeant ajoute que, dans le cadre du Département, presque toutes les Communes ont fait dresser des projets. Tout près de nous, Roubaix a un Programme comparable à celui de Lille; Tourcoing a prévu l'aménagement d'importants Centres scolaires.

Le Programme de Lille n'est pas exagéré. Il est normal et rationnel; la population scolaire est d'environ 30.000 élèves et pour recevoir un pareil effectif, de nombreux Centres sont nécessaires.

X

X X

M. le Conseiller Sergeant fait ensuite l'historique de la question du terrain sportif de la Porte de Dunkerque et indique les raisons qui ont motivé l'acquisition par la Ville des terrains et des installations.

X

X X

La Commission examine ensuite l'étude sommaire faite par le Service d'un stade nautique.

M. Cailliau, Architecte, donne des explications techniques et indique les bases qui lui ont permis de chiffrer approximativement la dépense.

M. Sergeant souligne que Lille ne possède qu'un établissement de capacité réduite avec une piscine de dimensions restreintes et qu'un établissement dans lequel pourront se dérouler des compétitions et devenue indispensable, ainsi qu'il en existe à Roubaix et à Tourcoing. Cette dernière Ville a d'ailleurs fait établir un projet de construction d'une deuxième piscine dont les plans ont paru dans des publications techniques.

M. Fauvet ajoute, qu'à la demande de M. le Doyen Leclercq, l'étude prévoit l'adjonction d'un établissement de bains médicaux spéciaux.

M. le Conseiller Sergeant estime toutefois que l'emplacement réservé au stade nautique est excentrique. Il pense qu'il devrait se trouver de préférence dans la partie centrale de l'agglomération afin de facilement permettre, notamment aux ouvriers et aux employés après leur journée de travail, de fréquenter l'établissement. M. le Conseiller Sergeant ajoute qu'il vient de faire part de ses suggestions à M. le Maire.

Comme suite à ces indications, il est entendu, afin de permettre un nouvel examen de la question de l'emplacement, que celui-ci ne figurera pas dans l'état de propositions destiné à la Direction Départementale

x
x x

La Commission aborde ensuite la question de construction d'un Stade de compétition et d'entraînement. Il ne figure pas sur la même liste que les précédents projets mais fait l'objet d'un état annexe spécial.

Le Stade comprendra :

1° un stade de compétition groupant une piste cycliste, une piste pédestre, un terrain de foot-ball et de rugby, des emplacements de sauts et de lancers, des tribunes couvertes, des tribunes non couvertes,

2° des terrains de compétition de hockey, de basket-ball, de colley-ball, de tennis.

3° des terrains d'entraînement de foot-ball et rugby, de hockey, de basket-ball, de volley-ball, de tennis.

4° un plateau d'évolution entouré d'une piste pédestre

5° des bâtiments et installations indispensables au fonctionnement du Stade Municipal.

Ce stade sera aménagé dans l'ancien Champ de Courses du Bois de la Deûle à Lambersart et devra être prévu pour 40.000 spectateurs.

Le coût des terrains compris frais est évalué à 8.600.000 Frs

Les travaux d'aménagement peuvent, très approximativement être estimés à la somme de 100.000.000 Frs

M. le Conseiller Sergeant souligne le fait que la Ville ne possède pas de Stade alors que de nombreuses Villes bien moins importantes que Lille ont, depuis longtemps, réalisé des installations qui attirèrent beaucoup de monde. Au surplus, ajoute M. le Conseiller Sergeant, il s'agit ici de dépenses récupérables.

Il cite l'exemple de Bordeaux qui a construit un Stade il y a quelques années et dont la dépense serait déjà amortie par la part des recettes revenant à la Commune.

+
+ +

Après ce débat, la Commission, sur proposition de son Président, M.le Conseiller Treels, adopte le Programme de première urgence et l'état spécial annexe.

Ces deux documents seront présentés à la signature de M.le Maire puis remis aussitôt à la Direction départementale de l'Education générale et sportive.

91.- Eglise Saint-Maurice des Champs. Remise en état de la pointe du clocher. Marché. Participation du Culte.-

Le mémoire de l'entrepreneur, M. Prosper DHELIN, s'élève à la somme de 25.217 frs 58.

Un marché est à passer avec cette entreprise.

La participation de 50 % acceptée par le Culte est à admettre en recette.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

92.- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. 8ème Lot - Parquets. Réception définitive - Décompte définitif.-

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

93.- Bâtiments communaux. Entretien. Installations thermiques. Entretien. Matières, matériaux et objets fabriqués : Acquisition, Marchés à passer pour l'année 1943.-

Pour faire suite à la décision prise à la dernière réunion, il a été demandé à tous les titulaires de marchés d'entretien s'ils acceptaient de renouveler en 1943 les marchés en cours aux mêmes conditions et rabais.

49 entreprises ont répondu d'accord. Cinq n'ont pas répondu ou ont adressé une réponse négative.

Il est décidé de passer des marchés pour l'année 1943 avec les entreprises ayant accepté les mêmes conditions qu'en 1942. Toutefois, le marché passé l'an dernier avec M.M. Vanstoseghem et Eros à Roubaix pour l'entretien des installations thermiques ne sera pas renouvelé pour le moment, la préférence devant aller d'abord aux entreprises lilloises.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

94.- Eglise Sainte-Marie-Madeleine. Réparation à la corniche de la sacristie. Participation du Culte.-

Afin d'éviter des accidents possibles, il a dû être procédé d'urgence à la réparation de la corniche extérieure se trouvant en mauvais état à la sacristie.

La dépense s'est élevée à 1761 frs 90 et il y a lieu d'admettre en recette la somme de 881 francs représentant la moitié des frais suivant accord intervenu avec le Clergé.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

95.- Ecole Antoine Brasseur. Remboursement de courant électrique à la Directrice.

L'éclairage de l'abri de Défense Passive installé à cette école est assuré par 3 lampes électriques branchées sur les conducteurs alimentant le logement de la Directrice. Celle-ci demande que la valeur du courant consommé par ces lampes lui soit remboursée car elle en assume la charge depuis le 1er Novembre 1940. Il s'agit d'une dépense de 355 frs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 heures 10.

Hôtel de Ville, le 13 Janvier 1943

L'Ingénieur.

Chef du Service des Bâtiments,

O. FAUVET.

VU:

L'Adjoint délégué,

TREES

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 16 Février 1943



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 16 Février 1943 à 17 heures sous la présidence de M. l'Adjoint TREELS .

Présents : MM. TREELS, adjoint au Maire ,
GOUDAERT, Conseiller Municipal
LELEU, " "

Excusé : M. LIBERT, " "

Assistaient à la séance :

MM. FAUVET , Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
LEMOINE , Ingénieur au même Service .



Procès-verbal de la réunion du 12 Janvier 1943

Adopté sans observations .

96.- Olympique Lillois - Remise en état de deux tribunes .

M. le Président donne connaissance d'une lettre adressée par M. le Préfet le 18 Janvier dernier déclarant que les résolutions précédemment présentées pour l'acquisition, par la Ville, des terrains et des installations de l'Olympique Lillois n'étaient pas encore ratifiées par l'Autorité Supérieure et que, par conséquent, l'autorisation d'entreprendre, dès maintenant, les travaux de restauration de ces installations ne pouvait être donnée.

D'autre part, M. l'Adjoint Sergeant a fait parvenir un bon de déblocage de 1.000 Kgs de fer qui permettra le moment venu, d'exécuter une partie des travaux prévus.

97.- Bains Municipaux - Installations thermiques - Réfection de maçonnerie en 1942 - Marché .

La vérification périodique des installations thermiques aux établissements de bains municipaux situés boulevard de la Liberté d'une part et rue Maracci d'autre part ont fait apparaître le besoin de procéder en 1942 à diverses réfections de maçonnerie aux générateurs et autres parties des chaufferies .

Ces travaux, exécutés en différentes périodes, ont nécessité le concours d'un spécialiste : M. Robert Hubaud , 79 rue de l'Hôpital Militaire à Lille .

Le montant des ouvrages effectués est évalué approximativement à la somme de 44.000 francs et il est indispensable de passer un marché .

Avis favorable .

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

98.- Bâtiments communaux - Installations électriques faites en 1942 par M. DHAUSSY-MARCHE.

Il a été procédé, en 1942, à l'exécution d'installations électriques dans des bâtiments communaux par un électricien, M. DHAUSSY, particulièrement pourvu en main d'oeuvre et en matières pour pouvoir nous donner rapidement satisfaction.

Le total des dépenses s'élève approximativement à la somme de 60.000 Francs et un marché de régularisation est nécessaire.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

99.- Bâtiments communaux - Entretien en 1943 - Deuxième série de marchés.

À l'occasion du renouvellement des marchés pour l'entretien des propriétés communales en 1943, différentes entreprises nous ont adressé leurs offres de service pour les travaux de leur spécialité.

Etant donné l'importance des travaux d'entretien prévus et les difficultés accrues de se procurer les matières nécessaires, on peut estimer qu'il y a intérêt pour la Ville à accepter ces offres dont les rabais sur la Série de Prix sont comparables, pour chaque profession, à ceux des maisons titulaires d'un marché pour 1.943.

Les propositions faites sont les suivantes.

<u>Nature des travaux et désignation des entreprises.</u>	<u>Rabais</u>	<u>Dépenses approximatives.</u>
<u>Couverture, Zingage, Plomberie</u>		
M. Henri MAQUET, 25 R.Ch. de Muysaert	16%	60.000 Frs
M. Edouard BEHIN Fils, 32-34, Place Louise de Bettignies	15%	60.000 Frs
<u>Couverture Tuiles et Ardoises</u>		
MM. P. LECOUR Fils & C ^o , 73 R. des Postes	15%	60.000 Frs
<u>Menuiserie et entreprise générale</u>		
Société "Le bâtiment du Nord" 40 Rue Brûle Maison	10%	80.000 Frs
<u>Mobilier</u>		
MM. DELOOSE & C ^o , 90 r. du Chev. Français		60.000 Frs
<u>Fourniture de peintures.</u>		
Société des Peintures Astral Celluco, 14 Place du Lion d'Or.		30.000 Frs

En ce qui concerne les deux derniers marchés, les fournitures de matières et d'objets fabriqués n'étant pas traitées suivant la Série de Prix du Bâtiment, les prix seront débattus avec le Service avant chaque commande.

Avis favorable.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

100.- Bâtiments communaux : Travaux de menuiserie faits en 1942 par les Etablissements BIENVENU Frère et Soeurs. Marché.

Il a été exécuté en 1942 dans quelques bâtiments communaux certains travaux urgents de menuiserie. Ces travaux ont été confiés aux Etablissements BIENVENU Frère et Soeurs, 4 rue Armand Carrel à Lille car les entreprises titulaires d'un marché se trouvaient dans l'impossibilité de les effectuer dans les délais voulus.

Le montant des travaux exécutés par l'entreprise précitée s'élève approximativement à la somme de 50.000 Francs et un marché de régularisation est à passer. Le règlement sera fait sur la base de la Série de Prix du Bâtiment applicable à la date des commandes avec rabais de 10 %. Ce rabais est égal à celui consenti par d'autres entreprises similaires travaillant aussi pour la Ville.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

101.- Bâtiments communaux : entretien en 1943.-Peinture et vitrerie - Désignation d'entrepreneurs - Appel d'offres préalable-

Etant donné l'importance des travaux de peintures et vitrerie à exécuter dans les bâtiments communaux en 1943, les trois entrepreneurs de peinture et vitrerie avec lesquels nous avons passé un marché ne suffiront pas.

Il est décidé de faire un appel d'offres aux entreprises de la profession sur la base de la Série de Prix du Bâtiment et de ses correctifs applicables à la date des commandes.

Le Service des Bâtiments est chargé de faire le nécessaire en ce sens.

102.- Constitution d'un stock de pommes de terre dans les caves de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul - Travaux d'aménagement-Marché.

Différents travaux ont été exécutés en novembre et décembre 1942 dans les caves de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul pour permettre la constitution d'un stock de pommes de terre pour la Régie Municipale d'approvisionnement.

Etant donné l'urgence des aménagements à effectuer, le Service s'est adressé à la Société Paul ROUZE et Cie, 18 rue de Marquillies à Lille. Le montant des dépenses s'est élevé approximativement à la somme de 23.000 Francs et un marché de régularisation est à passer avec cette entreprise.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

103.- Eglise Saint-Martin d'Esquermes - Réfection des couvertures - Participation du Culte.

M. le Chanoine POLLET a demandé à la Ville la réparation de la couverture de l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes. La dépense est évaluée approximativement à la somme de 83.000 Francs sur laquelle M. le Chanoine POLLET a accepté de participer pour la moitié.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

104.- Bâtiments communaux - Entretien en 1943.
Etablissement d'un programme des travaux

Pour l'année 1943, le montant du crédit affecté au paiement du personnel auxiliaire temporaire comptant au service des Bâtiments s'élève à la somme de :..... 2.062.949 Frs

Celui destiné à l'exécution des travaux par les entreprises et au paiement des fournitures s'élève à 8.000.000 Frs

Il comprend les dépenses d'entretien des propriétés acquises pour être démolies, réglées auparavant sur un crédit particulier. De même, l'entretien des Facultés, qui faisait l'objet d'une subvention à l'Université, est imputable sur ce crédit.

L'utilisation du crédit de 8.000.000 de francs a été établie comme suit :

a) Entretien courant, comprenant les réparations de petite et moyenne importance.	prévision :	1.000.000 Fr
b) Travaux d'entretien du Palais des Beaux-Arts et du Lycée Faidherbe.	prévision:	200.000 Fr
c) Installations thermiques & Entretien et modernisation.	prévision:	750.000 Fr
d) Fournitures de matériaux, d'articles de quincaillerie, etc.. pour la main-d'oeuvre municipale du service des Bâtiments	prévision:	300.000
e) Entretien ou démolition des propriétés acquises par la Ville	prévision:	250.000
f) Entretien des Facultés	prévision:	900.000
g) Programme des peintures et grosses réparations à exécuter en 1943	prévision:	3.800.000
h) Réalisation de projets d'amélioration et d'aménagement de Bâtiments Communaux	prévision:	800.000
i) Divers et imprévus	prévision:	400.000
	TOTAL ...	8.000.000 Fr

Après un échange de vues, la Commission approuve le programme qui lui est présenté.

Dossier retourné au Service.

105.- Démolition d'un baraquement rue Jeanne Hachette, 47

Ce baraquement devenu libre et se trouvant en mauvais état doit être démoli.

Il a été procédé à un appel d'offres; la proposition la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Edouard VANROYEN, 3 chemin de Bargues à Lille qui offre de verser à la Ville la somme de 6.300 francs pour tenir compte de la valeur des matériaux qu'il récupérera.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

5

106. -- GROUPE SCOLAIRE ALFRED DE MUSSET-DESBORDES VALMORE--
5° LOT: CARRELAGES-MALFAÇONS.

Un entrepreneur de Valenciennes, M. Adriaens, a exécuté les travaux de carrelages au groupe scolaire : Alfred de Musset-Desbordes-Valmore. Or, il existe des malfaçons dans l'exécution, notamment dans le carrelage en diagonale de la cantine. M. Adriaens devait revoir son travail, mais les événements de guerre n'ont pas permis à l'architecte d'exiger les réfections que l'entrepreneur s'était verbalement engagé à effectuer.

Le montant autorisé des travaux était de 191.500 Fr.

M. Adriaens a écrit dernièrement pour réclamer le solde de ces travaux en indiquant qu'il ferait abandon de l'application de la clause révisionnelle de son marché. Or, il n'est pas certain que cet entrepreneur a droit à la révision de son adjudication.

M.M. Treels, Goudaert, Leleu, Fauvet visiteront ces travaux le vendredi 5 mars vers dix heures.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 heures 15.

Hôtel de Ville le 19 février 1943

Vu
l'Adjoint au Maire

signé: TREELS

l'Ingénieur
Chef du Service des Bâtiments

signé: O. FAUVET



COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 16 Mars 1943

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 16 Mars 1943 à 17 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint TREELS.

Présents : M.M. TREELS, adjoint au Maire,
GOUDAERT, Conseiller Municipal
LELEU, d°

Excusé : M. LIBERT, d°

Assistaient à la séance :

M.M. FAUVET, ingénieur, Chef du Service des Bâtiments,
LEMOINE, Ingénieur au même service,
CAILLIAU, Architecte.

Procès-verbal de la réunion du 16 Février 1943.-

Adopté sans observations.

107 - Urinoir de la Grand'Garde - Transformation - Projet.-

A la demande de M. le Maire, le Service a établi un projet d'aménagement d'urinoir sous la Grand'Garde, en retrait du passage d'entrée du Marché Saint-Nicolas.

Ce projet modifie l'urinoir existant en lui donnant une plus grande importance.

L'ouverture d'accès à l'urinoir actuel sera obturée mais avec partie haute constituée par un motif en fer forgé dans le même caractère que la rampe métallique de l'escalier extérieur. Un accord devra à ce sujet intervenir avec l'Architecte départemental des Monuments Historiques.

La ventilation de l'urinoir est prévue.

La dépense est évaluée à 90.000 frs environ. Elle sera imputée sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable.

Le dossier sera transmis à l'Administration Municipale.

108.- Piscine de plein air, rue de Toul. Travaux d'amélioration. Projet.-

L'Eccle de Natation de plein air est scindée en deux parties: l'une ayant son entrée rue d'Armentières est placée sous réquisition de l'Autorité allemande; l'autre, à laquelle on accède par la rue de Toul, est réservée au public.

Sur la demande de M. le Maire, le Service a établi un projet d'amélioration et d'embellissement de la partie fréquentée par le public:

M. CAILLIAU, architecte, détaille, plans en mains, les dispositions du projet qu'il a étudié.

Il est signalé, d'autre part, que le "Canal des Blanchisseurs" longeant la piscine était constitué par un ouvrage dont la maçonnerie se trouvait en mauvais état de sorte que des eaux d'égout s'infiltraient jusqu'à la piscine.

Afin de remédier à cette situation, un égout tubulaire en béton comprimé a été placé à l'intérieur de l'égout en maçonnerie; le travail a été entrepris sous la direction du Service de la Voie Publique.

Par ailleurs, afin de recueillir les eaux pluviales du trottoir longeant la piscine et éviter qu'elles ne se déversent dans celle-ci, le projet prévoit l'aménagement d'un caniveau. Ces eaux seront ensuite renvoyées à l'égout au moyen de tuyaux placés de distance en distance.

Ce projet d'amélioration et d'embellissement a fait l'objet, pour sa réalisation, de l'inscription, au budget de 1943, d'un crédit de 300.000 francs.

Les travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leurs marchés respectifs.

109.- Fronton de la Faculté de Droit et des Lettres. Mise en état. Montage d'un échafaudage tubulaire.

Les pierres composant la masse actuelle du fronton inachevé de la Faculté de Droit et Lettres s'effritent et peuvent provoquer des accidents.

M. Fauvet signale qu'en 1910 et 1913 l'Administration Municipale de l'époque s'était déjà préoccupée de l'allègement de cette masse de pierre mais que les événements qui suivirent ne permirent pas de lui donner une solution.

M. Fauvet s'était mis en rapport avec M. Cacan, Directeur du Service du Chômage Intellectuel, dépendant de l'Administration des Beaux-Arts. Ce service avait cru pouvoir procurer de la main-d'oeuvre pour la sculpture de la pierre mais il a fait connaître qu'il n'avait pas abouti car il n'y a pas de chômeurs parmi les spécialistes travaillant la pierre.

M. Delannoy, architecte, a demandé à M. Bottin, agent régional concessionnaire des Echafaudages Tubulaires Mills, les conditions de location de l'échafaudage nécessaire. Celui-ci aurait l'avantage de laisser libre le trottoir et l'accès aux trois portes de la Faculté. En outre, son système d'amarrage éviterait le percement de trous dans la façade.

La location de ce matériel est actuellement de 4.759.60 par mois. Son poids est de 7.600 kgs. Le temps de montage est évalué approximativement à 200 heures d'ouvrier.

Le montage de l'échafaudage pourra être effectué par l'entrepreneur qui sera chargé de tailler les moulures au pourtour du fronton. Une partie de pierre brute sera laissée dans la partie centrale pour permettre l'exécution d'un motif sculptural.

La Commission estime que ce motif devra être traité assez simplement.

Etant donné que l'échafaudage sera utilisé pendant une assez longue durée, la Commission estime qu'il y aurait intérêt à demander à M. Bottin ses conditions de vente.

Il en est ainsi décidé.

Réceptions définitives. Décomptes définitifs.

Les travaux désignés ci-après sont terminés et les délais de garantie expirés. Il a été procédé à leur réception définitive.

III.- Groupe scolaire des Bois Blancs. 5ème lot. Carrelage.

III.- Groupe scolaire des Bois Blancs. 12ème lot. Installations électriques.

II2 - Grands Travaux - Construction de l'Institut Denis-Diderot, boulevard d'Alsace - 1er lot - Terrasse et, fondations, maçonnerie, béton armé.

II3 - Bâtiments communaux. Acquisition de tables sur tréteaux et de bancs.

Avis favorable.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

II4 - Bains municipaux. Entretien des installations thermiques et des appareils à eau chaude. Marché.

Il est proposé de passer marché pour l'entretien, en 1943, des installations thermiques et des appareils à eau chaude dans les établissements de bains municipaux avec M. David, entrepreneur de fumisterie et calorifuge, 35 rue des Bois Blancs à Lille.

M. David connaît particulièrement bien ces installations puisqu'il les entretient à notre satisfaction, depuis plusieurs années.

Ces travaux comprennent notamment : les enduits calorifuges, les nettoyages de baches à eau chaude, de générateurs, carneaux, conduits de fumée, etc.

La dépense est approximativement fixée à 39.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

II5 - Défense Passive et divers. Fourniture et entretien d'appareils d'éclairage électrique de secours et d'accumulateurs. Marché.

Pour les besoins des Services de la Défense Passive et divers, il est proposé de passer marché pour la fourniture d'accumulateurs, d'appareils de secours pour les abris d'écoles, l'entretien de ce matériel et la recharge des accumulateurs avec un spécialiste : M. Marcel Montulet, 113 rue Barthélémy Delespaul à Lille.

M. Montulet est le seul qualifié dans la région qui soit capable d'assurer simultanément la fourniture avec l'entretien de ce matériel et la recharge des accumulateurs.

La dépense est approximativement fixée à 45.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

II6 - Bâtiments Communaux. Travaux de menuiserie. Marché.

Il est proposé de passer avec M. Henri Descamps, entrepreneur de menuiserie-ébénisterie, 60 rue de Flandre à Lille, un marché pour l'exécution, en 1943, des travaux d'entretien et autres, concernant la menuiserie dans les bâtiments communaux.

M. Descamps consent un rabais de 11 % sur les prix de la Série du Bâtiment de la Région du Nord, applicables à la date des commandes.

La dépense est approximativement fixée à 80.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

II7 - Eglises Notre-Dame-de-Fives et Sainte-Marie-Madeleine. Travaux à frais communs. Participation du Culte.

Il a été procédé, en 1942, à des travaux urgents intéressant la toiture et les chéneaux de ces deux édifices.

Les travaux exécutés à frais communs, avec participation de 50 % du Culte, se sont élevés :

Pour l'Eglise Notre Dame de Fives, à la somme de 3.248 francs

Pour l'Eglise Sainte Marie Madeleine, à la somme de 4.118 francs

Il y a lieu d'admettre en recette les participations s'élevant respectivement à 1.624 francs et 2.059 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

118.- Bâtiments communaux. Nettoyage des murs et plafonds.
Nettoyage des vitres. Examen de la question

Jusqu'à la veille de la présente guerre, il était procédé régulièrement, dans les bâtiments communaux, à la peinture extérieure tous les cinq ans et à la réfection des peintures intérieures tous les trois ans, sans lessivage intermédiaire.

Par suite de l'état de malpropreté dans lequel se trouvent généralement les locaux scolaires, à partir de la troisième année, le corps enseignant a préconisé qu'il soit effectué une peinture intérieure tous les quatre ans avec un lavage deux ans après.

En ce qui concerne le nettoyage des vitres, il est effectué une fois l'an, immédiatement avant la rentrée d'octobre.

La question a été posée de savoir s'il serait possible de faire exécuter ce nettoyage de vitres par notre équipe de peintres, en organisant un roulement.

Il est exposé qu'il y a le plus grand intérêt à ce que les vitres des écoles soient toutes en bon état de propreté à la fin des grandes vacances. Si ce travail devait être fait par des vitriers occupés directement par la Ville, il faudrait multiplier les équipes pour effectuer ces nettoyages dans le court délai voulu et nous n'aurions plus ensuite assez de besogne pour occuper tout ce monde. Il y a intérêt, de ce fait, à faire appel aux équipes des entrepreneurs de l'entretien.

Le nettoyage des vitres est fait à la mesure et l'expérience a prouvé que ce travail a toujours été, pour les entrepreneurs, une charge plutôt qu'une source de bénéfices.

Si, après la rentrée d'octobre, on voulait organiser un roulement pour le nettoyage des vitres, ce travail ne pourrait être exécuté que le jeudi car il ne peut être question de distraire l'attention des élèves par les allées et venues des peintres pendant les heures de classe et ce n'est que vers le début de décembre qu'il serait utile de commencer ce roulement. Or, l'équipe municipale des peintres ne comprend que 8 ouvriers et il existe quelque 80 écoles à entretenir. En admettant qu'elle suffise, après avoir été sérieusement renforcée, il arriverait que le roulement pour le nettoyage des vitres s'arrêterait, pour certaines écoles, à la fin de l'année scolaire, c'est à dire à un moment où il n'est plus nécessaire que les vitres des écoles soient propres.

De même, le lavage des peintures intérieures dans les écoles ne peut être exécuté pendant la période d'activité scolaire. Par suite, l'équipe municipale n'est pas suffisante, à elle seule, pour pouvoir exécuter, pendant les vacances, un travail d'une telle importance.

M. le Conseiller GOUDAERT fait connaître, d'autre part, qu'il n'est plus possible de se procurer des peintures contenant de l'huile même en faible proportion, et que les peintures synthétiques appliquées à l'extérieur n'ont pas encore fait leur preuve. Par contre, il existe des peintures à l'eau pour travaux intérieurs sur murs et plafonds et qui donnent de bons résultats.

La Commission propose :

1°- de faire nettoyer les vitres des écoles deux fois par an par les entreprises : une fois pour la rentrée d'octobre et une fois pendant les vacances de Pâques.

2°- de procéder à une réfection des peintures intérieures dans les écoles tous les quatre ans en faisant exécuter un lessivage à conserver, avec renouvellement des parties badigeonnées, à la fin de la deuxième année.

La Commission estime, en outre, qu'il convient d'être prudent, non ce qui concerne l'emploi éventuel de peintures synthétiques à l'extérieur.

II9.- Urinoirs publics. Travaux d'entretien. Examen de la question.-

M. GAMOT, commerçant, rue de Béthune, a demandé la suppression de l'urinoir de la rue des Molfonds qu'il accuse d'être inutile et gênant pour le voisinage.

Il n'apparaît pas fondé de donner une suite favorable à cette demande. Toutefois, M. l'Adjoint TREBLS signale que dans le plan d'alignement, cet urinoir est appelé à disparaître.

La réclamation de M. GAMOT a donné l'occasion d'examiner la question des différents édicules existant en Ville. Dans l'ensemble, ceux-ci sont en mauvais état et il faudrait envisager une dépense globale d'environ 200.000 francs pour les restaurer. Or, si les circonstances présentes ne sont pas favorables pour exécuter la totalité du programme, il est possible toutefois d'effectuer les travaux de nature à rendre propres et décents les urinoirs publics.

Avis favorable de la Commission.

I20.- Eglise Saint Vincent de Paul. Remplacement des cadrans d'horloge. Marché.-

La Société " l'Horlogerie Electrique Industrielle ", 13 rue Pauvree à Roubaix, seule maison spécialisée de la Région, a fait une proposition de remplacement des quatre cadrans se trouvant en mauvais état à l'horloge publique de l'église Saint-Vincent de Paul.

Elle demande le prix net et forfaitaire de 25.000 frs pour le remplacement des quatre cadrans et la remise en état des couronnes de fixation compris toute main-d'oeuvre et fournitures.

Il est proposé de passer avec la Société précitée un marché de gré à gré.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

+

+ +

La Société " l'Horlogerie Electrique Industrielle " avait proposé également de remettre en état le mécanisme de l'horloge. Après information, il apparaît être plus indiqué de prévoir, dans l'avenir, un mouvement électrique. En attendant cette réalisation, le mécanisme actuel peut encore fonctionner tel quel.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19h50.

Hôtel de Ville, le 19 Mars 1943

VU:
L'Adjoint au Maire,
TREBLS.

L'Ingénieur,
Chef du Service des Bâtiments,
O. FAUVET.

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 18 Mai 1943

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 18 Mai 1943 à 17 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint TREELS.



Présents : MM. TREELS, Adjoint au Maire
GOUDAERT, Conseiller Municipal
LELEU d° d°
LIBERT d° d°

Assistaient à la séance :

MM. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
LEMOINE, Ingénieur au même service.



Procès-verbal de la réunion du 16 Mars 1943
Adopté sans observations.

121.- Fronton de la Faculté de Droit et des Lettres. Mise en état Montage d'un échafaudage tubulaire.

Faisant suite à l'examen de cette question lors de la dernière séance de la Commission, M. le Conseiller LIBERT avait signalé que la Société "Entrepose" était spécialisée, comme la Société "Mills", dans la location d'échafaudages tubulaires.

Des renseignements ont été demandés à M. CORBEAU, architecte des Monuments Historiques, qui a déjà traité avec la Société "Entrepose" puis M. DELANNOY, architecte, s'est mis en rapport avec cette Société afin qu'elle nous fasse des propositions.

D'autre part, M. l'Adjoint RAOUST a demandé à deux sculpteurs, anciens élèves de l'école des Beaux-Arts, habitant actuellement Paris, une étude de décoration du fronton.

122.- Bâtiments communaux, Nettoyage des murs et plafonds. Nettoyage des vitres.

M. le Maire a fait connaître son accord sur les propositions de la Commission, lors de sa dernière séance, concernant le nettoyage des vitres des écoles deux fois par an et la réfection des peintures intérieures. tous les quatre ans, en faisant exécuter un lessivage à conserver, avec renouvellement des parties badigeonnées, à la fin de la deuxième année.

Transmis au service.

123.- Emploi de peintures pour l'entretien des bâtiments communaux et édifices publics. Examen de la question.

Il est signalé à la Commission les difficultés rencontrées par le Service pour l'exécution des travaux strictement indispensables aux urinoirs publics, par suite du manque des matières nécessaires - tôle et peinture.

A ce sujet, un échange de vues s'engage sur l'emploi de peintures de remplacement pour l'entretien des menuiseries et des écrans d'urinoirs, et d'intéressants renseignements sont donnés par M. le Conseiller GOUDAERT

.....

L'emploi de peintures à l'huile est complètement interdit. Les peintures sont classées par catégories appelées "familles" suivant leur composition. Les peintures familles III et IV, contenant une certaine proportion de corps gras semblent actuellement réservés à la Société Nationale des Chemins de fer et aux Etablissements hospitaliers. On peut encore se procurer, mais difficilement, une peinture dénommée "glycérophtalique" pour l'emploi à l'extérieur. A défaut, il faudra se contenter des peintures de la famille VII : "Résighum" ou "Renol blanc" par exemple. Ces peintures ne sont à conseiller que pour peindre des fers à l'extérieur et leur protection est assez limitée dans le temps.

D'autre part, les Etablissements J. CHARASSON, à Vaux-sur-Seine, ont adressé des propositions pour l'emploi de peintures dites "de remplacement".

Il est décidé de commander à cette maison, à titre d'essai, 10 kilogs de peinture antirouille et 10 kilogs de peinture de remplacement. Ces peintures coûtent 37 Frs,50 le kilog, départ usine.

Par ailleurs, une demande sera faite à l'organisme compétent pour l'attribution à la Ville d'un certain contingent de peintures des familles III et IV.

Transmis au Service.

124.- Hôtel de Ville. Travaux de menuiserie. Marché.

Il est prévu à l'Hôtel de Ville différents travaux de cloisonnements et menuiseries diverses destinées, d'une part, à mettre à l'abri des indiscretions ou de la malveillance le fichier du Service de Rationnement et, d'autre part, d'installer le service médico-social du Personnel Municipal.

Il est proposé de passer un marché avec la maison LAURENGE FRERES qui paraît être la plus indiquée pour mener à bien ces travaux. La dépense occasionnée par ceux-ci a été fixée forfaitairement à la somme de 33.100 francs. Comme d'ici la fin de l'année le Service peut être amené à confier d'autres travaux à l'entreprise précitée, le marché proposé est évalué très approximativement à 60.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

125.- Bâtiments Communaux. Travaux d'installations électriques en 1943. Marché.

M. A. DHAUSSY, entrepreneur d'installations électriques, déjà titulaire d'un marché pour l'année 1942, accepte le renouvellement de son marché pour 1943.

M. DHAUSSY est particulièrement pourvu en main d'oeuvre et en matières pour exécuter rapidement les installations qui lui sont commandées pour les bâtiments communaux.

Il est proposé de passer, avec cet entrepreneur, un marché évolué très approximativement à la somme de 40.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

126.- Utilisation du gaz et de l'électricité dans les bâtiments communaux. Fourniture d'appareils et de matières.

Le Service doit se procurer les appareils et les matières nécessaires aux agencements ou les réparations qu'il doit exécuter en ce qui concerne des installations de gaz ou d'électricité dans les bâtiments communaux.

.....

Il est proposé de passer à cet effet un marché pour l'année 1943 avec la Société d'Applications Gazières et Electriques, 32-34 rue Faidherbe à Lille. Ce marché est évalué approximativement à 40.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

127.- Bâtiments Communaux - Travaux de peinture et vitrerie - Marchés.

Les trois entreprises de peinture et vitrerie titulaires d'un marché pour l'année 1943 ne suffiront pas pour exécuter les travaux prévus au programme d'entretien des écoles pendant les prochaines vacances.

Il a été demandé à une centaine d'entreprises lilloises ou connues de la région, de faire des propositions sous forme d'un rabais sur la Série de Prix du Bâtiment.

Cinq maisons ont répondu affirmativement et ont adressé les offres suivantes :

Désignation des entreprises	Rabais consenti
A. MARTIN, 18 rue d'Artois à Lille	12 %
M. PROVOST, 34 rue du Curé Saint-Sauveur à Lille	12 %
Société Coopérative de Peinture, 195 rue de la Mitterie à Lomme	12 %
A. BAILLEUL, 191 rue des Bois Blancs à Lille	1 %
A. LAMBERT, 18 rue des Bouchers à Lille	5 %

Il est proposé de passer avec chacune des trois premières entreprises citées : A. MARTIN, M. PROVOST, Société Coopérative de Peinture, un marché de gré à gré évalué approximativement à 80.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

128.- Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines - Travaux d'installations électriques - 10ème Lot - Réception définitive.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

129.- Acquisition de chaises pliantes : état de la question

Les 3.000 chaises commandées aux Etablissements G. PEBEYRE et Fils à Paris en 1941 et 1942 n'ont pu être livrées du fait que la Ville n'a pas pu remettre aux fabricants les 14.640 Kgs de monnaie-matière indispensables.

Les Etablissements précités nous ont informé, par la suite, que l'Office des Fontes, Fers et Aciers avait pris une mesure d'interdiction d'emploi de l'acier pour la fabrication des chaises pliantes à monture fer.

En portant cette décision à notre connaissance, MM. G. PEBEYRE et Fils nous ont proposé de livrer des chaises pliantes bois et fer, d'un modèle comportant moins de fer, au prix de 81 Francs l'unité, départ usine.

Il est exposé qu'il serait peut être intéressant pour la Ville d'avoir un contingent de ces chaises. Celles-ci pourraient être à demeure dans les établissements en ayant besoin d'une façon permanente, ce qui libérerait un nombre égal de chaises métalliques pliantes pour manifestations importantes. Il y aurait ainsi économie de transport et de manutention.

La Commission décide de demander à MM. G. PEBEYRE et Fils, à titre d'échantillon, l'envoi d'une chaise du modèle proposé.

Rapport transmis au Service.

130.- Musée Commercial - Transformation et façade rue du Lombard - Projet.

Un projet a été établi par le Service. Ce projet prévoit :

1°- La démolition du mur de clôture et des édicules divers se trouvant devant la façade du Musée.

2°- La construction, à l'endroit du mur démoli, d'un mur bahut en grès surmonté d'une clôture légère et peu élevée, en fer forgé, pour remplacer la clôture à démolir.

3°- L'aménagement d'un jardinet sur l'emplacement des cours actuelles.

4°- Le remplacement des anciens W.C. du rez-de-chaussée, côté gauche, sur rue, servant actuellement d'abri à charbon par un local en maçonnerie avec porte sur rue.

5°- La modification correspondante de la porte d'entrée du locataire occupant la partie de l'immeuble située rue du Lombard, n° 2, pour donner une symétrie à l'ensemble.

A la suite de la discussion qui s'engage, il apparaît que l'étude du projet devra être reprise afin d'arriver à la suppression du débarras avec water-closets, en partie vitrée, formant avancée au premier étage, à gauche de la façade. De même, la remise à charbon prévue au rez-de-chaussée, sous cette partie, devrait être supprimée et remplacée par un dépôt à réserver au sous-sol.

L'avancée étant ainsi évitée à gauche, il serait souhaitable, au point de vue esthétique, de supprimer également celle de droite constituée par le vestibule d'entrée du locataire. L'éviction de celui-ci pourrait être envisagée, de même que serait supprimé le logement du concierge.

Toutefois, la Commission est unanime à souhaiter l'abatage immédiat du mur de clôture vers la rue et l'aménagement du jardinet prévu dans toute sa longueur possible.

Transmis au Service pour mise au point de la question.

131.- Propriétés communales - Dommages de guerre - Deuxième série de dossiers.

Une deuxième série de dossiers relatifs à des dommages de guerre causés à des propriétés appartenant à la Ville a été établie. Cette série fait suite à celle présentée au Conseil Municipal le 13 Octobre 1942.

Elle comprend 29 dossiers représentant une somme globale de 558.143 Frs, 01.

La Commission approuve les conclusions du rapport.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

132.- Conduite du chauffage dans différents bâtiments communaux -
Modifications aux cahiers des charges.

La Société "Chauffage Service" s'est engagée, en 1938 et en 1939, à assurer le chauffage de certains bâtiments communaux en fournissant le combustible et en procédant à l'entretien des installations thermiques.

Pour l'Institut Denis-Diderot, le contrat, d'une durée de cinq ans, arrive à expiration le 17 Octobre 1943.

Pour les contrats passés le 31 Août et 15 Décembre 1939, intéressant les autres bâtiments communaux, la première période de cinq ans expire le 30 Septembre 1944.

Ces contrats prévoyaient qu'au terme d'une durée de cinq ans, ils se renouvelleraient par tacite reconduction pour une nouvelle période de cinq ans.

En raison des circonstances actuelles entraînant l'instabilité des prix et la suppression de la libre concurrence, il ne paraît pas indiqué de laisser la Ville s'engager pour cinq ans.

Il est proposé de modifier les termes des conventions en question - en accord avec l'entreprise - de manière que le renouvellement par tacite reconduction s'effectue par période de deux ans au lieu de cinq ans. Ces modifications prendront effet à l'expiration de la première période de cinq ans.

En outre, les articles des contrats prévoyant la révision des prix, s'ils sont applicables en période normale, ne répondent plus aujourd'hui aux conditions du marché charbonnier. Il est proposé l'abrogation de ces articles et leur remplacement par des dispositions mieux adaptées aux circonstances actuelles.

Avis conforme.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

133.- Offres de service de l'entreprise de peinture et vitrerie
P. VAN COPPENOLLE et H. LECAT.

Il est porté à la connaissance de la Commission que M. P. VAN COPPENOLLE, ancien entrepreneur adjudicataire de la Ville, a été débouté dans l'instance qu'il avait engagée contre la Ville devant le Conseil de Préfecture, du fait qu'il avait été écarté, depuis 1941, du nombre des entrepreneurs exécutant des travaux de peinture et vitrerie pour la Ville.

D'autre part, par lettre du 24 Avril 1943, M. Henri LECAT, ancien directeur de la maison DELEPOULLE, a fait connaître à M. le Maire qu'il s'était associé avec M. VAN COPPENOLLE et a demandé que sa firme soit admise à soumissionner pour les travaux de peinture et vitrerie dans les bâtiments communaux.

La Commission pense que la Société VAN COPPENOLLE et LECAT n'agira pas comme la maison à qui elle succède; elle donc d'avis d'agréer la demande d'admission qu'elle a présentée mais étant donné que les offres de trois entrepreneurs viennent d'être acceptées pour renforcer les trois maisons déjà titulaires d'un marché pour 1943, il n'est pas possible de procéder à une nouvelle consultation à l'intention de la Société VAN COPPENOLLE et LECAT.

La Commission estime que cette maison pourra être consultée pour les travaux à exécuter en 1944, mais il y aura lieu, au préalable, de la convoquer.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 heures 30.

Hôtel de Ville, le 20 Mai 1943

L'Ingénieur

Chef du Service des Bâtiments,

O. FAUVET.

VU

l'Adjoint au Maire,

TREELS



COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 15 juin 1943



MM. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 15 juin 1943 à 17 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint TREELS.

Présents: MM. TREELS, Adjoint au Maire
LELEU, Conseiller Municipal.

Excusés: MM. GOUDAERT, Conseiller Municipal
LIBERT, docteur

Assistaient à la séance:

MM. FAUVET, Ingénieur, Chef du service des Bâtiments
LEMOINE, Ingénieur au même service.

Procès-verbal de la réunion du 18 mai 1943.

Adopté sans observations.

134.- Institut Denis-Diderot - Entretien de l'installation sanitaire - Marché.-

Il est proposé de passer avec la société "Chauffage-Service" un marché pour l'entretien de l'installation sanitaire de l'Institut Denis-Diderot.

Cette société accepte de se charger de l'entretien en question moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 15.000 francs révisable proportionnellement aux variations du prix de la main d'oeuvre. Les matériaux et pièces de rechange lui seront payés en supplément sur la base de la série de prix du Bâtiment, déduction faite d'un rabais de 10%.

Cet entretien aura la même date de départ et les mêmes conditions de reconduction que le contrat de chauffe passé avec la Société précitée.

D'autre part, l'autorité allemande qui a réquisitionné une partie de l'établissement, a accepté de participer dans les frais d'entretien de l'installation sanitaire dans la proposition des 3/5 de la dépense totale.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

135.- Bâtiments communaux - Travaux de menuiserie - Marché.-

Le service ne dispose pas suffisamment d'entreprises de charpente et menuiserie possédant la main d'oeuvre et le bois indispensables pour exécuter tous les travaux de ces professions que l'entretien des bâtiments communaux nécessite.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de passer avec les Etablissements Bienvenu Frères et Coeurs, entreprise de charpente et menuiserie, 4 rue Armand Carrel à Lille, un marché évalué approximativement à 80.000 francs.

Cette maison consent sur la Série de Prix du Bâtiment, prise comme base de règlement, un rabais de 10%.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

136.- Bâtiments communaux - Travaux de maçonnerie et d'enduits - Marche-

M. Gustave DUREZ, entrepreneur de maçonnerie et d'enduits, 8 rue Franklin à Lille, a adressé des propositions pour l'exécution des travaux de sa profession dans les bâtiments communaux.

Titulaire d'un marché pour ces travaux en 1942, M. Gustave DUREZ n'avait pas cru devoir le renouveler pour 1943 comme l'avaient fait la plupart de ses confrères.

Il consent sur la série de prix du Bâtiment le même rabais que l'année précédente, soit 13%.

L'importance des travaux restant à effectuer d'ici la fin de l'année ainsi que les difficultés accrues de se procurer les matériaux nécessaires nous inclinent à proposer de passer avec cet entrepreneur un marché évalué approximativement à 80.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

137.- Bâtiments communaux - Programme des travaux d'entretien-

La situation créée par l'absence de corps gras dans les peintures nous obligent à retarder l'exécution du programme de peintures extérieures jusqu'à ce qu'il soit possible d'employer à nouveau des produits donnant toute garantie de qualité et d'efficacité.

Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une étude par la Commission au cours de précédentes réunions.

Il y a lieu, par suite d'envisager une autre destination aux prévisions de dépenses faites en vue de l'exécution du programme de peintures extérieures pendant l'année 1943.

Il est proposé d'utiliser principalement les sommes devenant ainsi disponibles à l'exécution de travaux de remise en état de couvertures et de chéneaux. Dans les écoles, il serait procédé, en outre, à la modernisation des W.C. et à l'aménagement du sol des cours là où ces travaux s'imposent le plus. D'autre part, certaines écoles dont la dernière peinture intérieure ou le lessivage des murs remonte à au moins deux ans, les peintures intérieures pourront être lessivées dans la mesure où le permettra l'état du crédit.

La Commission donne un avis conforme à ces propositions.

.... /

Par ailleurs, il a été établi des prévisions de dépenses pour l'exécution d'un programme d'embellissements et d'aménagements divers dans les écoles maternelles. Il sera recherché une école où ces travaux présenteront le plus d'intérêt afin d'ouvrir la voie aux réalisations ultérieures de cet ordre.

Transmis au service.

I38.- Acquisition de chaises pliantes - Marché.

Faisant suite à la communication faite à la Commission lors de sa précédente réunion, les établissements G. PEBEYRE et Fils à Paris, ont envoyé une chaise pliante n° 13 à titre d'échantillon.

Ce modèle semble devoir donner satisfaction pour être à demeure dans certains établissements et n'exige que la remise de 1 K,700 de monnaie-matière fer par chaise. La quantité que nous pouvons commander est fonction du contingent limité de bons matériaux alloué à la Ville.

Il est proposé de passer marché avec la maison précitée pour la fourniture de 500 chaises pliantes à raison de 81 francs l'unité, départ Melun. Ce marché annulera ceux précédemment passés pour 3000 chaises.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I39.- Ecluse de la Barre - Indemnité de logement à l'éclusier.

En vertu d'une convention passée le 17 décembre 1930, la Ville doit construire une maison éclusière pour l'agent du service des Voies navigables chargé de la manoeuvre de l'éclusé de la Barre.

L'agent en exercice depuis le 15 octobre 1942, date de son entrée en fonctions, n'a pu, comme son prédécesseur en retraite, loger dans le baraquement qui était affecté au logement de l'éclusier, du fait de l'insalubrité et de la vétusté de ce bâtiment.

Etat donné la pénurie des matériaux, il n'est actuellement pas possible de construire la maison.

Par suite, l'éclusier a dû rechercher un logement à ses frais et il demande que la ville lui alloue une indemnité.

Il est intervenu avec le service des Voies Navigables un accord aux termes duquel la Ville versera à l'éclusier de la Barre une indemnité annuelle de 3.000 francs à partir du 15 octobre 1942 et jusqu'au jour où une maison éclusière sera mise à sa disposition.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I40.- Presbytère de l'Eglise Saint-Maurice des Champs - Façade rue du Faubourg de Roubaix - Aménagement-

Les travaux prévus au presbytère de Saint-Maurice des Champs pour améliorer la visibilité au carrefour des rues du Faubourg de Roubaix et Saint Gabriel sont terminés.

...../

Cette réalisation serait heureusement complétée par l'aménagement d'un jardinet rue du Faubourg de Rpubaïx, dans la partie comprise entre la façade du presbytère et l'alignement avec les maisons voisines. Un projet a été établi dans ce sens et une clôture en grillage ondulé de 0 m 70 de hauteur sur mur bahut est prévue au pourtour de ce jardinet.

Avis favorable.
Retour au service.

141.- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté - Installation d'un vestiaire collectif.-

Au cours de sa réunion du 15 Décembre 1942, la Commission a examiné un projet d'installation de vestiaire collectif au rez-de-chaussée de l'établissement de bains municipaux sur l'emplacement de 85 cabines ainsi que le remplacement, dans ce même établissement, de deux escaliers en bois par des escaliers en béton armé.

Ce projet est désormais au point; il permettra de recevoir, à la fois, 356 personnes ou enfants au lieu de 190 comme il ne peut qu'être fait actuellement.

L'enseignement de la natation aux enfants des écoles, a pris, effectivement, un essor considérable et l'affluence toujours plus grande du public ont rendu nécessaires les aménagements prévus.

Le devis établi en novembre 1942, indiquait une dépense approximative de 270.000 francs, compris une somme à valoir pour divers et imprévus. Pour mettre ce devis en harmonie avec les prix actuels il y a lieu de prévoir une hausse de 25 %. Il est demandé une subvention de l'Etat aussi élevée que possible.

Avis favorable.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

142.- Ecole maternelle Pape-Carpentier.- Travaux d'aménagement-Projet.-

Au cours de sa réunion du 15 Septembre 1942, la Commission a examiné des projets concernant les travaux à entreprendre à l'Ecole Pape Carpentier transférée dans une partie des locaux de l'ancienne Ecole Baggio.

Etant donné l'importance des travaux à exécuter, il avait été convenu que ceux-ci seraient scindés en deux fractions.

La première tranche est actuellement exécutée. Il est proposé de passer maintenant à l'exécution de la seconde.

Un projet a été établi par M. WILLIGNEAUX, architecte, pour cette seconde tranche qui comprend le transfert des W.C. et lavabos et l'aménagement d'une salle de récréations.

Ces travaux sont évalués approximativement à 184.000 frs.

La Commission approuve le projet établi.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

143.- Ancienne école Baggio - Aménagement d'un gymnase-Projet

M. Willoqueux, architecte, a établi, en même temps que pour l'aménagement de l'école Papé-Carpentier, un projet d'installation d'une salle de gymnastique dans un atelier de l'ancienne école Baggio.

Les travaux prévus sont évalués approximativement à 187.000 francs, non compris le matériel et les agrès de gymnastique. Il sera demandé la subvention de l'Etat.

La commission approuve le projet établi.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

144.- Musée Commercial - Transformation en façade rue du Lombard - Projet.

Faisant suite à l'examen de la Commission lors de sa précédente réunion, le Service a repris l'étude du projet de transformation à réaliser en façade du Musée Commercial rue du Lombard.

Alors que dans un précédent projet il était prévu l'aménagement, dans le style de la façade, des deux avant corps situés à droite et à gauche rue du Lombard, il est maintenant envisagé leur suppression; ainsi l'édifice retrouvera l'aspect qu'il devait avoir lors de sa construction au début du XVII^e siècle. Toutefois s'il est possible au prix de quelques modifications de baies de portes et de fenêtres de supprimer l'avant corps de droite utilisé actuellement comme vestibule d'un logement donné en location, par contre il ne peut pour le moment, être question de faire disparaître l'avant-corps de gauche qui supporte des W.C. placés à l'étage.

Après la démolition de l'avant-corps de droite et des annexes inesthétiques en avant de la façade rue du Lombard, il sera procédé à la construction du mur bahut en grès à l'alignement de la rue et à l'aménagement du jardinet, en accord avec le Directeur des Jardins.

Par ailleurs il sera apporté intérieurement des améliorations notamment dans la disposition de l'escalier principal afin de rendre plus facile et plus pratique l'accès des locaux des étages.

Retour au Service pour mise au point et exécution.

145.- Offres de service de l'entreprise de peinture et vitrerie P. Van Coppenolle et H. Lecat.

Faisant suite à l'examen de cette question lors de sa précédente réunion, la Commission est informée que M. le Maire approuve la position qu'elle a prise au sujet de cette affaire.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 18 h. 45.

Hôtel de Ville, le 18 Juin 1943

l'Ingénieur
chef du Service des Bâtiments

O. EAUVET.

Vu
l'Adjoint au Maire:

L. TREMLS

COMMISSION DES BÂTIMENTS

Séance du 31 Août 1943.



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis au Musée Commercial, bureau de M. le Conservateur, rue du Lombard, le mardi 31 Août 1943 à 14 H 30, sous la présidence de M. l'Adjoint TREELS.

Présents : M.M. TREELS, Adjoint au Maire,
GOUDABET, Conseiller Municipal,
LELEU d°
LIBERT d°



Assistaient à la séance :

M.M. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
LEMCINE, Ingénieur au même service,
GAILLIAU, Architecte
DELANNOY, Dessinateur
LOMBART, Surveillant de Travail

Procès-verbal de la réunion du 15 Juin 1943.

Adopté sans observations.

I46.- Musée Commercial rue du Lombard, Projet d'aménagement

La réunion de la Commission des Bâtiments s'est tenue exceptionnellement au Musée Commercial afin de permettre à ses Membres d'examiner sur place la question des aménagements prévus à cet immeuble.

Le Musée Commercial de la rue du Lombard n'a pu, jusqu'à présent, en raison du cadre vétuste de l'immeuble qui l'abrite, mettre en valeur certaines collections intéressantes qu'il renferme.

Extérieurement, le bâtiment est séparé de la rue du Lombard par une cour pavée de grès encombrée d'édicules divers. Le "rez-de-chaussée" en façade disparaît derrière une clôture formée : partie par un mur assez élevé; partie par une grille assez haute sur mur bahut; partie enfin, par de petits bâtiments dont l'utilité à cet endroit n'est pas indispensable.

L'ensemble de cette clôture enlève au rez-de-chaussée du Musée, la clarté nécessaire et donne ainsi aux différentes salles un aspect de tristesse peu engageant.

La construction de ce bâtiment remonte au début du dix-septième siècle. La façade est constituée par une maçonnerie de briques et de pierre blanche tendre, dont les bords sont effrités. L'ensemble est peint au silicate: rouge sur la brique, crème sur la pierre. Le soubassement est en grès.

Un projet avait été étudié et exécuté partiellement avant la présente guerre, mais celle-ci est venue interrompre le cours des travaux entrepris. Une étude est maintenant reprise pour aboutir à donner au Musée une présentation meilleure.

Une partie du premier étage et tout le second étage sont occupés par l'école Monge. L'aile droite, formant angle de la rue de Roubaix et de la rue du Lombard, est louée comme logement à M. FECAR.

Il reste, par conséquent, à la disposition du Musée, le rez-de-chaussée moins le logement occupé par le concierge, une partie du premier étage, soit 4 pièces, et le 3ème étage mansardé.

L'étude, à laquelle il vient d'être procédé, aboutit à l'exécution de travaux de l'ordre d'un peu plus de un million de francs.

L'importance du projet ainsi établi nécessite son exécution par tranches et il y a lieu de classer celles-ci par ordre d'urgence.

Un échange de vues, amorcé par M. le Conseiller GOUDAERT, s'engage sur cette question. Pour parer à certaines difficultés d'ordre administratif, l'imputation des dépenses ne peut être faite que sur le crédit d'entretien des propriétés communales. Cette explication ne satisfait pas entièrement M. le Conseiller GOUDAERT, mais, comme le fait remarquer M. FAUVET, l'imputation des dépenses sur le crédit d'entretien des propriétés communales est, actuellement, la solution la plus indiquée pour l'exécution du projet entrepris.

Il y a lieu de considérer, parmi les travaux à exécuter en première urgence, la démolition de tous les bâtiments et murs en façade.

M. COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics, est intervenu auprès de la Compagnie Continentale du Gaz afin d'obtenir que celle-ci déplace le petit bâtiment construit en bordure de la rue et abritant les appareils détenteurs de gaz. La Compagnie du Gaz afin d'obtenir que celle-ci déplace le petit bâtiment construit en bordure de la rue et abritant les appareils détenteurs de gaz. La Compagnie du Gaz a fait savoir qu'étant donné les difficultés actuelles de se procurer les matériaux nécessaires, il ne lui était pas possible, pour le moment, de satisfaire cette demande.

La Commission décide de ne pas conditionner l'exécution du jardin en façade à l'enlèvement du poste détenteur. Celui-ci restera enclavé dans les aménagements jusqu'à ce que sa suppression soit rendue possible.

Le devis estimatif du projet comprend deux parties :

- 1°- les travaux destinés aux aménagements intérieurs;
- 2°- les travaux à exécuter à l'extérieur;

I - Aménagements intérieurs.-

En ce qui concerne l'intérieur, les travaux suivants sont exécutés ou en cours. Ils sont évalués à environ 155.000 Francs.

3ème Etage

Percement, dans les refends, de portes de communication entre les différentes salles.

Consolidation de la charpente de toiture.

Réfection au plâtre de plafonds et d'enduits sur murs.

Rez-de-Chaussée - "Salle des Colonnes"

Elargissement de deux portes.

Transformation en fenêtre d'une porte de façade.

Abatage d'enduit sur les poutres en chêne.

Dans cette salle, l'affaissement des remblais en sous-sol a provoqué un abaissement, vers le milieu, du revêtement en asphalte ou sol. Il y a lieu de réfectionner entièrement ce revêtement en exécutant, au préalable, une forme en béton. Ce travail est évalué approximativement à la somme de 29.700 Francs. A la demande de la Commission, le Service examinera la possibilité de poser un carrelage céramique de préférence à un revêtement en asphalte.

Indépendamment de ce qui précède, le projet comprend les aménagements intérieurs ci-après pour lesquels il n'y a eu aucun commencement d'exécution.

1°- le remplacement de l'escalier du premier au troisième étage, à construire en chêne, compris les paliers, murs, plafonds évalué :..... 200.000 Frs

2°- l'installation d'un W.C. au premier étage compris toutes sujétions évalué :..... 10.000 Frs

3°- au deuxième étage, la construction d'un tambour enfermant l'escalier évalué :..... 10.000 Frs

4°- au troisième étage

Baies de communication à ouvrir dans les murs évalué :..... 20.000 Frs

Cloisons de redressement contre les rampants de toiture (non compris les vitrines) évalué :..... 40.000 Frs

Plafonds et enduits murs évalué :..... 48.500 Frs

5°- peintures intérieures évalué :..... 73.800 Frs

6°- Electricité évalué :..... 12.700 Frs

TOTAL :..... 415.000 Frs

Ajouter travaux commandés ou en cours :..... 155.000 Frs

TOTAL DES AMENAGEMENTS PREVUS INTERIEUREMENT :... 570.000 Frs

Le projet prévoit la suppression du W.C. se trouvant au premier étage. A ce propos, l'installation d'un nouveau W.C. en un autre endroit du premier étage est discutée.

La solution apparaissant comme étant la seule possible serait l'installation de W.C. à l'intérieur d'une des salles du rez-de-chaussée.

II - Aménagements extérieurs.-

Les travaux prévus à l'extérieur sont les suivants :

1°.- Murs de clôture - Jardin etc....

Démolitions diverses - Mur bahut - Grilles - Jardin - Dallage - Canalisations - Cuvettes - Portes et chassis - Modification de la fosse d'aisance et canalisation - Modifications au logement de concierge et au locataire évalué: . 260.000 frs 00

2°.- Pierre blanche (partie neuve)

Encadrement en pierre de la porte d'entrée	évalué	48.000,00	} 95.000 frs 00
Encadrement en pierre des chassis transformés	évalué	4 à 7.200 28.800,00	
Porte du locataire		7.000,00	
Mur mitoyen: bandeaux et briques		5.600,00	
Un autre retour semblable.		5.600,00	

3°.- Restauration de la façade

Réparation des pierres - Ravalement - Nettoyage et teintage des briques - Rejointoiement évalué: 89.000 frs 00

4°.- Pièce à excaver pour constituer la réserve de charbon -
Descente de cave et trappe extérieure 65.000 frs 00

5°.- Peintures extérieures. 10.000 frs 00

Total des aménagements extérieurs: 520.000 frs 00

Après l'exposé ci-dessus, MM les Membres de la Commission examinent l'extérieur, ainsi que les galles du rez-de-chaussée, puis se rendent au troisième étage pour inspecter les locaux en cours d'aménagement.

Devant l'aspect que présentent les lieux MM les Conseillers Goudaert et Libert ne sont pas partisans de l'aménagement de salles du Musée au troisième étage. Ils donnent comme raison que le plafond est trop bas par rapport aux dimensions des pièces et que l'éclairage insuffisant, dispensé par les lucarnes en toiture, nécessitera l'usage de l'électricité.

M. le Conseiller Leleu pense au contraire que si les travaux prévus étaient réalisés, les proportions des salles n'apparaîtraient pas anormales et il insiste pour l'adoption du projet en ajoutant que l'installation de salles au 3ème étage aurait pour but d'exposer des objets ne présentant qu'un intérêt secondaire et permettrait de décongestionner au maximum le Musée Industriel installé à la Halle au Sucre où ne resteraient que les articles rapportant à la mécanique.

De retour dans le bureau de M. le Conservateur du Musée, l'échange de vues commencé au 3ème étage se poursuit. M. le Conseiller Goudaert estime qu'il serait souhaitable que tout le bâtiment soit mis à la disposition du Musée; mais puisqu'on ne peut pas disposer actuellement du 2ème étage, il exprime l'opinion que le changement de l'escalier, évalué à 200.000 francs, n'est pas indiqué pour le moment.

M. l'Adjoint Treels partage l'opinion de MM Goudaert et Libert. Il est d'avis de n'effectuer que les travaux indispensables à l'installation et à la mise en valeur du Musée.

Il est décidé, en conséquence; que l'aménagement des salles au 3ème étage ne sera pas poursuivi et que ne seront pas envisagés pour le moment, la reconstruction de l'escalier et la restauration générale de la façade en briques et en pierre de la rue du Lombard

Sont donc retenus les travaux ci-après: achèvement de la salle des colonnes.- Démolition des constructions se trouvant dans le jardin sur rue à l'exception du poste de détente - Aménagement du jardinet et installation d'un mur bahut.
Installation de W.C. et d'une cave à charbon.

La Commission décide en outre de faire un essai de remise en état du parement en briques et pierre de façade.

Relativement aux travaux entrepris au troisième étage, MM les Membres de la Commission sont unanimes à prouver l'utilité des travaux de consolidation et de réfection diverses qui ont été exécutés.

Dossier retourné au service.

I47.- Institut Denis-Diderot, boulevard d'Alsace: 12° lot -
Partie A - Installations électriques - Reception définitive -
Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I48.- Réglementation relative à la dispense de passer des
marchés écrits ainsi que les limites dans lesquelles sont autori-
sés les marchés de gré à gré - Relèvement des maxima:

Il est porté à la connaissance de la Commission que suivant un décret de M. le Chef du Gouvernement, en date du 12 août 1943 la somme de 50.000 francs est substituée à celle de 20.000 francs comme maximum de la dépense de travaux, transports ou fournitures pour laquelle la Ville bénéficie de la dispense de passer des marchés écrits.

Par ce même décret, la somme de 480.000 francs est substituée à celle de 80.000 francs comme maximum de la dépense des travaux transports ou fournitures pour laquelle il sera possible désormais de passer des marchés de gré à gré. Lorsque les marchés sont conclus avec des sociétés d'ouvriers français, ce maximum est porté à 500.000 francs.

Pour les marchés de régularisation relatifs à des travaux exécutés avant la parution du dit décret, la réglementation antérieure à celui-ci semble devoir être applicable.

I49.- Ecole de natation rue de Toul : enlèvement et transport
de caens et matériaux divers. Marché.

Il est proposé de passer avec M. Hilaire Breen, 17-19 quai Vauban à Lille, un marché de régularisation, évalué approximativement à 21.000 francs, pour l'enlèvement et le transport des caens et matériaux divers provenant des travaux exécutés à l'école de natation de la rue de Toul.

...../

Les prix pratiqués sont ceux fixés par l'Administration préfectorale en ce qui concerne les transports hippomobiles et automobiles.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

150 - Bâtiments communaux : acquisition de mobilier - Marché

En vue de l'aménagement du foyer réservé au personnel municipal, au 3ème étage de l'Hôtel de Ville, il est proposé de passer avec un entrepreneur d'ébénisterie, spécialiste dans ce genre d'agencement, M. Gaston ROUSSEAU, 232 rue des Bois Blancs, à Lille, un marché évalué approximativement à 60.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

151 - Bâtiments communaux : Travaux de couverture, zingage, plomberie - Marché.

Les difficultés accrues de se procurer les matières nécessaires à l'exécution de ces travaux nous conduit à agréer l'offre de M. GRIMONPON, entrepreneur, 6 rue Coustou à Lille. Il est proposé de passer avec lui un marché évalué approximativement à 80.000 francs.

Cet entrepreneur consent sur la Série de Prix du Bâtiment, prise comme base de règlement, un rabais de 16 %.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

152 - Bâtiments communaux - Exécution de transports - Marché.

En présence de la pénurie de moyens de transports dont nous disposons, il a été fait appel à M. Alexandre LEDOUX, entrepreneur de transports, rue de l'Est, cité Branswyck, n° 9, qui, seul parmi les différentes maisons consultées pouvait assurer le charroi des matériaux provenant de démolitions effectuées par le Service.

D'autres transports sont envisagés. En conséquence, il est proposé de passer avec cet entrepreneur un marché évalué approximativement à la somme de 50.000 francs.

Les prix pratiqués sont ceux homologués par l'Administration Préfectorale.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

153 - Ecoles communales. Eclairage au gaz. Renouvellement de marché.

La Société AJER, qui assure par contrat, depuis 1925, la location et l'entretien des appareils pour l'éclairage au gaz dans les écoles communales, offre d'assurer, pour la période d'hiver 1943-1944, le fonctionnement d'un éclairage réduit comme elle l'a fait précédemment. Cet éclairage est destiné à fonctionner pendant cer-

taines heures où l'occultation des lumières n'est pas obligatoire.

La redevance à payer par la Ville est fixée à 14 francs par bec entretenu, soit une augmentation de 3 francs par rapport à la saison 1942-1943.

Il est proposé de renouveler le contrat à ces nouvelles conditions. Le montant de la dépense est évalué approximativement à la somme de 25.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I54 - Démolition d'immeubles rue du Cirque, cour Gilleson n° 5 - 7 - 9. - Marché.

La Ville a fait procéder à la démolition de ces immeubles et, préalablement à cette opération, un appel d'offres a été adressé à plusieurs entrepreneurs de démolitions.

Parmi les conditions posées, la Ville se réservait la propriété des matériaux récupérables dont l'entrepreneur devait assurer le transport au magasin municipal.

Deux entrepreneurs seulement ont répondu. L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Georges BRIDELANCE, Ibis rue du Faubourg de Roubaix, qui a réclamé la somme de 30.000 francs, comme prix de la démolition, contre 45.000 francs demandés par l'autre concurrent, L. LEDOUX.

Il est proposé de passer avec M. BRIDELANCE le marché de régularisation nécessaire.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I55 - Installations diverses de matériel de sonorisation - Marché

M. FOURMILHIAUX, entrepreneur spécialisé dans le matériel électrique et radiophonique, 73 rue de Paris, a installé, pour le compte de la Ville, différents matériels d'amplification du son.

A l'établissement de bains, boulevard de la Liberté, un système de sonorisation de la piscine a été installé pour faciliter l'enseignement de la natation aux enfants des écoles.

En outre, une voiture automobile a été équipée d'un matériel amplificateur destiné à être utilisé lors de différentes cérémonies ou manifestations.

Il est proposé, pour permettre le règlement de ces dépenses, s'élevant à 36.240 francs, et dans l'éventualité de nouvelles commandes, de passer, avec l'entrepreneur précité, un marché évalué approximativement à 45.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...../

I56 - Bâtiments Communaux - Travaux de peinture et vitrerie
Marché

Afin de permettre l'exécution, en temps utile, des travaux de peinture exécutés, pendant les vacances, dans les écoles, il est proposé de passer avec M. A. HAZEBROUCQ, 19 rue Edmond Bailleux, un marché évalué approximativement à 80.000 francs.

Cet entrepreneur consent sur la série de prix du Bâtiment de la Région du Nord, prise comme base de règlement, un rabais égal à celui obtenu par la Ville lors d'un récent appel d'offres, soit 12%.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I57 - Eglise Notre Dame de Consolation - Réparation de la
couverture - Participation du Culte

Des réparations, évaluées approximativement à 20.000 francs, sont nécessaires à la couverture de cette église.

Le clergé ayant donné son accord pour sa participation de 50% dans la dépense, il est proposé d'exécuter les travaux.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I58 - Angle rue du Faubourg de Roubaix et rue St-Gabriel.
Amélioration de la visibilité. Demande de crédit

Par suite de circonstances imprévisibles: travaux complémentaires, hausse des prix ainsi que l'aménagement d'un jardin en façade rue du Faubourg de Roubaix, le crédit de 145.300 francs alloué pour cette réalisation apparaît insuffisant. Il est nécessaire de l'augmenter de 100.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I59 - Travaux Communaux. Substitution d'entreprise

M. Henri MAQUET, 25 rue Charles de Muyssart, entrepreneur de travaux de couverture, plomberie, zingage pour les bâtiments communaux, titulaire d'un marché de gré à gré, a fait connaître que son entreprise était devenue, à la date du 1er Juin 1943, la Société à responsabilité limitée: Henri MAQUET et Cie. Il demande par suite, de transférer à la dite Société le marché qu'il a traité.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I60 - Ancienne usine de la Société COLLIN, Chemin de Barques
Location d'un poste de transformation de courant électrique

La Société : " COMPAGNIE INDUSTRIELLE MANCHE-ATLANTIQUE" rue Francis de Pressensé, impasse du Quatre Septembre à Bègles, (Gironde) utilise, depuis le début d'avril 1942, un poste de transformation de courant électrique dépendant de l'ancienne usine COLLIN, Chemin

de Bargues, dont la Ville est devenue propriétaire.

La consommation du courant électrique est payée directement par la Société précitée à la Société "Electricité et Gaz du Nord",

Il est proposé d'accorder en location à la "Compagnie Industrielle Manche-Atlantique" le poste de transformation dont il s'agit, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 200 francs. Cette location partira du 1er avril 1942 et est consentie sous certaines réserves qui dégagent la Ville de toute responsabilité et lui permettent, notamment, de reprendre possession de son matériel à tout moment.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I6I - Travaux de peintures dans les bâtiments communaux.
Démarche des entrepreneurs

M. l'Adjoint TREELS a reçu une délégation des entrepreneurs de peinture travaillant dans les bâtiments communaux.

Ces entrepreneurs sont venus se plaindre de l'insuffisance des prix qui leur sont accordés en ce qui concerne les travaux dans lesquels il entre une grande proportion de main d'oeuvre, notamment pour les lessivages à conserver.

Alors que les prix de main d'oeuvre ont augmenté de 39%, l'augmentation de 12% appliquée sur les prix de la série est insuffisante pour les lessivages dans lesquels il entre 90% de main d'oeuvre. Elle est, par contre, suffisante pour les travaux dans lesquels il entre un pourcentage élevé de matières dont le prix n'a pas varié dans une aussi grande proportion que la main d'oeuvre.

Des démarches ont été faites par le Chef du Service de la vérification auprès de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs, puis auprès de M. l'Intendant des Affaires Economiques.

Les prix de la Série vont vraisemblablement et prochainement être révisés en fonction des éléments réels qui les composent (fournitures, main d'oeuvre, charges, frais généraux etc...). La détermination des prix de règlement redeviendrait rationnelle et les entreprises auraient ainsi entière satisfaction.

Réunion commencée à 14 h. 30; terminée à 17 h. 45

Hôtel de Ville, le 25 Septembre 1943

L'Ingénieur
Chef du Service des Bâtiments

Vu :
L'Adjoint au Maire:

signé: FAUVET

signé: L. TREELS.

COMMISSION DES BATIMENTS



Séance du 19 Octobre 1943

M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 19 Octobre 1943 à 17 heures sous la présidence de M. l'Adjoint TREELS.

Présents : M. Treels, Adjoint au Maire
Leleu, Conseiller Municipal

Excusés : M. Goudaert, Conseiller Municipal
Libert id

Assistaient à la séance : MM. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
Lemoine, Ingénieur au même Service
Caillau, Architecte.



Procès verbal de la réunion du 31 Août 1943.

Adopté sans observations.

I63.- Travaux à frais communs dans différentes églises. Participation du Culte. Admission en recette.

Les curés de différentes paroisses ont signalé des réparations à effectuer d'une façon urgente au gros œuvre de leurs églises et se sont engagés à participer dans les dépenses jusqu'à concurrence de la moitié.

Les travaux exécutés ou restant à effectuer sont évalués approximativement comme suit :

Noms des Eglises	Dépenses : approximatifs	Participation : évaluée du Culte
Eglise Ste Catherine	15.250	7.625,00
- Ste Marie Madeleine	24.000	12.000,00
- St André	20.000	10.000,00
- St Etienne	15.461	7.730,50
Total approximatif des dépenses :		74.711
Total évalué de la participation du Culte :		37.355,50

Il est proposé d'admettre en recette, la somme de 37.355,50 représentant approximativement la participation du Culte et d'imputer les dépenses sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I33.- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Construction.
2e Lot. Maçonnerie de briques, pierres, etc. Réception définitive.
Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

+
++

Les travaux du 6^e Lot - plâtrage et plâtrerie, exécutés dans ce même groupe scolaire par l'entreprise Caroni sont terminés mais ne peuvent néanmoins être réceptionnés tant que la procédure engagée par l'entreprise contre la Ville, devant le Conseil de Préfecture, n'ait abouti :

Par suite des fluctuations anormales des prix au moment de l'exécution des travaux l'entreprise en question avait introduit une demande de révision des prix. A la suite de cette demande, la Ville de Lille avait accepté de régler le supplément déterminé par la hausse des prix, mais la Commission Départementale des Marchés s'y est opposée. C'est cette raison qui a déterminé l'entreprise Caroni à engager une procédure contre la Ville.

I34.- Hôtel de Ville. Travaux de menuiserie (tambours d'entrée et divers) Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I35.- Terrains scolaires provisoires d'éducation physique et sportive. Aménagement des sols. Construction de vestiaires. Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I36.- Hôtel de Ville. Fourniture de bibliothèques.

Il a été procédé le 3 Août dernier à un appel d'offres entre plusieurs ébénistes pour la fourniture de 12 bibliothèques en chêne verni pour l'Hôtel de Ville.

Parmi les trois propositions, celle de M. Scouvement, 9 rue de Boulogne à Lille est la plus intéressante pour la Ville. M. Scouvement a, en effet, remis un prix de 3.200 Frs par bibliothèque, à livrer à l'Hôtel de Ville, contre le prix de 5.000 Frs demandé par M. Housson et par MM. Léo Wiart et Co.

Le Service a écrit à M. Scouvement pour lui demander s'il consentait à livrer 24 bibliothèques au lieu de 12 au prix qu'il a consenti lors de l'appel d'offres. M. Scouvement n'a pas répondu bien que la lettre envoyée lui ait été confirmée le 6 Octobre.

La Commission décide de procéder à un nouvel appel d'offres pour la fourniture supplémentaire de 12 bibliothèques, en invitant également M. Scouvement à y participer.

Transmis au Service pour faire le nécessaire.

167 - Conservatoire - Remise en état des pierres de la façade -
Marché .-

Il est proposé de passer avec M.M. Raymond et Bernard MARIN, 21, 23 rue Camille Desmoulins, un marché pour la remise en état de la maçonnerie de pierre constituant, en partie, la façade du Conservatoire.

M.M. MARIN frères, sont les seuls entrepreneurs spécialisés de la Place ayant accepté de procéder aux travaux nécessaires, évalués à 52.000 francs environ. Ils consentent un rabais de 10% sur les prix de la Série du Bâtiment de la Région du Nord.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

168 - Eglise Saint-Sauveur - Remise en état du clocher et
de la couverture, Participation du Culte. Marché -

Les pierres faisant partie de la maçonnerie du clocher de l'église Saint-Sauveur sont en mauvais état et sont susceptibles d'occasionner des accidents.

Le Service a demandé à Messieurs Raymond et Bernard MARIN, entrepreneurs spécialisés, de lui faire une proposition.

Ces entrepreneurs acceptent d'exécuter les travaux aux conditions de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord, sans réduction pour la main d'oeuvre, mais avec rabais de 10 % sur les fournitures.

Il est proposé de passer avec M.M. MARIN frères un marché dont la dépense est évaluée très approximativement à 50.000 francs.

D'autre part, la couverture est également en mauvais état. La dépense, pour sa réparation, est évaluée à 30.000 francs environ.

M. le Curé-Doyen de Saint-Sauveur a accepté de participer dans les dépenses de remise en état des pierres du clocher et de la couverture. Cette participation sera de 50 % des dépenses, sur lesquelles il sera déduit, en ce qui concerne la toiture, la somme allouée pour la réparation des dommages causés par faits de guerre.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

169.- Eglise Saint-Martin d'Esquermes. Mauvais état de la
maçonnerie en pierre de taille.-

Les travaux de réparation de couverture exécutés à l'église Saint Martin d'Esquermes ont permis de constater le mauvais état dans lequel se trouvent les pierres faisant partie des façades, principalement celles constituant l'encadrement des lucarnes et le corniche du clocher.

A la suite de cette constatation, il a été demandé à trois entrepreneurs de la Place d'adresser des offres au Service des Bâtiments.

Seuls, M.M. MARIN et les Etablissements JONCQUEZ frères ont envoyé des propositions à la suite desquelles les travaux nécessaires peuvent être évalués très approximativement à 400.000 francs

La Commission est d'avis de mettre le cure de la Paroisse au courant de la question et de lui demander son accord pour une participation de 50 % dans les dépenses. Dans l'affirmative, et en raison de l'importance du travail, il sera utile de désigner un architecte chargé de diriger les travaux. Il est proposé, à cet effet, de désigner M. BECQ, architecte D.P.L.G.

Dossier retourné au Service.

170 - Fronton de la Faculté des Lettres - Etat de la question
Reprenant la question examinée au cours de ses séances des 16 Mars et 18 Mai derniers, ainsi qu'à la réunion commune qu'elle a tenue, le 4 Octobre 1943, avec la Commission des Beaux-Arts, la Commission est mise au courant des propositions faites par la Société Mills et par la Société Entrepose, pour la location d'un échafaudage tubulaire, compris montage, démontage et double transport:

Etant donné que les propositions faites sont déjà anciennes, puisqu'elles remontent au moins de Juin dernier et que, depuis ce temps, les prix ont pu changer, la Commission décide de demander aux entreprises précitées si les offres primitives peuvent être considérées comme maintenues.

M. Coin, sculpteur procède actuellement à l'étude de la sculpture et à l'établissement d'une maquette à l'échelle de 0m10 par mètre.

En ce qui concerne le ravalement, trois entrepreneurs de taille de pierre ont été consultés : M. G Cazeaux, à La Chapelle d'Armentières; M.M. R et B Marin à Lille - M. P. Dhélin, à Lille.

M. Cazeaux a remis une proposition s'élevant forfaitairement à la somme de 105.315 francs contre 110.570 francs, prix demandé par M.M. R. et B Marin.

M. Dhélin, a répondu ne pouvoir entreprendre ce travail, ayant suspendu, momentanément l'activité de son entreprise.

La proposition de M. Cazeaux apparaît, par conséquent, comme étant la plus avantageuse pour la Ville et la Commission est d'avis de traiter avec lui.

Dossier retourné au Service.

171 - Caserne Bouvines - Revêtement du sol de la cour - Projet

M. le Chef de Bataillon Ruffin, Commandant le corps des Sapeurs Pompiers, a demandé l'exécution à travers les deux cours de la Caserne, rue de Bouvines, d'un revêtement dur.

L'exécution d'un revêtement de ce genre est indispensable pour, dans de bonnes conditions, assurer d'une part la sortie rapide du matériel d'incendie et d'autre part permettre aux sapeurs-pompiers de poursuivre par tous les temps les séances d'éducation physique, d'entraînement et de manœuvre.

L'étude déjà envisagée avant guerre, n'a pu être mise sur pied par suite des événements de 1940.

Deux projets viennent d'être établis par M. Duclermortier, architecte de la Caserne Bouvines.

L'un prévoit l'exécution d'un pavage en mosaïque de grès sur forme en béton et est évalué approximativement à la somme de

612.265 f.04; l'autre, plus économique, consiste en une forme de béton légèrement armé. Ce dernier projet est estimé à 468.694 f.75 environ. Il est tenu compte dans les deux cas de la construction d'une galerie souterraine entre la caserne et le "départ" permettant d'y loger les canalisations d'eau, de gaz, de chauffage et d'électricité et de les rendre, ainsi, facilement accessibles.

Le faible contingent de monnaie-matière alloué à la Ville ne permet pas, d'effectuer un béton avec armature. Il faut donc rechercher l'exécution d'une forme ne comportant pas de fer et il est proposé d'en confier l'entreprise à la Société "Le Bâtiment du Nord" titulaire d'un marché pour l'entretien des propriétés communales.

L'exécution se ferait en plusieurs étapes dont la première comprendrait l'aménagement de la galerie souterraine.

Dossier retourné au Service.

I72.- Hôtel de Ville - Revernissage des menuiseries extérieures.

Les menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville sont, en certains endroits, complètement démunies de protection contre les intempéries. La Commission est mise au courant des démarches qui ont été tentées, d'une part, par le Service auprès des divers organismes compétents et par l'entreprise "Le Travail", d'autre part, afin d'obtenir le déblocage de la quantité nécessaire à l'exécution d'une couche de vernis.

Ces démarches sont demeurées vaines et aucune solution ne peut, par conséquent, être apportée, momentanément à ce problème.

Dossier retourné au Service.

I73.- Hôtel de Ville - Travaux de menuiserie. Honoraires de l'architecte.

Un cloisonnement, avec porte, a été établi dans l'escalier du pavillon n° 2, à l'Hôtel de Ville, pour éviter les courants d'air froid aux étages.

Faute d'avoir pu confier les travaux à une entreprise, ce cloisonnement a été exécuté par le personnel de l'atelier du Service des Bâtiments, avec des matériaux appartenant à la Ville.

Il est proposé de fixer à 345 francs le montant des honoraires à payer à M. Dubuisson, architecte, pour l'établissement du projet et la conduite des travaux, sans vérification des mémoires. Ces honoraires ont été calculés sur la valeur du projet, tel qu'il avait été établi, soit 11.500 francs, au taux de 3 %.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

I74.- Bains de plein air, rue de Toul - Aménagement d'un vestiaire collectif - Projet.

Un projet a été établi par le Service afin de rendre l'établissement plus pratique; notamment, en assurant une surface de circulation plus grande sans diminuer notablement la surface des bassins et en ramenant une partie de ceux-ci à des dimensions sportives. Ce travail, assez considérable, n'est pas réalisable actuellement, car il faudrait fermer complètement les bains pendant un an.

Il a été prévu, en attendant la réalisation de ce projet, l'installation provisoire, pour la saison 1944, d'un vestiaire collectif construit en bois et couvert en carton bitumé. Ce vestiaire comprendrait environ 900 porte-manteaux. La dépense est évaluée, approximativement, à 140.000 francs.

La couverture en carton bitumé apparaît à la Commission comme étant un moyen de protection de trop courte durée; il ne peut, d'autre part, être question actuellement d'une couverture en zinc ou en ruifafer. Le projet devra donc être modifié en vue, si possible, de la construction d'une toiture en fibre-ciment. Ce matériau nécessite une pente assez prononcée et il s'ensuit que le mur actuel devra être surélevé. Après un échange de vues, la Commission est d'avis d'opérer la surélévation en question au moyen d'une maçonnerie de briques de 0 m.11 d'épaisseur, entre poteaux formant pan de bois.

Dossier retourné au Service.

175.- Ecole maternelle Ruault - Construction de deux classes supplémentaires - Projet.

La désaffectation de l'école maternelle Vicar, place Vicar, est prévue pour la fin de l'année scolaire 1944. D'accord avec l'Autorité académique, l'effectif de cette école sera transféré à l'école maternelle Ruault, rue Frédéric Mottez.

Pour réaliser cette opération, il sera nécessaire de construire deux classes qui seront ajoutées à cette dernière école.

A cet effet, le Service des Bâtiments a établi un projet dont la dépense atteindra un ordre de grandeur variant entre 900.000 et 1.000.000 de francs.

Ce projet, établi par M. Cailliau, architecte du Service des Bâtiments, recueille l'approbation de la Commission.

Il y aura lieu, en outre, de réaliser en même temps, la modernisation de l'école Ruault par l'abaissement des allèges des fenêtres, le revêtement bitumineux ou asphaltique du sol de la cour de récréations, la transformation des W.C., urinoirs et douchés par des appareils mieux appropriés.

Dossier retourné au Service.

176.- Entretien des propriétés communales en 1944. Renouvellement des marchés.

La Commission est d'avis d'adresser une lettre aux entreprises titulaires d'un marché en 1943, leur demandant s'ils consentent à traiter aux mêmes conditions pour l'année 1944.

Transmis au Service pour faire le nécessaire.

Réunion commencée à 17 Heures, terminée à 18 H.40.

Hôtel de Ville, le 9 Novembre 1943

l'Ingénieur
Chef du Service des Bâtiments,
O. FAUVET.

Vu,
l'Adjoint au Maire,
L. TRELLIS.

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 16 Novembre 1943



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 16 Novembre 1943, à 17 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Treels.

Présents: M.M. Treels, adjoint au Maire;
Lelou, Conseiller Municipal;
Libert, Conseiller Municipal;

Excusé : M. Goudaert, Conseiller Municipal;

Assistaient à la séance: M.M. Fauvet, Ingénieur, chef du Service des Bâtiments;
Lemoine, Ingénieur au même Service.



Procès-verbal de la réunion du 19 Octobre 1943.

Adopté, après que M. le Conseiller Libert eut fait connaître son sentiment quant à l'emploi de l'"Eternit" comme couverture du vestiaire collectif prévu à l'Établissement de bains en plein air, rue de Toul. L'Eternit, d'avant guerre était un excellent matériau. Dans la nouvelle fabrication, les fibres d'amiante, introuvables, sont donc exclues, de sorte que les produits actuellement livrés sont de qualité médiocre.

Comme il ne sera pas possible de se procurer des toles galvanisées et qu'il n'est pas indiqué de prévoir du carton bitumé, M. Libert admet qu'il devra probablement être utilisés les produits actuels Eternit.

177 - Urinoir rue des Molfonds - Réclamation des voisins.

Cette affaire a déjà été vue par la Commission (réunion du 16 Mars 1943). Elle est, à nouveau, examinée par suite de nouvelles réclamations. M. le Conseiller Goudaert, empêché d'assister à la séance d'aujourd'hui, a donné son opinion: il estime qu'un urinoir public, à proximité de la rue de Béthune, est indispensable.

De son côté, M. le Maire, dans une note au Service, s'exprime dans les termes ci-après: "Pour ce qui concerne l'urinoir de la rue des Molfonds dont la suppression a été demandée à cor et à cri depuis tant d'années, il y aurait un intérêt majeur à rechercher si, entre l'église Saint-Maurice et la place de la République, en empruntant la rue du Sec Armbault et la rue de Béthune, il est possible de trouver un emplacement où un urinoir pourrait être installé dans des conditions satisfaisantes. En cas d'impossibilité absolue, la suppression pure et simple de l'urinoir de la rue des Molfonds entraînerait-elle des répercussions importantes."

Les recherches faites ont malheureusement été infructueuses. Dans ces conditions, et en raison de ce que dans les voies principales qui aboutissent rue de Béthune existent des urinoirs publics, ce qu'un plan de la Ville permet de constater, la Commission pense que la suppression de l'urinoir de la rue des Molfonds n'aura pas de répercussions importantes et elle est d'avis, en conséquence, de le faire disparaître. Toutefois, si de nouvelles recherches permettaient de trouver un emplacement possible sur l'itinéraire indiqué par M. le Maire, elle verrait alors, et très volontiers, sa reconstruction se réaliser.

I78.-Visibilité au carrefour boulevard Vauban, angle rue de Solférino. Suppression de l'urinoir.-

La visibilité à l'angle du boulevard Vauban et de la rue Solférino serait grandement améliorée par la suppression de l'urinoir installé sur le trottoir à cet endroit.

En compensation, un urinoir public peut être construit en adossant à celui existant à l'angle du jardin situé devant le Palais-Rameau.

Avis favorable.

Dossier transmis au Service .

I79.-Urinoirs extérieurs, sous-sol Grand Théâtre. Projet d'aménagement.

M. le Maire a demandé au Service d'étudier la possibilité d'installer un chalet de nécessité avec poste de gardienne dans l'un des urinoirs extérieurs sous-sol du Grand-Théâtre.

La Commission est mise au courant des notes que M. le Maire a adressées au Service à ce sujet.

Dossier transmis au Service .

I80.- Eglise du Sacré-Coeur. Réfection de la couverture. Participation du Culte.

Travaux évalués à la somme de 107.300 francs environ. Participation du Culte de 50% des dépenses.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I81.- Entretien des propriétés communales. Renouvellement des marchés de 1943.- Offres de services d'entrepreneurs non titulaires de marchés

Une lettre doit être adressée à chacune des entreprises déjà titulaires d'un marché pour l'entretien des propriétés communales pendant l'année 1943. Cette lettre aura pour objet de demander à ces entreprises si elles consentent à renouveler ce marché, pour l'année 1944, aux mêmes conditions que celles pratiquées actuellement.

Toutefois, étant donné les dispositions du décret du 18 Août 1943, élevant à 50.000 francs la limite au-dessus de laquelle il est nécessaire, pour la Ville, de passer des marchés écrits, il y aura lieu, préalablement, d'examiner quelles seraient, éventuellement, les entreprises avec lesquelles il y aurait obligation de remplir cette formalité.

+

++

Suite à la décision prise le 18 Mai 1943, relativement à l'offre de services présentée par la société Van Coppenolle et Lecat, la Commission estime qu'il y a lieu de demander à cette maison des propositions pour les travaux de peinture et vitrerie à exécuter dans les bâtiments communaux en 1944 .

Ces entrepreneurs seront d'abord invités à se présenter au cabinet de M. l'Adjoint Treels le lundi 22 Novembre .

+

++

Il est porté à la connaissance de la Commission qu'à la suite des réclamations faites par les entrepreneurs de peinture, tendant à ce que soient ajustés d'une façon plus équitable les prix de la Série du Bâtiment concernant les travaux nécessitant une grande proportion de main d'oeuvre, il a été donné satisfaction à ces doléances. La Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord vient, en effet, d'augmenter de 28 % la valeur de règlement des travaux dont il s'agit.

182 - Entretien des Bâtiments Universitaires. Abrogation de la Convention de 1938.

Par une convention passée le 24 Octobre 1938, la Ville s'était engagée à verser à l'Université une subvention annuelle de 400.000 francs moyennant laquelle l'Université devait effectuer l'entretien des Bâtiments qu'elle occupe et qui appartiennent à la Ville.

Le 2 Novembre 1942, M. le Recteur signalait qu'en raison des hausses successives constatées dans le coût des travaux, la subvention de la Ville n'était plus suffisante pour permettre à l'Université d'assurer l'entretien des bâtiments dont elle avait la charge et il demandait à la Ville, pour tenir compte de ces hausses, d'envisager la possibilité d'augmenter la subvention de 125 % ce qui porterait le montant à 900.000 francs.

En raison de l'instabilité, pendant la période actuelle, des prix de la main d'oeuvre et des matériaux, il apparaît préférable dans l'intérêt des deux parties, d'abandonner le principe du paiement d'une subvention annuelle moyennant laquelle l'Université continuerait à assurer l'entretien des bâtiments universitaires.

Il est proposé, en accord avec M. le Recteur, l'abandon de la convention de 1938 et l'exécution, à partir du 1^{er} Janvier 1944, par les soins et aux frais de la Ville, des travaux d'entretien des bâtiments universitaires suivant la formule qui était en vigueur avant la convention du 24 Octobre 1938.

Les dépenses faites en 1942 et en 1943 seront imputées, partie à concurrence de 400.000 francs, sur le crédit inscrit au budget de 1943 pour la subvention; le reste, sur le crédit d'entretien des propriétés communales. Elles s'élevaient, à la date du 24 Août 1943, à la somme de 1.247.836 Frs 33.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

183 - Ecole des Beaux-Arts - Bâtiment incendié - Charpente en fer de toiture et couverture en tuiles. Réception définitive.

La Commission procédera à la réception des travaux le Vendredi 19 Novembre à 11 heures.

X

X X

Un échange de vues s'engage au sujet de ce bâtiment.

Il est signalé que le plancher du rez-de-chaussée est attaqué par le champignon et que des mesures urgentes sont à prendre pour éviter l'extension des dégâts. Cette question sera examinée sur place par la Commission.

X

X X

184.- Musée Commercial. Travaux d'aménagement. Protestation du locataire de la Ville, M. Bécar.

La réalisation du projet d'aménagement décidé au Musée Commercial, rue du Lombart, entraînait la démolition du vestibule du locataire de la Ville, M. Bécar, ainsi que l'exécution de quelques transformations dans l'entrée de son logement. Certains travaux préliminaires avaient été entrepris, mais M. Bécar a adressé à M. le Maire une réclamation à la suite de laquelle la Commission décide de suspendre les ouvrages de ce côté.

Les travaux d'aménagement du jardinet en façade et d'un mur bahut seront donc entrepris entre l'école Monge et le poste de détente de la Compagnie du Gaz. Resteront en suspens les aménagements à l'emplacement du poste de détente, de l'urinoir public et du vestibule du logement.

Dossier retourné au Service.

185.- Ecole maternelle Pape-Carpentier ; Deuxième Stade des travaux d'aménagement. Projet.

En sa séance du 15 Juin 1943, la Commission a examiné l'avant-projet relatif à la seconde tranche des travaux à entreprendre pour l'installation de l'école Pape-Carpentier dans une partie des locaux de l'ancienne école Baggio.

A la suite de cet examen, M. Willoqueaux, architecte D.P.L.G., a établi le projet définitif qui comprend l'installation d'une salle de récréations, d'un vestiaire, de lavabos, urinoirs et water-closets.

L'ensemble des travaux prévus est évalué, approximativement, à la somme de 191.625 francs.

La Commission approuve le projet établi.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

186.- Ancienne école Baggio : Aménagement d'une salle de gymnastique au premier étage. Projet.

Le 15 Juin 1943, il a été présenté à la Commission, en même temps que l'avant-projet d'aménagement de l'école Pape-Carpentier, un projet d'installation d'une salle de gymnastique dans un atelier situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école Baggio. Cette salle est, actuellement, utilisée par les enfants du quartier.

Pour parfaire cet aménagement, il a, également, été demandé à M. l'architecte Willoqueaux, d'étudier l'installation d'une seconde salle de gymnastique au premier étage, au dessus du préau de l'école maternelle.

La Commission approuve le projet établi dont la dépense prévue est évaluée approximativement à la somme de 200.440 francs.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

187.- Hôtel de Ville. Fourniture de bibliothèques.

Faisant suite à la décision prise par la Commission le 19 Octobre 1943, le Service a procédé à un appel d'offres pour la fourniture nouvelle de 12 bibliothèques, en chêne verni, pour l'Hôtel de Ville.

Les mêmes entrepreneurs que précédemment ont été consultés. L'ouverture des enveloppes contenant les propositions a été faite le 16 Novembre 1943 et a donné les résultats suivants :

Nom des entrepreneurs	: Prix par : bibliothèque : rendue Hôtel : de Ville	: Délais : demandés
J. Houssen, 82 rue Saint-André	: 4.500 Frs	: 6 semaines
Sté P. Lehouck et Cie à Hellemaes	: 5.325 Frs	:
Sté Léo Wiart, 143 rue Pierre LeGrand	: 5.000 Frs	: 3 mois

Il est proposé de passer la commande des 12 bibliothèques à M. Houssen qui a remis la proposition la plus avantageuse pour la Ville au double point de vue : prix et délai d'exécution. Par ailleurs, M. Houssen est déjà titulaire d'un marché pour la fourniture de mobilier dans les bâtiments communaux pendant l'année 1943.

Avis favorable.

Dossier transmis au Service

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 18 h 40.

Hôtel de Ville, le 15 Décembre 1943.

L'Ingénieur Chef du Service des Bâtiments,

FAUVET.

Vu,
L'Adjoint au Maire,
L. TREELS.



COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 18 janvier 1944.

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 18 janvier 1944, à 17 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Treels.

Présents: M.M. Treels, adjoint au Maire,
Goudaert, conseiller municipal,
Leleu, d°
Libert, d°

Assistaient à la séance:

M.M. Fauvet, ingénieur, chef du Service des Bâtiments,
Lemoine, ingénieur au même Service.

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 1943. Adopté sans observations.

188- Bâtiments Communaux. Travaux de menuiserie. Extension de marché.

Du fait que son rabais était le plus avantageux pour la Ville et qu'il était mieux placé que les autres traitants pour exécuter certains travaux de menuiserie, il a été demandé à M. Henri Descamps, entrepreneur titulaire d'un marché évalué à 80.000 francs pour 1943, l'exécution d'ouvrages représentant une valeur totale de 400.000 francs environ.

Il est proposé, par suite, de fixer le montant de son marché à 400.000 francs environ, au lieu de 80.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

189- Bâtiments Communaux - Travaux d'entretien Marchés.

Faisant suite à la décision prise lors de la réunion du 19 octobre 1943, il a été demandé à tous les titulaires de marchés d'entretien s'ils acceptaient de renouveler, pour 1944, les marchés en cours aux mêmes conditions et rebais.

39 entreprises ont répondu d'accord. Trois ont adressé une réponse négative. Il est décidé de passer des marchés pour l'année 1944 avec les entreprises qui ont accepté les mêmes conditions qu'en 1943.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

190- Bâtiments Communaux. Travaux: a) de terrassements - maçonnerie - cimentage - b) de peinture et vitrerie. Marchés.

Différents entrepreneurs ont adressé des offres de services qui ne peuvent être toutes retenues, du fait que le nombre des entreprises avec lesquelles il a été proposé de renouveler les marchés en cours paraît suffisant.

Il est décidé, toutefois, de retenir l'offre de M. Marcel Révillion, 69 boulevard Vauban, pour l'exécution des travaux de terrassement - maçonnerie - cimentage et de M.M. Van Coppenolle et Lecat, 124 rue Barthélémy Delespaul, pour les travaux de peinture et vitrerie. Ces entreprises proposent, chacune, de faire un rabais de 12% sur la Série de Prix du Bâtiment. Ces conditions sont du même ordre que celles des entreprises avec lesquelles des marchés ont été passés.

Si éventuellement, les entreprises traitantes ne suffisaient pas pour l'exécution des travaux, il pourrait être fait appel, jusqu'à concurrence de 50.000 francs, aux entreprises lilloises qui ont offert leur concours.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I91 - Bâtiments Communaux. Fourniture de matières, de matériaux, d'objets fabriqués. Marchés.

De même que pour les travaux d'entretien, les maisons qui étaient titulaires d'un marché pour la fourniture, en 1943, de matières, de matériaux, d'objets fabriqués pour les bâtiments communaux ont été consultées au sujet du renouvellement, dans les mêmes conditions, de leur marché pour 1944.

Il est ainsi proposé de passer des marchés avec huit maisons fournissant, soit des matériaux de construction, soit de la quincaillerie ou du mobilier ou des produits moulés en ciment.

En ce qui concerne les fournitures de peintures, il n'est pas prévu de marché pour 1944, du fait que la liste des fournisseurs de 1943 ne sera pas modifiée et que, dès lors, l'évaluation des fournitures à faire par chacune de ces maisons n'atteindra vraisemblablement pas 50.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I92- Bâtiments Communaux - Fourniture de bois d'allumage pour foyers. Marché.

Il est proposé de passer un marché, évalué approximativement à 350.000 francs pour la fourniture du bois d'allumage des foyers dans les bâtiments communaux, avec la maison Georges Réant, 40 rue du Grand Balcon. Le choix de cette maison a été guidé par le prix particulièrement intéressant pour la Ville suivant lequel elle casse et livre le bois que la Ville lui fournit.

C'est ainsi qu'il consent de débiter et casser le bois de la Ville à 750 francs la tonne. En y comprenant la fourniture, son prix est de 2.750 francs la tonne.

La rétribution de M. Réant est susceptible d'être modifiée, proportionnellement aux variations qui pourraient survenir dans les prix d'achat et de main d'œuvre.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

193 - Bâtiments Communaux endommagés par faits de guerre: agrément du principe de la reconstruction.

En vertu des dispositions de la loi n° 3090 du 12 juillet 1941 et du décret n° 1.001 du 1^{er} mars 1942, la reconstruction et la remise en état des bâtiments et ouvrages publics appartenant à des établissements publics ou d'utilité publique, ou à des collectivités publiques autres que l'Etat et endommagés ou détruits par faits de guerre, sont subordonnées à un agrément du principe de la reconstruction ou de la remise en état.

Il est proposé, en conséquence, de demander à M. le Préfet son agrément au sujet des bâtiments communaux pour lesquels des dossiers de dommages de guerre ont été ou seront déposés.

Il est signalé que le Service ne procède actuellement qu'à des travaux de réparation et que les projets de reconstruction des bâtiments irréparables seront, le moment venu, soumis à la Commission des Bâtiments et à l'Administration Municipale.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

194 - Eglise Saint Michel. Réparations à la couverture à frais communs. Admission en recette.

Des réparations à la toiture de l'église Saint Michel évaluées à 4.000 francs environ ont été exécutées partie sur le compte des dommages de guerre, partie à frais communs avec le clergé. Cette dernière partie est estimée à 2.000 francs et il est proposé d'admettre en recette la somme de 1.000 francs, représentant la participation du Culte dans la dépense.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

195 - Eglise Saint André. Sondage de la voûte à la suite de la chute d'une partie de moulures.

Une partie de la moulure en plâtre formant grand cadre sur le fond de voûte de la nef centrale, à l'église Saint André, s'est détachée des lattes et est venue s'abattre sur les chaises.

Il y a lieu de sonder les autres parties, afin d'éviter des accidents possibles.

L'installation de l'échafaudage roulant nécessaire, compris location, pose et dépose, ainsi que les travaux de sondage, sont évalués approximativement à 15.000 francs.

Une proposition de location pour l'échafaudage a été demandée à M. Bottin, 80 rue de Jemmapes. La Commission est d'avis de consulter, également, la Société "Entrepose".

Dossier transmis au Service.

196 - Boule Ferrée de l'Esplanade. Travaux à frais communs avec la Société. Admission en recette.

Sur la demande de la Société " La Boule Ferrée de l'Esplanade" des travaux d'aménagement du terrain de jeu réservé à cette Société dans l'allée centrale de l'Esplanade ont été entrepris par la Ville. Ils s'élèvent approximativement à 45.000 frs.

La Société précitée a offert de verser une participation de 20.000 frs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

197 - Vente de vieux métaux. Admission en recette.

Il a été procédé à la vente de vieux métaux entreposés au magasin de la Ville, avenue du Peuple Belge.

Cette vente a été faite suivant les prix maxima imposés par l'Office Central des Déchets et Matières de Récupération du Nord de la France. M. Jean Cibié, 120 rue Paul Lafargue à Lille s'est rendu acquéreur des différents lots pour la somme totale de 38.130 frs 30 et il est proposé d'admettre cette somme en recette.

La Commission donne avis favorable. Toutefois, il y aura lieu, à l'avenir, d'établir un roulement afin de répartir les ventes sur les différents négociants habilités.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

198 - Pont-bascule place Philippe de Girard. Accident à un véhicule. Règlement du montant des dégâts.

Un camion hippomobile appartenant à M.M. Maurice Baudoux & Co fabricants de colles et gélatines, 228 rue de l'Arbrisseau à Lille, a été endommagé le 18 décembre 1943, par suite de la rupture du pont-bascule, place Philippe de Girard, où ledit véhicule avait été amené pour être pesé.

Les dégâts causés à ce véhicule étant imputables à la Ville, il est proposé de rembourser à M.M. Baudoux et Co la somme de 690 frs représentant le montant des réparations effectuées à leur camion.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

199 - Ecole de Natation, rue de Toul. Travaux d'aménagement. Projet Demande de subvention.

A l'école de natation, il est prévu de doter le côté rue de Toul, accessible au public, d'un vestiaire collectif pour près de 1.000 personnes.

Le devis des travaux envisagés s'élève à la somme de 200.000 frs. Un crédit de cette importance a été inscrit au Budget Primitif de l'exercice 1944.

Il est proposé de solliciter de M. le Commissaire Général aux Sports l'attribution d'une subvention de l'Etat aussi élevée que possible.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

200 - Ecole de Natation, rue de Toul. Travaux d'aménagement. Exécution d'aménagement. Exécution d'une tranche de travaux de 100.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

+

++

Faisant suite à l'échange de vues qui s'est fait lors de la réunion du 16 novembre 1943 au sujet de la couverture du vestiaire collectif à l'école de natation de la rue de Toul, le Service a examiné la toiture du garage du Pélican, rue du Sabot à Lille couvert en plaques de fibro-ciment "Nervelith-Ex".

Il résulte de cet examen et des renseignements fournis par les occupants, que ce produit est défectueux, qu'il y a, dans cette toiture, posée depuis moins d'un an, des cassures et des fuites; enfin, que sa fragilité rend l'accès, pour les réparations, difficile.

En outre, son aspect le rend inesthétique et, par conséquent, peu convenable pour être employé à l'école de natation.

Etant donné les circonstances actuelles, l'emploi du fibro-ciment, du zinc, du ruba-fer, du carton bitumé n'est pas possible pour cette couverture.

En conséquence, la Commission est d'avis, conformément aux propositions du Service, d'utiliser des tuiles pour couvrir le vestiaire collectif.

D'autre part, M. le Maire a signalé l'intérêt qu'il y aurait:

- 1°- à supprimer l'ancienne buvette qui n'est plus utile à l'endroit où elle se trouve et ne cadre plus avec les aménagements déjà faits ou restant à effectuer,
- 2°- à carreler en dalles de ciment l'emplacement de deux pelouses sur lesquelles les baigneurs se salissent les pieds,
- 3°- à assurer l'écoulement des eaux de nettoyage de l'urinoir et des W.C. vers l'égout existant le long du bassin.

Ces différents travaux évalués approximativement à 58.000 frs devront être réglés par imputation sur le crédit d'entretien.

La Commission est d'avis que la démolition de la buvette peut être entreprise ainsi que l'aménagement de l'écoulement des eaux de l'urinoir et des W.C. mais fait des réserves en ce qui concerne le carrelage sur l'emplacement des pelouses (évaluation 38.000 frs)

M. le conseiller Goudaert fait remarquer, à ce propos, qu'il n'est pas opposé à l'exécution des travaux en question, mais il estime que les dépenses ne devraient pas être prélevées sur le crédit d'entretien des propriétés communales, à moins que celui-ci ne soit renforcé du montant correspondant des dépenses.

201 - Faculté des Lettres- Achèvement du fronton- Marchés.

L'état actuel du fronton de la Faculté des Lettres présente un danger pour la sécurité publique et il y a lieu, de ce fait, de procéder à l'allègement et à la sculpture de cette masse de pierres.

Différentes entreprises ont été consultées dans ce but:

1°- Pour l'échafaudage:

Pour le montage, la location pendant un an et le démontage d'un échafaudage tubulaire, les maisons désignées ci-après ont indiqué les prix forfaitaires suivants:

M. Bottin, 78-80, rue de Jemmapes à Lille	59.300 frs
Société "Entrepose"	61.200 "

2°- Pour l'abatage de pierre ainsi que le ravalement sur parties unies et parties moulurées.

Les propositions suivantes ont été faites:

a) M. Cazeaux à la Chapelle d'Armentières, prix forfaitaire	96.315frs
supplément approximatif pour épannelage à exécuter à la mesure	9.000 "

Total 105.315 frs

b) M.M. R & B Marin, 21-23 rue Camille Desmoulins à Lille, prix forfaitaire	101.090frs
Supplément-approximatif pour épannelage à exécuter à la mesure	9.480 "

Total 110.570 frs

M. P. Dhélin, 21 rue Abélard à Lille, a fait connaître qu'il n'était pas actuellement en mesure d'exécuter des travaux de taille de pierre et de ravalements.

3°- Sculpture.-

Sur trois sculpteurs lillois ou ayant fait leurs premières études artistiques à Lille, seul M. Robert Coin, 9 rue d'Inkermann à Lille, s'est trouvé dans la possibilité de remettre des études qui ont été examinées par les Commissions des Beaux Arts et des bâtiments réunies.

La dépense des travaux de sculpture atteindra la somme de 225.000 frs

Il est proposé, en conséquence, de passer les marchés nécessaires avec M.M. Bottin, Cazeaux, Coin.

En comprenant une somme à valoir pour divers et imprévus de 25.885 francs ainsi que 9.500 frs représentant, approximativement, les honoraires de l'architecte, la dépense totale est évaluée à 425.000 francs environ. Un crédit de cette importance a été inscrit au Budget Primitif de 1944.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

202- Immeubles affectés à la Police sur le territoire de Lambersart. Examen et rapport sur leur état. Honoraires de l'architecte-expert.

Les immeubles affectés à la Police sur le territoire de Lambersart, en vertu de la convention Ory, ont été construits en matériaux légers et sont devenus très vétustes. Depuis l'étatisation de la Police, ils ne sont plus utilisés que comme logements de gardes.

Etant donné cette situation, il est apparu utile de demander une expertise à M. Moguez, architecte, 32 rue du Marché à Lille. Celui-ci a établi, à la suite de son examen, un rapport par immeuble comprenant une description des lieux, un plan et une évaluation des travaux qu'il serait indispensable d'effectuer pour rendre ces immeubles habitables.

Dans ces rapports, M. Moguez a conclu chaque fois en estimant que l'importance des travaux à faire était disproportionnée avec la valeur actuelle des immeubles en question.

Les honoraires de M. Moguez s'élèvent, pour les opérations qu'il a effectuées à la circonstance, à la somme de 2.200 frs et il est proposé de les régler sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

203 - Aménagement d'un baraquement pour le Service Municipal du Pavage. Imputation de la dépense.

Ne pouvant plus remiser son matériel dans le bâtiment en ruine qui, jusqu'à présent, l'abritait, le Service Municipal du Pavage a remonté, par ses soins, un baraquement provenant de la récupération des anciennes classes provisoires du faubourg d'Arras.

Cependant, différents travaux de charpente et de menuiserie, dont la dépense est évaluée approximativement à 70.000 frs, ont été demandés à M. Henri Descamps, entrepreneur, titulaire d'un marché.

S'agissant d'une dépense occasionnée par le fonctionnement du Service utilisant ce baraquement, il est proposé de l'imputer sur le crédit d'entretien des trottoirs - dépenses diverses.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

204 - Démolition d'un baraquement 77 rue Jeanne Hachette.- Admission en recette.

Il a été procédé à un appel d'offres pour la démolition du baraquement situé rue Jeanne Hachette n° 77. Sur 19 entrepreneurs consultés, quatre ont répondu.

Il est proposé d'admettre en recette la somme de 5.000 frs à verser par l'entrepreneur F. Decobert qui a adressé la proposition la plus avantageuse pour la Ville.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

205- Entretien des Bâtiments Universitaires. Abrogation de la Convention de 1938. Crédit complémentaire.

Lors de sa précédente réunion du 16 novembre 1943, la Commission a admis l'opportunité de l'abrogation de la convention passée le 24 octobre 1938 entre la Ville et l'Université. En vertu de cette convention l'Université prenait à sa charge l'entretien des bâtiments universitaires et recevait de la Ville une subvention annuelle de 400.000 frs.

Il est apparu à l'Université que la somme de 400.000 francs ne représentait plus, à l'heure actuelle, une somme suffisante pour assurer l'entretien des bâtiments dont elle avait la charge. Par suite, M. le Recteur avait demandé, pour tenir compte des hausses constatées dans le coût des travaux, que la subvention de la Ville fut portée à 900.000 frs.

Etant donné que le crédit d'entretien des propriétés communales doit supporter ces dépenses, la Commission est d'avis qu'il faudrait augmenter ce crédit des sommes utilisées pour l'entretien des bâtiments universitaires.

206- Groupe scolaire du faubourg de Béthune.- Remise en état des bâtiments de l'école Jean Aicard.

Le Conseil Municipal a décidé la remise en état des logements de Directeur et des Directrices du groupe scolaire du faubourg de Béthune et les travaux sont en cours d'exécution.

En ce qui concerne l'école maternelle Jean Aicard, il y aurait intérêt à couvrir ce bâtiment d'une manière définitive, car le carton bitumé qui avait été posé en 1940 pour le mettre provisoirement hors d'eau ne le protège plus suffisamment.

Il y aurait lieu d'entreprendre, dès maintenant, les premiers travaux de remise en état destinés à assurer en même temps, la conservation de l'immeuble. Un devis a été présenté à cet effet, à M. J. Segers, architecte. Ce devis s'élève, pour l'habitation de la Directrice, à la somme de 96.000 frs et pour le bâtiment de l'école à 302.000 frs, soit, en comprenant les honoraires à 5% de l'architecte, une dépense totale approximative de 417.900 francs.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de faire une démarche auprès des Services de la Reconstitution afin de pouvoir exécuter les premiers travaux de remise en état prévus.

207- Ecole maternelle Ruault. Installation d'une lampe électrique au logement de la Directrice.

Le logement de directrice à l'école Ruault est éclairé, au rez-de-chaussée seulement, par le gaz.

Madame Cauët, directrice de cet établissement, avait demandé récemment que la Ville procède à l'électrification de son logement. L'Administration Municipale avait accepté, sous réserve du versement d'une participation de 50 % par l'intéressée, mais Madame Cauët a refusé cette condition.

Sur intervention de M. l'adjoint Marié, il a été examiné s'il serait possible de brancher une lampe électrique pour l'habitation sur l'installation de la cantine.

Madame Cauët est tenue, comme tous les fonctionnaires logés par la Ville, de payer sa consommation d'éclairage et, d'autre part, il n'y a pas possibilité d'installer, pour l'habitation, un compteur à démarquer sur celui de l'école.

Etant donné la difficulté de résoudre le problème posé,
la Commission estime ne pouvoir donner une suite favorable à
l'intervention de M. l'adjoint Marié.

+
+ +

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 h 40

Hôtel de Ville le 31 janvier 1944.

L'Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments,

O. FAUVET.

Vu;
L'adjoint au Maire,

L. TREELS.



COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 29 Février 1944.

M.M. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 29 Février 1944, à 17 heures. M.l'Adjoint TREELS, Président de la Commission, souffrant, s'était fait excuser.

Présents : M.M. LELEU, Conseiller Municipal, LIBERT, d° d°

Excusés : M.M. TREELS, Adjoint au Maire; GOUDAERT, Conseiller municipal.

Assistaient à la Seance :

M.M. FAUVET, Ingénieur, chef du Service des Bâtiments, LEMOINE, Ingénieur au même service .

M.FAUVET expose à la Commission les différentes affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

Sur proposition de M.le Conseiller LIBERT, M.M. les membres de la Commission adressent à M.l'Adjoint TREELS leurs vœux de prompt rétablissement.

M.le Conseiller LELEU demande que les convocations aux réunions de la Commission soient envoyées quelques jours plus tôt et qu'il soit envisagé de retarder l'heure de début de la réunion. M.le Conseiller LELEU entretiendra de cette question M.l'Adjoint TREELS .

Procès-verbal de la réunion du 18 Janvier 1944. Adopté sans observations .

208.-Travaux de curage de fosses, d'égouts, de fossés, etc. Appel d'offres .

Le marché dont M.Victor DELFOSSE, entrepreneur de vidanges, 159 rue du Marais, à Lomme, était titulaire pour les années 1942 et 1943 est expiré. Ce marché concernait les travaux de curage de fosses, d'aqueduc ou de pièces d'eau, ainsi que les vidanges de fosses d'aisances, effectués pour le compte de la Ville .

M.DELFOSSE consent à renouveler ce marché moyennant une augmentation dans les prix de 20%. Cette augmentation paraît être normale. Toutefois, il est proposé à la Commission de faire un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises.

Un prix spécial sera demandé pour la vidange des fonds de bassins comprenant l'aspiration d'eau boueuse, travail qui ne peut être comparé avec une vidange ordinaire de fosse .

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis au Service pour faire le nécessaire.

.....

209.-Entretien des propriétés communales.Travaux de carrelages.
Renouvellement de marché.

Il est proposé de renouveler le marché passé en 1943 avec Mme Vve BAUTERS pour les travaux de carrelages à exécuter dans les propriétés communales.

Le rabais consenti par Mme Vve BAUTERS est de 16% sur la série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.Ces conditions sont avantageuses pour la Ville.Le montant approximatif du marché proposé est fixé à 60.000 francs .

Avis favorable .

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

210.-Institut Denis-Diderot.Travaux d'installations électriques.
lot B- Réception définitive -Decompte définitif .

Avis favorable .

M.le Conseiller LIBERT, qu'accompagnera M.LEMOINE, se rendra sur place afin, notamment, de visiter l'Etablissement Samedi 4 Mars à 10H30.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

211.- Lycée Faidherbe.Installation de douches et de vestiaires.
Etat de la question.

A la suite d'une visite faite en 1941 par M.BOROTRA, Secrétaire d'Etat à l'Education Sportive, un projet d'amélioration et d'aménagement des locaux réservés, au Lycée Faidherbe, à l'enseignement sportif, a été étudié par M.BONTE, architecte du Lycée.Le devis, établi en avril 1942, s'élevait à la somme de 305.500 francs .

Le 10 novembre 1942, le Conseil Municipal a adopté le projet établi et l'Autorité Allemande a autorisé l'exécution des travaux.

De son côté, le Commissariat Général à l'Education et aux Sports a accepté le projet et a accordé une subvention de 80% .

Mais, depuis la date à laquelle le projet a été établi, les prix ont subi une augmentation sensible.Il en résulte une majoration de l'ordre de 60% et il devra être demandé à l'Etat une augmentation correspondante du montant de sa subvention.En outre, des démarches devront être entreprises pour l'obtention des matériaux nécessaires.

Il sera demandé au Conseil Municipal le vote d'un crédit complémentaire destiné à couvrir la différence résultant de la hausse des prix depuis avril 1942 sur la fraction laissée à la charge de la Ville, c'est-à-dire sur le cinquième de la dépense complémentaire.

De son côté, M.BONTE, architecte, procède à un appel d'offres auprès de diverses entreprises, pour l'exécution des travaux.

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale.

212.- Eglise Saint-Martin d'Esquermes.Travaux à frais communs.

Il a été constaté par le Service que les pierres faisant partie de la maçonnerie du clocher de l'église Saint-Martin d'Esquermes se trouvaient en mauvais état et constituaient un danger pour la sécurité publique.

M.M. R. et B. Marin, entrepreneurs de maçonneries en pierres de taille à Lille ont, sur la demande du Service, examiné la question et signalé que les pierres des façades de l'église se trouvaient également en mauvais état. Ces entrepreneurs ont évalué la dépense pour la restauration des maçonneries de pierre du clocher et des façades à la somme de 400.000 francs environ.

D'autre part, des propositions avaient été demandées en même temps à M.M. Joncquez frères pour la réfection en pierre reconstituée des parties en mauvais état du clocher. Cette entreprise a remis, pour ces travaux seulement, une proposition forfaitaire de 97.000 francs.

Le Doyen de la Paroisse, M. le Chanoine Pollet, accepte de participer, à concurrence de 50%, aux dépenses nécessitées par la réparation de la maçonnerie du clocher. Il semble d'ailleurs que la restauration des autres parties de maçonnerie de pierre est moins urgente que celle du clocher et qu'elle pourra être envisagée ultérieurement.

La Commission est d'avis, en conséquence, d'agréer la proposition de M.M. Joncquez frères; elle propose en outre de charger de la direction des travaux M. Gaston Secq, architecte D.P.L.G.

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale.

213.- Musée Commercial. Travaux d'aménagement

Un échange de vues s'établit sur la question des aménagements en cours d'exécution au rez de chaussée du Musée Commercial, rue du Lombard.

Le carrelage en céramique de la salle dite "des colonnes" au rez de chaussée est commencé.

Par ailleurs, il semble indiqué de procéder à l'installation électrique avant d'exécuter les peintures intérieures;

En ce qui concerne l'appareillage électrique à poser dans la salle des colonnes, il sera demandé, au préalable, l'avis de M. Cailliaux, architecte du Service.

214.- Fourniture et entretien d'accumulateurs et accessoires, concernant l'équipement électrique de divers services municipaux. Marché

Il est proposé le renouvellement pour 1944 du marché passé en 1943 avec M. Montulet, fabricant d'accumulateurs à Lille. Dépense approximative : 20.000 francs.

Des propositions seront faites ultérieurement en ce qui concerne le marché à passer pour la fourniture et l'entretien du matériel affecté à la Défense Passive.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 18 h. 30.

Hôtel de Ville le 4 Mars 1944

L'Ingénieur, chef du Service des Bâtiments,
signé : FAUVET.

VU

L'Adjoint au Maire,
signé : L. TREELS.



COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 18 Avril 1944

Présents : M.M. Treels, adjoint au maire,
Goudaert, Conseiller municipal,
Leleu, d°
Libert, d°

Assistaient à la séance :

M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments,
M. Lemoine, Ingénieur au même service.

Procès-verbal de la réunion du 29 Février 1944.

Adopté sans observation.

N° 215.- Projet de construction d'un nouveau Lycée de garçons-
Honoraires d'Architectes. Règlement.

M.M. Alleman et Bonte, Architectes, ont dressé le projet de construction d'un nouveau Lycée de garçons. Le devis, basé sur les prix en vigueur fin 1936, s'élève à 43.612.350 francs.

Le montant des honoraires pour établissement de projet non suivi d'exécution, s'élève à la somme de 524.859 francs.

Des avances sur honoraires ont déjà été versées à ces architectes à concurrence de 400.000 francs. Ceux-ci demandent un nouvel acompte de 100.000 francs afin de leur permettre de rémunérer les metteurs ayant participé à l'élaboration des devis.

Pour solde de tout compte, il est proposé de régler à M. Alleman et Bonte une somme de 124.850 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 216.- Ecole Maternelle Jean Aicard. Dommages de guerre.
Réparation de la toiture.

Les travaux provisoires effectués fin 1940 à la toiture de l'école Jean Aicard n'assurent plus une protection suffisante. Une remise en état définitive de la charpente et de la couverture s'impose et les travaux à entreprendre à cet effet sont évalués à la somme de 100.000 frs.

Il est proposé de les confier aux entrepreneurs d'entretien aux conditions de leurs marchés, sous la direction de M. Joseph Sagers, architecte du groupe scolaire du Faubourg de Béthune.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 217.- Ecole de Natation, rue de Boul - Amélioration des installations.

L'amélioration des installations mises à la disposition des baigneurs est envisagée.

Le montant des dépenses prévues s'élève à la somme de 100.000frs.

Il est proposé de confier les travaux aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leurs marchés.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 218.- Fournitures d'appareils d'éclairage de secours de Défense Passive -Entretien de ce matériel- Marché M. Montulet.

Les abris des écoles publiques sont dotés d'appareils de secours à accumulateurs fournis par M. Montulet, 113 rue Barthélémy Delespaul à Lille.

La Défense Passive utilise également pour les travaux de déblaiement effectués la nuit, des appareils semblables complétés par un phare orientable.

Il s'agit d'entretenir ce matériel en parfait état de marche.

Il est proposé de confier cette opération au constructeur lui-même M. Montulet. D'autre part, le nombre d'appareils en service s'étant révélé insuffisant, il convient de procéder à l'achat d'un certain nombre de nouveaux appareils.

Une démonstration de fonctionnement de ces dispositifs d'éclairage de secours à accumulateurs est faite en présence de M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments.

Il est envisagé de passer un marché de 200.000 francs avec M. Montulet.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 219.- Bâtiments communaux - Travaux de plâtrerie et plafonnage - Marché.

Le Service des Bâtiments a été amené à confier à M. Pouchau, entrepreneur à Lille, des travaux de plâtrerie et plafonnage, dont l'importance nous oblige à passer un marché de 100.000 francs.

Un rabais de 10% est consenti sur la série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 220.- Bâtiments communaux - Travaux de charpente et de menuiserie - Marché.

Le Service des Bâtiments a été amené à confier aux Etablissements Bienvenu, entrepreneurs à Lille, des travaux de charpente et de menuiserie dont l'importance nous oblige à passer un marché de 100.000 frs.

Ces Etablissements consentent un rabais de 10% sur la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°221.- Bombardement du 10 Avril 1944. Dégâts occasionnés aux Bâtiments Communaux. Informations .

Les effets du souffle produits par les grosses bombes et l'explosion des wagons de munitions de la gare de Lille-Délivrance ont causé, le 10 Avril 1944, d'importants dégâts aux bâtiments communaux, principalement à ceux situés dans les quartiers des Bois-Blancs, d'Esquermes et de Vauban .

Le montant total des frais de remise en état dépassera un million de francs.

N°222.-Essai de peinture. Constatations.

En Juin 1943, une commande d'essai de peinture avait été passée à la Nouvelle Bio-Chimie Française à Fresnay-en Bassigny (Haute-Marne). Aucun résultat satisfaisant n'a été obtenu.

N°223.-Bancs pour promenades et jardins.-Examen d'un modèle.

La Commission procède à l'examen d'un modèle de banc pour promenades et jardins de notre ville. Il s'agit d'un banc en béton dessiné par Mr. Caillaux, Architecte à l'Hôtel de Ville, et dont une maquette a été réalisée à l'échelle grandeur par l'atelier municipal.

La Commission a trouvé ce banc esthétique et a approuvé une modification envisagée et consistant à remonter quelque peu la traverse constituant le dossier .

Il va être maintenant procédé à un appel d'offres dont le résultat sera porté à la connaissance des membres de la Commission.

N°224. Modifications à apporter à l'installation du chauffage central de l'Hôtel de Ville .

Un certain nombre de bureaux de l'Hôtel de Ville sont insuffisamment chauffés; par contre d'autres le sont trop.

Il est donc proposé de répartir plus équitablement les surfaces de chauffe.

Certains radiateurs seront complétés par prélèvement d'éléments sur les appareils des couloirs qui seront eux-mêmes remplacés par des radiateurs nouveaux.

Il ne résultera, de l'opération proposée, aucune augmentation de la consommation de combustible.

Il est proposé de confier les travaux et fournitures aux Etablissements Delannoy et Dewailly à Armentières chargés du chauffage de l'Hôtel de Ville .

La dépense est évaluée à 100.000 francs .

Avis favorable .

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 heures.

Hôtel de Ville le 18 Avril 1944.

L'Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments.

V U :
l'Adjoint au Maire,
délégué aux Travaux.
TREELS.

LEMOINE .

COMMISSION DES BATIMENTS

=====
Séance du 16 Mai 1944



La Commission des Bâtiments s'est réunie à l'Hôtel de Ville le Mardi 16 Mai 1944 à 17 Heures.

Présent : M. GOUDABERT, Conseiller Municipal

Excusés : MM. TREELS, Adjoint au Maire
LELEU, Conseiller Municipal
LIBERT, -d°-



Assistaient à la séance :

MM. FAUVRET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
LEMOINE, Ingénieur au même service.

Procès-verbal de la réunion du 18 Avril 1944.-

Adopté sans observation.

225.- Ecoles Gutenberg et Michelet - Eclairage d'abris de Défense Passive - Remboursement de courant électrique.

Les abris de "Défense Passive" installés aux écoles Gutenberg et Michelet sont dotés de lampes électriques branchées sur le courant dont la consommation est payée par la Directrice et le Directeur de ces deux établissements.

Il est proposé de rembourser à chacun de ces occupants la valeur du courant consommé pour l'éclairage des abris.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

226.- Eglise Notre-Dame de Fives - Eglise St-Maurice des Champs - Travaux à frais communs - Participation du Culte -

Il a été procédé, en 1943, à l'église Notre-Dame de Fives, ainsi qu'à l'église Saint-Maurice des Champs, à des travaux urgents de réparations de toiture et chéneaux.

Ces travaux ayant été exécutés à frais communs avec le Culte, il est proposé d'admettre en recette les participations du clergé s'élevant à 50 % du montant des dépenses, soit, respectivement, 14.395 Frs 50 et 4.350 Frs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

227.- Angle des rues du Faubourg de Roubaix et St-Gabriel - Amélioration de la visibilité - Règlement d'honoraires -

En Mars 1933, il a été demandé à M. TURPIN, métreur-vérificateur à LILLE, l'établissement d'un devis estimatif se rapportant aux travaux à exécuter pour l'amélioration de la visibilité à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et Saint-Gabriel à LILLE.

.../...

Il est proposé de régler à M. TURPIN la somme de 507 frs,90, représentant le montant de ses honoraires.

Avis favorable

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

228.- Aménagement d'un urinoir public dans le jardin du Palais Rameau.

En sa réunion du 16 Novembre 1943, examinant la question de la suppression de l'urinoir installé sur le trottoir à l'angle du boulevard Vauban et de la rue de Solférino, la Commission avait donné avis favorable au remplacement de cet édicule par un urinoir adossé à celui existant à l'angle du jardin situé devant le Palais Rameau.

Une étude a été faite: quatre stalles, accessibles directement de l'extérieur, seront aménagées comme il est dit plus haut. Le passage sera limité de chaque côté, par une clôture légère agrémentée d'une haie de troènes.

Avis favorable.

Retour au Service pour exécution.

229.- Lycée Faidherbe - Installation de douches et de vestiaires pour les gymnastes - Aménagement de lanterneaux et d'une cloison à la salle de gymnastique. Demande de subvention complémentaire

Un projet a été établi en 1942 pour l'installation, au Lycée Faidherbe, de douches et de vestiaires pour les gymnastes, ainsi que l'aménagement de lanterneaux et de cloison à la salle de gymnastique.

Une subvention de 80 %, calculée sur la base de 305.500 francs représentant la dépense prévue à l'époque précitée, a été accordée par l'Etat. Par suite des nombreuses formalités auxquelles ce projet a dû être soumis, les travaux n'ont pu encore être mis en oeuvre. Or, depuis 1942, les prix de main-d'oeuvre et de matériaux ont subi une augmentation sensible, de sorte que la dépense est évaluée, présentement à 488.500 francs. D'autre part, faute d'emploi, le crédit inscrit au Budget de 1942 a été annulé.

Il est nécessaire, en conséquence :

- a) de voter un crédit de 488.500 francs
- b) de demander à l'Etat que sa subvention de 80 % soit accordée sur la base de 488.500 frs.
- c) d'inscrire en recette la totalité de la subvention sollicitée de l'Etat, soit 390.800 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

230.- Hôtel de Ville - Fourniture d'armoires métalliques. Résultat de l'appel d'offres

Un appel d'offres a été fait pour la fourniture, à différents services de l'Hôtel de Ville de six armoires métalliques.

Cinq maisons ont fait parvenir leurs propositions. Les offres les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par la maison Flipo et par MM. DUERZ & CIE. Ces deux firmes demandent 5.200 frs par armoire.

.....

Etant donné qu'il n'y a pas similitude de construction entre ces deux maisons, la Commission décide qu'il y a lieu d'examiner le mobilier qu'elles proposent et, notamment, se rendre compte si les portes des armoires offertes par M. FLIPO sont à simple ou à double paroi.

Le Service passera ensuite commande à la maison dont l'offre sera jugée comme étant la plus avantageuse pour la Ville.

Retour au service.

231.- Eglise Saint-André. Sondage de la voûte - Propositions

En sa réunion du 18 Janvier 1944, examinant la question du sondage de la voûte à l'Eglise Saint-André, la Commission avait demandé que soit consultée la Société "Entrepose" pour la location de l'échafaudage roulant nécessaire.

Cette société a fait parvenir des propositions qui excèdent d'environ mille francs celles de M. BOTTIN.

Les travaux sont évalués approximativement à 15.000 francs dont 6.750 frs pour l'échafaudage. Le curé a accepté de participer dans la dépense dans la proportion de 50 %.

Il est proposé d'exécuter les travaux en se servant d'un échafaudage à demander à M. BOTTIN.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

232.- Propriétés communales. Vidange et curage de fosses-égouts
Etangs - etc... marché.

Le marché passé avec M. Victor DELEFOSSE, entrepreneur à LOMME pour la vidange et le curage des fosses égouts, étangs, etc...étant expiré, un appel d'offres a été adressé à six maisons en vue de traiter un nouveau marché. Deux entrepreneurs seulement ont répondu et ont adressé les propositions ci-après :

Entreprises	Prix au mètre cube			Prix à l'heure		
	Curage des fosses d'aisances	Curage des boues dans les canaux	Curage des boues dans les bassins et pièces d'eau	Vidange des fonds de bas	Ouvrier cureur en sur face	Ouvrier cureur à l'intérieur des fosses
Delefosse	216 Fr	180 Fr	144 Fr	37 Fr	21.60	43.20
Courouble	300	néant	200	150	néant	néant

Il est proposé de passer un nouveau marché pour les années 1944 et 1945 avec M. DELEFOSSE, sur la base des prix indiqués dans son offre. Ces prix sont invariables pour 1944 mais pourront être modifiés en 1945 au cas où des variations, constatées officiellement dans les salaires et le prix des transports, dépasseraient 20 % pour l'ensemble de ces éléments réunis. Les dépenses sont évaluées approximativement à 60.000 frs par année.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

233.- Propriétés communales. Travaux de peinture et vitrerie par la Société Van Coppenolle et Lecat. Demande de renouvellement de marché.

MM. VAN COPPENOLLE et LECAT, entrepreneurs de peinture et vitrerie ont atteint la limite de leur marché, soit 60.000 francs et en sollicitent un nouveau.

Ces entrepreneurs ont donné satisfaction. Ils déclarent être en mesure de vernir actuellement les menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville, en employant du vernis de qualité identique à celui d'avant guerre dont ils seraient payés suivant les tarifs prévus à la Série de Prix pour le vernis synthétique. Ce travail serait limité à une surface d'environ mille mètres carrés en une couche permettant de couvrir pendant quelque temps les menuiseries extérieures les plus dénudées. Par contre, les portes extérieures subiraient un travail complet. Elles recevraient deux couches de vernis et seraient raclées préalablement par un spécialiste.

Les travaux sont évalués approximativement, sauf imprévus, à 43.000 francs dont 5.000 frs pour le raclage.

Il est proposé de passer avec la Sté VAN COPPENOLLE et LECAT un nouveau marché évalué approximativement à 60.000 francs pour l'année 1944.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

234.- Eglise Saint-Martin d'Esquermes. Clocher: mauvais état des lucarnes et de la corniche. Travaux Marché. Participation du Culte.

Au clocher de l'église Saint-Martin d'Esquermes, la maçonnerie de pierre des quatre lucarnes et de la corniche se trouve en mauvais état. Une réfection s'impose, car cette situation présente un danger pour la sécurité publique.

Trois entreprises les plus qualifiées de Lille pour ce genre de travail ont été consultées: La Société " Etablissements JONCQUEZ Frères, M. R. et B. MARIN, ainsi que M. P. DHELIN. Seules, les deux premières maisons citées nous ont adressé des propositions. Par l'examen de celles-ci, il apparaît que les Etablissements JONCQUEZ Frères sont à même d'exécuter les travaux plus économiquement pour la Ville que MM. R. & B. MARIN.

D'autre part, M. le Chanoine POLLET, curé de la Paroisse a donné son accord de participer dans les dépenses à concurrence de 50%.

Il est proposé de passer avec les Etablissements JONCQUEZ Frères un marché évalué approximativement à 100.000 francs et d'admettre en recette la participation du Culte.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

235.- Hôtel de Ville. Fourniture de pièces de rechange pour chaudières. Installation de tuyauteries de gaz. Travaux divers. Marché.

La Société Anonyme " Etablissements DELANNOY et DEMAILLY" à ARMENTIERES qui assure la conduite du chauffage, de la ventilation, ainsi que l'entretien des appareils sanitaires de l'Hôtel de Ville, a été amenée à fournir les pièces de rechange nécessaires à l'entretien des chaudières pour le chauffage de ce bâtiment. Elle a, d'autre part, exécuté l'installation de gaz pour le foyer du Comité Social

Municipal et elle est appelée à effectuer, à l'occasion, divers autres travaux ou fournitures.

Il est proposé de passer avec cette Société un marché pour l'année 1944, évalué approximativement à 100.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 18 h. 30.

Hôtel de Ville, le 6 Juin 1944.

L'Ingénieur, Chef du Service
des Bâtiments,

FAUVET.

VU:
L'Adjoint au Maire,

L. TREELS.

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 18 Juillet 1944



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 18 Juillet 1944 à 17 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Treels.

Présents : M.M. Treels, adjoint au Maire,
Goudaert, conseiller municipal
Leleu d°
Libert d°



Assistaient à la séance :

M.M. Fauvet, ingénieur, chef du Service des Bâtiments
Lemoine, ingénieur au même service.

Procès-verbal de la réunion du 16 Mai 1944. Adopté sans observations

236 - Terrains scolaires provisoires. Aménagement. Fourniture de matériel d'éducation physique et sportive. Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

237 - Groupe scolaire du faubourg d'Arras - 6ème lot - Plafonnage et plâtrerie. Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

238 - Entretien des propriétés communales. Travaux de vitrerie. Fournitures de verre. Marché.

Afin de parer à la pénurie de matières qui menace l'atelier municipal de peinture et vitrerie, l'acquisition d'un stock de verre à vitres est indispensable.

Il est proposé, à cet effet, de passer un marché évalué approximativement à 100.000 francs avec la Société Lejeune & Cie à Lille.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

239 - Ecoles Léon Trulin - Albert Samain - Logements de directeur et de directrice. Réparation des dommages de guerre - Travaux de charpente, menuiserie et quincaillerie. Marché.

Les entrepreneurs de l'entretien n'ayant pu exécuter les travaux de charpente, menuiserie et quincaillerie indispensables, nous avons pu, après de patientes recherches, les faire effectuer par la Maison Poul Rouzé & Cie à Lille.

La dépense s'étant élevée à 54.784 Francs, un marché écrit est nécessaire.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

240 - Défense Passive. Eclairage de l'abri public situé 123 rue Nationale. Remboursement de courant électrique.

M. Sargeant et Cie, 123 rue Nationale à Lille, demandent à la Ville le remboursement des dépenses nécessitées par l'éclairage de l'abri de Défense Passive installé à leur domicile et qu'ils ont mis à la disposition du public depuis le 1er Mai 1943.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

241 - Défense Passive. Eclairage d'un abri situé 48 Façade de l'Esplanade; Remboursement de courant électrique.

M. W. Trigant, 48 façade de l'Esplanade, demande à la Ville le remboursement des dépenses nécessitées par l'éclairage de l'abri de Défense Passive installé à son domicile et qu'il a mis à la disposition des élèves et du corps enseignant de l'école Pascal depuis le 1er Mars 1944.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

242 - Eglise Saint-Vincent de Paul. Réparations de couverture à frais communs. Participation du Culte.

Des réparations urgentes ont été effectuées à la couverture de l'église Saint-Vincent de Paul. Le Clergé ayant accepté de participer, à concurrence de la moitié des dépenses qui se sont élevées à 17.427 francs, il est proposé d'admettre en recette la somme de 8.708 Frs 50 représentant le montant de la participation du culte.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

243 - Travaux Municipaux. Fourniture de peintures. Marché.

Il est proposé de passer un marché évalué approximativement à 80.000 francs avec la Société Compagnie des Vernis Valentine à Gennevilliers-Seine pour la fourniture en 1944, de peintures spéciales employées pour l'exécution de différents travaux municipaux.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

244 - Eglise Saint-André. Travaux à frais communs. Participation du Culte.

A la suite de la chute d'une partie de moulure en plâtre à la grande nef de l'église Saint-André, il avait été décidé d'effectuer les travaux d'échafaudage et de sondage nécessaires. Les dépenses étaient évaluées à 15.000 francs environ et le Culte s'était engagé à en rembourser la moitié à la Ville.

Après la pose de l'échafaudage et au cours des opérations de sondage, il est apparu que d'autres parties de la voûte, tant au-dessus du chœur que dans les nefs latérales, présentaient un réel danger pour les fidèles et le Clergé. Afin d'éviter tout accident, il faudrait effectuer les abatages nécessaires sur ces parties. La dépense supplémentaire à prévoir de ce fait est de l'ordre de 40.000 francs environ.

D'autre part, des fuites de couverture se sont révélées. Les réparations indispensables sont estimées approximativement à 20.000 francs.

Le Curé de la Paroisse accorde sa participation de 50 % dans les dépenses occasionnées par ces nouveaux travaux. La somme à admettre en recette pour l'ensemble de la participation du Clergé est, par conséquent, évaluée approximativement à 37.500 Frs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

245.- Eglise St Sauveur. Remise en état du clocher. Continuation des travaux.

Des pierres du clocher de l'Eglise Saint Sauveur étaient descellées et constituaient une menace pour la sécurité publique dans ces conditions le Conseil Municipal avait décidé de faire effectuer les travaux nécessaires par M.M.R. et B. Marin, entrepreneurs à Lille. Le montant des dépenses était évalué approximativement à 50.000 Frs dont le Culte s'était engagé à rembourser la moitié à la Ville.

Après montage d'un échafaudage, un examen approfondi a révélé que les travaux à entreprendre d'urgence étaient beaucoup plus considérables que ceux primitivement prévus. Le devis établi par les entrepreneurs précités fait ressortir un chiffre de dépense de 320.000 Frs, au lieu de 50.000 Frs.

Mis au courant de la situation, le Curé de la Paroisse, M. le Chanoine Lanselle, a déclaré verbalement n'être pas en mesure de participer dans la proportion de 50 % dans les dépenses supplémentaires évaluées à $320.000 - 50.000 = 270.000$ Frs.

Toutefois après un entretien avec le Chef du Service des Bâtiments, il a déclaré que si la Ville acceptait un règlement échelonné sur trois années par exemple, il pense qu'il pourrait alors être en mesure de payer la quote-part mise à la charge du Culte.

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale

246.- Installation provisoire d'un urinoir public rue Léon Trulin.

Par suite de la fermeture, sur ordre de l'Autorité Allemande, des urinoirs extérieurs du Grand Théâtre, la Compagnie "l'Electrique Lille.Roubaix.Tourcoing a fait aménager un édicule pour ses agents contre le bureau de son chef de station rue Léon Trulin. Le bureau du chef de station et l'urinoir viennent d'être enlevés sur l'ordre de l'Autorité Allemande afin de dégager la place des constructions qui s'y trouvaient.

En attendant que les urinoirs du Grand Théâtre puissent être remis en usage, la Commission de la Voie Publique a jugé nécessaire de voir agencer une installation provisoire d'urinoir contre la descente d'abri de "Défense Passive" situé au Palais Lillois de l'Automobile, rue Léon Trulin.

Le bureau de Dessin a procédé à une étude pour la construction d'un urinoir par éléments démontables en ciment armé.

Une première solution prévoyait une dalle formant couverture. A la demande de M. le Maire cette dalle a été supprimée du projet mais le cloisonnement limitant l'urinoir a été maintenu sur une hauteur de 1m50.

Il est décidé que le Service se mettra en rapport avec le Directeur du Palais Lillois de l'Automobile avant tout commencement d'exécution.

Dossier retourné au Service.

347.- Urinoirs publics Place Sébastopol. Suppression de l'urinoir placé derrière le kiosque des tramways. Amélioration de l'urinoir du Théâtre. Examen de la question.

Par l'entremise de son Président, M. Labitte, la Chambre Syndicale des Commerçants vendant sur marchés a adressé une demande tendant à voir supprimer ou tout au moins améliorer l'urinoir adossé au kiosque des tramways, place Sébastopol.

Avant de prendre une décision, la Commission charge le Service d'étudier la possibilité d'aménager en stalles l'urinoir extérieur situé en emprise du Théâtre Sébastopol.

Dossier transmis au Service.

348.- Musée Commercial rue du Lombard. Installation de rayonnages au 3ème étage.

La réfection de la façade a été confiée à deux entreprises M. Cuppens pour les travaux en ciment; M. R. et B. Marin pour la pierre.

L'exécution des travaux a été suspendue assez longtemps par suite du manque de pierre de Savonnières indispensable à la confection de trois coussins d'arcades. Pour parer à cette difficulté, ces coussins seront exécutés en béton.

En ce qui concerne la clôture à l'alignement de la rue, les travaux en pierre reconstituée effectués par la Maison Camossaro sont très satisfaisants. Il sera passé avec cette entreprise le marché nécessaire.

M. le Conseiller Goudaert a visité récemment le Musée. Il exprime toute sa satisfaction pour les travaux effectués au rez-de-chaussée et au 3ème étage.

Il est maintenant nécessaire d'aménager des rayonnages dans les salles du 3e étage pour y ranger les bocaux à graines. La dépense consécutive est évaluée approximativement à 30.000 Frs.

Avis favorable.

Dossier transmis au Service.

349.- Aménagements sportifs. Demandes de subventions.

M. le Conseiller SERGEANT a vu M. le Maire au sujet du Stade Sportif installé dans une dépendance de l'Hôtel de Ville afin que ce terrain soit aménagé pour l'entraînement. M. Bartel, Directeur départemental de l'Education Générale et des Sports l'a visité et a indiqué que la Ville pouvait compter sur une subvention de l'Etat, à concurrence de 80 % pour le Stade et de 50 % pour l'aménagement de terrains de jeux.

La Commission est mise ensuite au courant des projets relatifs aux aménagements suivants :

1° Installation d'un jeu de boule ferrée, façade de l'Esplanade. Cette installation est réalisée, elle a coûté :	72.168 Frs
Une participation de 20.000 Frs a été versée par la Société "La Boule Ferrée de l'Esplanade"	
2° Hôtel de Ville. Installation d'un portique de gymnastique. Cette installation a été réalisée, elle a coûté :	15.323.20
3° Aménagement d'un tennis dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, évalué :	71.830.00
4° Aménagement, dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, d'un jeu de boucaon et d'un jeu de boules, évalué	30.000.00
5° Aménagement du terrain de la Boule Ferrée, boulevard des Ecoles. A exécuter de la même façon que le terrain de l'Esplanade, suivant directives données par M. le Maire, soit	72.000.00
Total	261.341.20 =====

Il est proposé de demander les subventions de l'Etat. Celles ci sont appelées à apporter une aide considérable au financement de ces différentes installations.

A la suite de l'échange de vues qui s'engage, M.M. les Conseillers Goudaert et Libert ne sont pas partisans de l'aménagement de terrains de sports au boulevard des Ecoles, étant donné que celui-ci peut être utilisé par d'autres manifestations. Toutefois, ils sont d'avis d'installer les jeux existants en d'autres emplacements à déterminer.

Au sujet de l'aménagement de jeux de tennis, de boucaon et de boule rue des Etaques, M. le Conseiller Goudaert exprime la crainte que des sommes importantes soient affectées à des travaux susceptibles d'être démolis dans peu de temps par suite des réalisations de voirie prévues dans le quartier et se déclare, pour cela, hostile au projet, mais il ajoute toutefois que si l'emplacement retenu n'était pas directement intéressé par les nouvelles voies, ses réserves seraient à revoir.

M. le Conseiller Libert est du même avis que son collègue, M. Goudaert, mais il demande que les jeux en question soient placés dans un terrain pas très éloigné de l'Hôtel de Ville, et non susceptible d'être supprimé à bref délai.

M. le Conseiller Goudaert estime, en outre, qu'une participation des Sociétés intéressées devrait être exigée.

Dossier transmis au Service.

250 - Faculté des Lettres. Achevement du fronton. Augmentation des marchés.

Par suite de l'augmentation de 22 % qui viennent de subir les prix de main d'oeuvre pour la sculpture à dater du 15 Mars

1944. M. Robert Coin, sculpteur, demande la révision du marché qu'il a passé le 1er Février 1944.

Etant donné que le forfait a été décomposé suivant les différents stades de l'exécution des travaux de sculpture et qu'un acompte de 50.000 Frs devait être versé à la commande pour tenir compte des frais de maquette, il s'ensuit que l'augmentation présente ne s'applique que sur 175.000 Frs.

D'autre part, M. Cazeaux, entrepreneur chargé du ravalement, demande également une augmentation de son marché basée sur la même raison que celle exposée ci-avant.

En vue de hausses encore à craindre, il y a intérêt, pour la Ville, à faire activer le plus possible l'exécution des travaux prévus.

Avis favorable.

Un rapport sera envoyé à l'Administration Municipale.

251 - Ecole des Beaux-Arts. Réfection de l'installation du chauffage central dans l'aile donnant rue Alphonse Colas et rue du Palais de Justice.

La réfection du chauffage central à vapeur basse pression dans l'aile de l'école des Beaux-Arts donnant rue Alphonse Colas et rue du Palais de Justice, a commencé par un premier stade comprenant l'installation du chauffage au rez-de-chaussée avec utilisation de surfaces de chauffe fournies par la Ville ainsi que la pose des tuyauteries prévoyant l'équipement des étages.

Ces travaux ont été confiés aux Etablissements Dumoutier et Cie à Lille qui avaient établi l'installation sinistrée. Ils ont coûté 34.850 Frs.

Il s'agit maintenant d'équiper les premier et deuxième étages au moyen de 18 radiateurs neufs. Le devis forfaitaire établi pour cet objet par la maison précitée s'élève à 67.100 Frs.

Pour la réalisation de ce deuxième stade de travaux, il est nécessaire de passer un marché. Il est proposé, en conséquence, de traiter avec les Etablissements Dumoutier et Cie pour l'ensemble des travaux évalué ainsi à 101.950 Frs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 h 30.

Hôtel de Ville, le 26 Juillet 1944.

Vu,
L'Adjoint délégué
aux Travaux,
TREELS.

L'Ingénieur Chef du Service
des Bâtiments,
FAUVET.